ECLAIRCISSEMENS SUR LA VIE DE MESSIRE JEAN D'ARANTHON D'ALEX, ...

Innocent Le Masson




14
21 B
6 M
VITT. EMANUELE
Digitized by Google



ECLAIRCISSEMENS SUR LA VIE DE MESSIRE JEAN D'ARANTHON D'ALEX, EVEQUE, ET PRINCE DE GENEVE.

Avec de nouvelles preuves incontestables de la verité de son zéle contre le Jansenisme & le Quiétisme.



A CHAMBERY,

Par JEAN GORRIN Imprimeur, & Marchand Libraire de S. A. R. deçà les Monts.

M. DCIC.

Avec Privilége & Approbation.

Carthusiae Romanae



Extrait du Privilege.

PAr Grace & Privilege de Son Altesse Royale Victor Amé II. Duc de Savoye Prince de Piedmont, Roy de Chypres, &c. il est permis à. . . . . de faire imprimer, vendre & distribuer par tous ses Etats, par tels Libraires qu'il voudra choisir, le Livre qui a pour titre, *Eclaircissemens sur la vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Geneve, avec de nouvelles preuves incontestables de la vérité de son zele contre le Jansenisme & le Quietisme*, & ce pendant l'espace de six années, à commencer du jour qu'il aura été achevé d'imprimer, ainsi qu'il se voit par les Patentes données à Turin le 20. Novembre 1699, signées *V. Amedeo*, & plus bas *de Buttilliere*, verifiées & enregistrées au Souverain Senat de Savoye le 12. Janvier 1700. Avec deffenses à tous Imprimeurs, Libraires, Marchands, & autres personnes, de quelle qualité qu'elles soient, de le faire imprimer, vendre ni distribuer, sans le consentement de l'Autheur, & de ses aïans cause, à peine de confiscation, & de deux cent écus d'or d'amende, &c.

Achevé d'imprimer pour la premiere fois le 17. Janvier 1700.

Et ledit . . . . a cedé la joüissance du présent Privilege à JEAN GORRIN, Im-

primeur & Marchand Libraire à Chambery, pour cette édition tant ſeulement ; aux conditions dont ils ſont convenus entr'eux.

ERRATA.

Pagina.	*linea.*	*dele.*	*lege.*
34.	3.	l'entement.	l'entêtement.
82.	24.	ténoient,	n'étoient.
112.	17.	en uera.	en vertu.
121.	25.	vôtre.	nôtre.
124.	25.	par qu'elle	pas qu'elle.
153.	6.	que ſe	que c'eſt.
	7.	vous ſoyez.	que vous ſoyez.
157.	*ultima.*	ſpirituelles.	tant ſpirituelles.
89.	11.	donné.	donnée.
215.	8.	à crainte.	à craindre.
219.	2.	ſentimenti.	ſentiment.

PREFACE

LA Providence Divine nous fait ſouvent connoître par des évenemens imprevûs, ce qu'elle demande de nous ; & que ce qui nous a paru dans un tems être une moderation de prudence & de charité, ne l'eſt plus dans un autre. On eſt contraint de parler pour ne pas laiſſer la verité détenuë dans des liens de fictions, de ſuppoſitions & de menſonges ; & on eſt ainſi obligé de dire dans la ſuite ce qu'on croïoit pouvoir taire dans le commencement.

J'avois reſtraint dãs la premiere édition du livre de la vie de M J. d'Aranthon ce qui regarde le Quiétiſme & le Janſeniſme d'une maniere la plus reſſerrèe que j'avois pû ; me contentant de dire ce que l'interêt de la Religion & des bonnes mœurs m'obli-

geoit de ne point tenir caché : Mais un libelle diffamatoire repandu dans le monde, qui ne m'imputoit rien moins que l'imposture & la calomnie, & qui favorisoit par ce moien les erreurs, m'a engagé à donner dans la seconde édition de ce Livre des preuves si évidentes, non seulement de la verité de ce que j'avois avancé dans la premiere ; mais aussi du menagement que j'y avois observé envers les coupables, que personne n'en peut plus disconvenir.

La même chose m'arrive encore aujourd'huy pour ce qui regarde le Iansenisme, & le reste qui est contenu dans le quatriéme Chapitre du troisiéme Livre de la Vie de ce Saint Evêque.

Un certain Ecrivain a composé un livre qu'il a dedié à Monseigneur l'Evêque de Genéve d'apresent, & l'a fait imprimer dans un

païs étranger. Il m'y accuse d'avoir fait injure à la memoire du digne Prelat dont j'ay écrit la vie, en le dépeignant ennemi de ceux qui s'appellent aujourd'huy *Augustiniens*, & d'avoir imposé à la verité en plusieurs autres choses qui regardent les interêts de Messieurs de Port Royal, dont il veut faire croire que nôtre S. Evêque étoit le grand amy, & remply d'estime pour leurs livres. Ce n'est point d'aujourd'huy que des Disciples de Monsieur d'Ypres en usent de la sorte; il leur suffit de jetter comme de la poudre aux yeux des ames simples, & des amis de leur party, pour les empêcher de reconnoître qu'on les trompe sous de belles apparences. On employe pour cela la supposition & la fiction; on compose des especes de Romans où le faux est mêlé avec le vrai-semblable; & c'est assez qu'on rende une chose

croiable pour la faire passer pour certaine & pour bonne. Pourveu qu'elle puisse servir à entretenir les Esprits dans la preoccupation & dans les sentimens de l'Augustin d'Ypre, on a ce qu'on pretend.

Ie n'ay pas vû le livre entier; mais des personnes tres dignes de foi m'en ônt envoyé l'extrait que je raporteray ici mot à mot, comme j'ay rapporté les lettres du Pere la Combe & de la Dame Guion. Je partagerai cet extrait en diverses parties, afin que ma reponse corresponde à châque sujet comme il l'a demandé; & qu'on soit assûré que je n'adjoûte, ny ne diminuë rien au texte de l'Autheur. C'est le moyen le plus propre, ce me semble, de mettre la verité dans toute son évidence.

A peine ce livre paroît il dans le Païs; car on m'assure qu'on a encore veu à Annessi que celuy que l'Au-

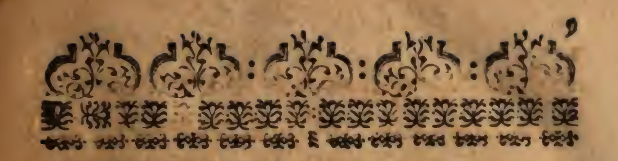
theur a preſenté à Monſeigneur l'E-
vêque, & qu'il n'y a pas acquis d'eſ-
time : mais tout eſt bon aux gens de
party, pourveu qu'ils puiſſent obſ-
curcir la verité aux perſonnes preve-
nuës, & aux ſimples, & les entre-
tenir dans l'erreur.

On voit un livre composé par un Prêtre du Dioceſe de Genéve, un livre dedié à l'Evêque c'eſt aſſez pour donner une vrai-ſemblance à ce que dit ſon Autheur; car qui croiroit qu'un Eccleſiaſtique eut la hardieſſe de dédier des ſuppoſitions & des fictions à ſon Evéque, & de lui vouloir faire paſſer les viſions de ſa teſte pour des véritez; cependant on va voir par des preuves inconteſtables, que rien n'eſt plus vray.

Ie reſſerrerai le diſcours le plus que je pourrai dans mes reponſes, afin de ne point amuſer le Lecteur par ce qui reſſent le verbiage, & de

ne rien dire qui ne ſoit eſſentiel.

Mais je juge qu'il eſt neceſſaire de rapporter icy ce Chapitre quatriéme du troiſiéme livre de la vie de nòtre digne Prelat tout entier, & méme les autres endroits de cette meſme vie, que l'Autheur du livre attaque, afin que rien ne manque au Lecteur pour pouvoir juger de la verité & de l'équité de ce qui ſe dit de part & d'autre.



E'CLAIRCISSEMENS sur la Vie de Messire IEAN d'ARANTHON, Evêque & Prince de Genéve.

CHAPITRE PREMIER.

Preuves incontestables de tout ce qui est contenu dans le quatriéme Chapitre du troisiéme Livre de sa Vie.

CE Chapitre a pour titre ces Paroles : *L'Integrité de sa Foy, son Zéle contre le Quiétisme : Sa conduite à l'égard d'un celébre Deffenseur des cinq propositions condamnées par le Pape.* Ce Chapitre contient donc deux chefs, dont le premier regarde le Quiétisme, & l'autre la Doctrine condamnée des cinq propositions tirées du Livre de *l'Augustin de Cornelius Iansenius* ; L'un & l'autre ont été attaquez en des tems differens par des Sectateurs de l'un & de l'autre party : C'est pourquoy je juge à propos de diviser ici ce chapitre en deux Sections, afin de

ne rien confondre, & que chaque Chef se trouve distinctement soûtenu de ses preuves incontestables.

SECTION PREMIERE.

L'intégrité de sa Foy : Son Zéle contre le Quiétisme.

On lit ce qui suit dans ce Chapitre quatriéme.

AVant que d'entrer dans ce qui fait la matiére de ce Chapitre, je crois qu'il est à propos, que j'avertisse le Lecteur des motifs qui m'ont pressé de dire tout ce que j'ay dit, & de luy en rendre raison dans cette seconde édition, où il trouvera quelques nouvelles preuves, qui l'aideront à être bien persuadé de la droiture de mes intentions.

Je me sers du même jurement qu'a fait Saint Paul, lorsqu'il dit : *Testem Deum invoco in animam meam. 2. Cor. 1. v. 23.* pour asseurer le Lecteur que ce n'a été, que l'interêt de l'Eglise & l'utilité des bonnes ames, qui m'ont porté à écrire tout ce qu'il lira dans ce Chapitre, & d'y nommer les personnes dont la mauvaise conduite, & les écrits remplis d'erreurs ont scandalisé tout le public. J'ay sujet de croire, & de dire, que j'ay connu autant qu'aucune autre personne, par des secrets ressorts de la Providence, l'extrême préjudice qu'ont fait à plusieurs bonnes Ames, la coduite, la conversation, & les Livres de ceux dont j'y parle.

Que je sçay par des experiences dont j'ay

les preuves en main, combien le tort qu'ils ont fait à la pieté chrétienne est grand, & même qu'il continuë, & se nourrit en cachette par leurs Livres imprimez, & par leurs manuscrits; mais specialement par l'attachement que plusieurs personnes du Sexe ont contracté avec la Dame, par l'industrie de certaines gens qui ont l'addresse de fomenter dans les esprits, la doctrine de ces illuminez, en communiquant ces manuscrits, & par d'autres voyes secrettes, que je crains fort, qu'on puisse entierement empêcher, quelques diligences, & quelques précautions qu'on apporte.

L'Explication du Cantique des Cantiques de Salomon interprété selon le sens mistique, m'étant tombée entre les mains, il y a neuf ans, aprés avoir découvert qu'elle contenoit un poison préparé, d'autant plus dangereux, qu'il étoit couvert de belles apparences, je fûs engagé par des raisons que Dieu sçait, d'en faire une explication, qui a été honorée de l'Approbation de son Eminence Monseigneur le Cardinal le Camus, de celle de feu Monseigneur Nôtre S. Evêque de Généve, & de plusieurs celébres Docteurs: mais je n'avois pû me dispenser, six, ou sept ans auparavant de parler à la Dame, qui étoit venuë de Grenoble, monter dans un endroit de nos Rochers, où elle pouvoit me parler. Ceux qui m'accompagnoient peuvent être des fidéles témoins de ce que je leur dis aprés être sorti de la conversation de cette Dame, des sentimens que j'avois conçû de ses entretiens spiritüels,

qui m'étoient devenus tout d'abord fort suspects.

A peine la premiere édition de ce Livre de la Vie du S. Evêque, eut elle paru au jour, qu'elle m'attira un Libelle diffamatoire de la part des amis des deux personnes, dont il est parlé dans le present Chapitre. Ce libelle fut imprimé à Généve, & de là répendu à Grenoble & par toute la France : On m'y accusoit d'imposture & de calomnie, & on y relevoit l'innocence & le merite du Pére la Combe & de la Dame ; non seulement jusqu'à condamner le procedé que le Roy, & Nosseigneurs les Evêques ont si sagement observé contre leurs personnes; mais même on en venoit jusqu'à assûrer dans le manuscrit qui m'én fût envoié par la poste ; que ces deux Personnes seroient mises un jour sur les Autels aprés avoir été canonisées.

On m'y dépeignoit avec les plus vives couleurs qu'on avoit pû composer, & on m'y faisoit grace en bien des endroits ; j'en remercie de tout mon cœur les Auteurs : Mais le stile de ce libelle, m'a servy, pour connoître par mon experience quel pouvoit être celui dont on avoit usé à l'égard de nôtre S. Evêque, & a augmenté l'estime que j'avois conçûe de sa patience ; en voyant de quelle maniére il avoit été traitté par des gens de cette sorte, & d'un genie si emporté.

Dieu permit que ce libelle eut un effet tout contraire aux prétentions de ses Auteurs ; car plusieurs Personnes de merite en ont témoigné leur juste indignation, jusqu'au point que

quelques-unes, qui m'étoient inconnuës m'ont écrit, & m'ont envoyé des piéces originales écrites de la propre main du Pere la Combe & de la Dame, afin qu'elles pussent me servir de preuve de la verité que je disois.

Le Lecteur me pardonnera s'il lui plaît, cette digression, que je ne fais que pour lui mieux faire connoître, qu'elle a été la sincérité de mes intentions, en parlant comme j'ay parlé des personnes dont la conduite, les Livres, & les intrigues ont causé à l'Eglise, & aux Ames devotes, le tort & le scandale qu'on voit aujourd'hui, & pour l'avertir que j'ay fait toutes les diligences possibles pour connoître plus certainement la vérité des faits, afin que je pusse corriger dans cette seconde édition ce qui se trouveroit de défectueux dans la premiere, & que je n'y avançasse rien qui ne fût fondé sur des originaux & sur des memoires qui m'ont été remis par des personnes de merite & de probité, que je representerai en tems & lieux, s'il est besoin, sur mes experiences, & sur les témoignages de personnes d'une vertu distinguée, qui ont été les témoins oculaires de plusieurs choses qui sont ici rapportées.

C'est ce me semble, tout ce qu'on peut désirer d'un Historien, qui n'ayant pas vû les choses de ses propres yeux ne peut mieux établir ce qu'il raporte, que sur ces principes. S'il se trouve quelque anacronisme: Et qu'une chose y soit raportée dans un tems, qui se soit passée dans un autre; c'est qu'il n'a point été possible de l'apprendre plus au juste; mais cela

ne fait rien à la substance des faits.

Enfin, je prie le Lecteur de se souvenir que c'est un usage fondé en justice & en raison, pratiqué de tous tems dans l'Eglise, & par les Péres de l'Eglise de faire connoître les qualitez, & les pratiques de ceux qui sement des nouvelles & dangereuses doctrines, afin d'empêcher par ce moïen, que les Ames simples, & fidéles ne soient trompées par des belles apparences de pieté & de plus grande perfection, dont ces nouveautez sont couvertes, comme le sont celles dont il est ici question, & qu'en pensant s'associer à des brebis, elles ne tombent entre les mains des loups ravissans, qui sont de vrais loups, mais revêtus de la peau des plus belles brebis du Troupeau de l'Eglise, telles que sont les Saints, qui ont été élevez à la plus sublime contemplation des choses divines. C'est Dieu lui-même qui les y a élevé en les y faisant monter par tous les dégrez, & par toutes les pratiques que Jesus-Christ nous a enseignées dans l'Evangile; au lieu que ceux-cy s'y veulent élever eux-mêmes, & enseigner aux autres à s'y élever, comme sans passer par aucun milieu : J'en viens aprés cela à nôtre Histoire.

On sçait aujourd'hui par tout qui est le Pére la Combe, & la Dame dont il étoit le grand Directeur. Car l'un & l'autre ont dogmatisé, on composé des Livres, ont repandu par tout la fausse & pernicieuse doctrine du Quiétisme, & tous deux sont à present enfermez par les soins du Roy Tres-Chrétien. à qui Dieu a donné un zéle admirable pour

extirper de son Roïaume les doctrines nouvelles, opposées à la Foi, & aux bonnes mœurs.

Nosseigneurs les Archevêques & Evêques de Paris, de Meaux, de Châlons sur Marne, & de Chartres, ont censuré par leurs belles Ordonnances, qui sont à present entre les mains de tout le monde, les livres envenimez, que le Directeur, & la Dame dirigée ont composez & débitez. Ces Illustres Prelats ont fait voir d'une maniere pleine d'érudition la fausseté de ce que ces Livres enseignent, & combien ils sont dangereux; parce que le venin y est couvert sous les apparences de ce qui est le plus relevé en matiere de pieté.

Mais c'est nôtre Jean d'Aranthon Evêque de Genéve, qui a commencé le premier en Savoye, il y a plus de neuf ans, ce qu'on n'a fait en France que depuis deux ans. Voici comme la chose arriva. Nôtre Evêque étant à Paris, traitta, comme nous avons vû, avec les personnes de la plus grande pieté des moïens de bien établir la Religion dans le Païs de Gex, & pour cét éfet il y avoit introduit les Filles de la Charité du Venerable Monsieur Vincent, & y vouloit aussi établir celles de la Propagation. Cette Dame dont nous parlons eut plusieurs entretiens avec lui à Paris, & comme c'étoit une personne de qualité, riche & pleine d'esprit qui lui paroissoit d'une grande pieté, il se laissa facilement persuader qu'elle se vouloit comme consacrer à l'établissement de la Propagation dans le Païs de Gex, Elle s'offrit à quitter Paris & sa

famille, pour venir demeurer dans ce Païs: L'Evêque n'eut point de peine à y consentir; car l'action étoit heroïque par elle-même. Etant venuë à Gex, elle demeura quelque tems avec les Filles de la Propagation, elle y fût visitée plusieurs fois par le Pére la Combe, qui demeuroit à Tonon Ville de Savoye, qui n'est guere éloignée de celle de Gex. Cette Dame ayant demeuré quelque tems avec ces bonnes Filles, témoigna qu'elle ne s'en accommodoit pas, & elle s'alla loger à Tonon, oú son Directeur faisoit sa residence. J'ay des memoires fort fideles, qui me font remarquer ici, comme par paranthése, qu'il y a tout sujet de douter, que cette Dame avoit connu au moins de reputation le Pére la Combe, avant qu'elle vint au Païs de Gex; & la suite a fait aisément croire qu'elle y étoit plûtôt venuë pour être auprés de ce Pere, que pour demeurer à la Propagation, qui lui servoit seulement de prétexte. Elle est native d'une Ville, où il y a une Maison de l'Ordre de ce Regulier; & je sçai d'original, que le Directeur qu'elle avoit en ce païs-là étoit de cette Maison. De l'un elle pouvoit bien avoir eu facilement correspondance avec l'autre.

Cette conduite de la Dame commença à étonner nôtre Evêque. Elle se logea dans un Monastére de Tonon, où elle faisoit de grandes liberalitez aux pauvres, & se gouvernoit d'une maniére qui paroissoit au déhors fort exemplaire. Son Directeur avoit dans ce lieu-là des entretiens avec elle aussi longs & aussi frequens qu'ils vouloient, & tous deux

avoient

avoient de grandes correſpondances avec une Religieuſe du Dauphiné de grand renom, & qui a fait des écrits qui ſe ſont beaucoup communiquez & multipliez, & qui ſont tous ſemblables à ceux qu'a composé cette Dame. J'en parle avec certitude, en ayant de gros cayers entre les mains, où tout eſt établi ſur les mêmes principes que ceux de la Dame, & où même on cenſure plus ouvertement ce qui y eſt opposé. Ils avoient encore une autre Dame en Piemont, avec qui ils entretenoient de grandes communications. La Dame logée chez ces Religieuſes ne tarda gueres à leur débiter ſes maximes ſpirituelles, telles qu'on les a veües depuis dans ſes Livres. Elle fit un renverſement dans leur Maiſon, dont la preuve ſe voit dans une Lettre de nôtre digne Prélat dattée du 29 Juin 1683. que Monſeigneur l'Archevêque de Cambray a renduë publique. Nôtre Evêque y répond à quelque perſonne de qualité qui lui demandoit pourquoi il avoit fait ſortir de ſon Diocéſe la Dame & le Pére la Combe. Il ſe tire de ce pas avec ſon honéteté & ſa charité ordinaire, ſe contentant de dire, *Je ne puis aprouver qu'elle veüille rendre ſon Eſprit univerſel, & qu'elle veüille l'introduire dans tous nos Monaſtéres, au préjudice de celuy de leur Inſtitut. Cela diviſe & broüille les Communautez les plus ſaintes.* Ce ſaint Homme étoit d'une delicateſſe tres grande à ne dire que le néceſſaire quand il faloit parler de quelque choſe qui touchât la reputation du Prochain.

On ne connoiſſoit pas encore alors publiquement toute l'étenduë des dogmes pernicieux que l'un & l'autre enſeignoient, qui

étoient les mêmes que ceux de Molinos ; mais à present qu'ils sont devenus publics, & qu'on en a vû les éfets, on connoîtra mieux par l'acte que nous allons raporter ici, tiré mot à mot de l'original qui est en bonne main, que par de longs discours, jusqu'où les choses sont allées.

Acte d'abjuration.

JE proteste & déclare devant la Tres-Sainte „ Trinité, toute la Cour Celeste, & les témoins „ ici présens, que je me soûmets sincerement & „ de tout mon cœur à la censure que le Saint „ Siége a fait de la doctrine de Michel Molinos, „ & en particulier des propositions suivantes. „ Que les ames qui veulent entrer dans la voïe „ de la vie interieure, doivent aneantir leurs puis- „ sances, & s'abandonner à Dieu. Se tenir en „ répos comme un corps mort; que c'est offenser „ Dieu que de vouloir agir. Que l'activité natu- „ relle est ennemie de la grace, & empêche l'ope- „ ration de Dieu, & la vraïe perfection, parce „ que Dieu veut operer en nous, sans nous, & „ que la vraïe voïe interieure est celle dans la- „ quelle on ne connoît ni lumiere, ni amour, ni „ résignation; & que tout va bien quand même „ on ne connoît pas Dieu. Que l'ame ne doit „ penser à la recompense, ni au châtiment, ni au „ Paradis, ni à la mort, ni à l'Eternité, ni à sa pro- „ pre perfection, ni aux Saints, ni à la Sainte „ Vierge, ni à l'Humanité adorable de Jesus- „ Christ, ni aux attributs particuliers de Dieu, & qu'en un mot il faut se tenir en la presence de

Dieu pour l'adorer, le servir & l'aimer ; mais « sans produire des actes ; parce que Dieu ne se « paie pas de cela, & que la connoissance de la « foi, ni l'amour ne sont pas des actes produits « par la creature ; mais que Dieu les opere & pro- « duit en elle sans elle. Que c'est une imperfec- « tion de demander quelque chose à Dieu, de « le remercier, de reflechir sur son état, sur ses « tentations, & sur ses propres défauts. Que la « Communion même ne demande point d'autres « préparations, ni d'autres remerciemens que de « se tenir dans une resignation accoûtumée & « parfaite. Que l'on doit raisonner de même « à l'égard de la Conféssion, & que celui-là fait « mal qui dans les jours solemnels fait quelque « effort particulier pour s'exciter à quelques « sentimens de devotion ; parce que tous les « jours sont égaux, & tous des jours de Fêtes « pour les ames vraïement interieures, qui par- « viennent à un état par la contemplation même « naturelle, dans lequel elles ne font plus de pe- « chez ni mortels, ni veniels, & ne veulent « plus que ce que Dieu veut, sans souffrir aucun « trouble, & dans lequel les prieres vocales & « la Confession même leur deviennent impossi- « bles, en sorte qu'elles ne se trouvent plus obli- « gées ni de prier vocalement, ni d'aller à con- « fesse, quand elles sont arrivées à cét état ; & « qu'enfin la voïe interne est separée de la Con- « fession, des Confesseurs, des cas de conscience, « & de la Theologie. Que l'étenduë du vœu « d'obeïssance à l'égard des Superieurs que font « les Religieux ne va qu'à l'exterieur, que l'on « n'est point obligé d'obeïr aux Superieurs qu'à «

„ l'égard de l'exterieur. Que c'est une nouvelle „ doctrine digne de risée de dire que l'ame à l'é„ gard de l'interieur doive se gouverner par l'E„ vêque, parceque l'Eglise ne juge pas des cho„ ses cachées. Que l'ame est en droit de choisir „ ce qui lui sen ble bon. Que c'est une erreur de „ dire que l'on doive découvrir son intérieur au „ Tribunal des Superieurs. Qu'il n'est point de „ jurisdiction au monde qui soit en droit de „ commander de déclarer les Lettres des Direc„ teurs en ce qui regarde l'intérieur, & que c'est „ une attaque de Sathan. Je déteste, reprouve, „ & condamne entierement toutes ces proposi„ tions, & jure de les avoir désormais en hor„ reur, de ne jamais suivre cette doctrine, & de „ ne point permettre qu'elle soit jamais ni en„ seignée, ni suivie par les personnes que j'aurai „ en charge, tandis que j'aurai le pouvoir de „ l'empécher, protestant que je veux vivre, & „ mourir selon la Doctrine, & dans la foi, & „ la creance commune de l'Eglise Catholique, „ Apostolique & Romaine, ainsi je le promets, „ voüe & jure entre vos mains sur les saintes „ Ecritures.

Voila ce que nôtre Evêque fût engagé de faire faire à une éleve de ces deux personnes qui avoit apris d'eux les pernicieux dogmes dont elle fait ici la declaration & l'abjuration en forme. Je laisse au prudent Lecteur la liberté entiere de faire ses reflexions sur cét acte d'abjuration. La qualité du mal y paroit assez dans ses principes, & il jugera facilement des suites sans qu'il soit besoin de les luy marquer ici. Mais les artifices dont ils se servoient pour

cacher leurs erreurs & corrompre les esprits en secret, se voient à découvert dans une lettre que le Superieur d'une Mission écrit a nôtre Prélat. Il luy avoit recommandé de retirer les petits livres qu'on avoit semé dans les Lieux où se faisoit cette Mission, & ce Superieur de la Mission répond à nôtre illustre Prelat en ces termes. *Je n'espere pas de pouvoir retirer aucun Livre que les cinq que nous avons brûlez, parce que ceux & celles qui les lisent ont fait des conventicules & des assemblées entr'eux, où ils se sont déterminez de les brûler plûtôt que de nous les faire voir.*

C'est ainsi que ces personnes ont travaillé en ce païs-là, comme ils ont fait depuis en d'autres, à corrompre les esprits en secret tant devant qu'aprés la condamnation de Molinos avant que de faire paroître leurs Livres en public, afin d'avoir par ce moien un grand nombre de Sectateurs tout disposez à soûtenir leur parti. C'est ce qu'on pourroit icy prouver par des Lettres originales écrites de leurs mains: Mais la preuve en est a present toute publique par des éfets tout visibles.

Enfin l'Evêque ayant emploié tous ses soins pour retirer ces Livres & ces écrits des mains de ceux qui les tenoient cachez, & ne voulant rien omettre de ce qu'il pouvoit pour empêcher que ces pernicieuses erreurs ne fissent un plus grand ravage dans son Diocése, il jugea qu'il étoit nécessaire d'écrire une Lettre circulaire à ses Curez, pour les obliger à veiller sur leur troupeau ; afin d'arrêter le progrez des erreurs qu'il voioit naître dans son Diocése,

Cette Lettre fût imprimée à Annecy le 4 Novembre 1687. Et elle est rapportée mot à mot à la fin du Livre de la Vie de ce S. Evêque.

On y verra que nôtre Evêque a censuré & défendu les mêmes écrits, & les mêmes Livres que Nosseigneurs les Prélats de France ont commencé à condamner dépuis deux ans, & on conjecturera assez par ce que Nôtre Evêque y dit, de quels prétextes on se servoit pour jetter les ames dans les piéges de cette trompeuse voie.

La Dame demeura assez long-temps dans la Ville de Tonon auprez de son Directeur; mais le Saint Prélat aiant reconnu de quoi l'un & l'autre étoient capables, voulut absolument que le Pére la Combe sortit de son Diocése, & fit aussi connoître à la Dame, qu'elle lui feroit plaisir de se retirer : Elle le fit en éfet, & allat à Turin, où elle fût attirée par de certaines correspondances secrettes; on fit en sorte que le Pére la Combe y fut aussi envoié, & ils y demeurerent pendant un assez long espace de tems.

Elle en sortit ensuite pour des raisons qu'on ne sçait pas avec certitude ; mais des personnes tres dignes de foi, ont assuré que la crainte de l'Inquisition y avoit eu bonne part ; car elle, & son Directeur y répandoient leur doctrine. Elle vint s'établir à Grenoble, oú aprés avoir fait grand éclat par ses Aumônes, par ses beaux discours, & par ses entretiens spirituels, elle s'est attirée toutes sortes de personnes. On y a vû quelque chose de cette fécondité Apostolique dont elle parle dans ses Livres;

jusqu'à un point, qu'on lui menoit les Novices d'un Monastére pour entendre parler leur Mére. C'est ainsi qu'ils l'apelloient.

Le Pére la Combe quittât Turin, & vint à Grenoble où il sçavoit que son Eléve étoit si bien établie, & demeura auprez d'elle, logé dans la même maison, & l'un & l'autre répandoit dans Grenoble la doctrine de l'oraison de quiétude. La Dame attiroit autour d'elle les personnes de son sexe les mieux intentionnées, & elle les répaissoit de sa belle doctrine. Elle se trouvoit aussi souvent environnée d'Ecclesiastiques, & d'autres personnes de tous états; car chacun couroit aprés elle: Mais elle ne communiquoit ses secrettes pensées qu'à quelques personnes affidées, & spécialement à celles de son sexe qu'elle s'étoit attachées. On ne parloit que d'oraison d'vnion, que de mort intérieure, & on poussoit la mortification jusqu'à la destruction de tout l'humain. Enfin on s'étoit tellement apprivoisé avec cette Dame, que des témoins oculaires tres dignes de foi, assûrent qu'elle s'habilloit en présence de ses Auditeurs, de l'un & de l'autre sexe, & de toutes sortes d'états, aiant la gorge découverte, & disant cependant toutes ces belles choses.

Le Lecteur ne s'étonnera pas de ce que j'en viens à ce détail: l'affaire a eu trop de suites, & est de trop grande importance pour ne s'en pas expliquer plus ouvertement, afin qu'on se garde de semblables piéges. Une Fillé agée de ciquante ans, & d'une probité distinguée, qui étoit du nombre de ses Auditeurs, honteuse

de ce que cette Dame tournoit en habitude cette pratique de se tenir ainsi la gorge découverte devant tant de gens, ne pût enfin s'abstenir de lui rémontrer l'indecence d'une semblable action ; mais cette personne n'eut point d'autre réponse de la Dame, sinon: *Qu'elle n'étoit pas encore assez simple, puisqu'elle s'étonnoit de cela.* Ce sont là les éxemples qu'on vouloit joindre à la doctrine, qui enseignoit à porter la mortification jusqu'à la destruction de tout l'humain. Mais cét éxemple n'est pas unique en son espece, & on en passe d'autres sous silence. Il falloit être entré dans la même voie pour avoir part aux confidences; & alors on disoit des paroles ineffables, & on s'entretenoit cœur à cœur de la douceur de l'union, on traittoit la raison comme devant être morte; puisque sans cela on auroit encore eu quelque chose de l'humain. Mais j'arrête ici ma plume: cependant les éfets de cette pernicieuse doctrine, font penser que le Démon ne pourroit pas trouver de moien plus subtil & plus malin que celui-ci, pour seduire les personnes les plus portées au bien, spécialement celles du sexe de cette Dame, & pour les jetter dans le précipice.

Les confidences ne pûrent être si secrettes, que quelque fille ne declarât les dangereux sentimens qu'on lui avoit inspiré, & les libertez qu'on lui avoit fait passer pour permises, quoiqu'elles fussent fort opposées à la pudeur. Quelques autres personnes entendirent aussi des dogmes surprenans sur cét article, & Mon seigneur de Grenoble en étant averti fit des

remontrances ſeveres, mais prudentes & ſecrettes à cette Dame : car les choſes n'étoient pas encore ſuffiſamment connuës. Elle avoit voulu faire des conferences ſpirituelles dans les Monaſtéres de filles ; mais cét illuſtre Cardinal ne voulut point lui permettre.

Son Eminence aiant ſçû que le Pére la Combe avoit été interdit dans le Diocéſe de Généve, ne voulût point lui donner la permiſſion de prêcher & de confeſſer dans celui de Grenoble. Quelque tems aprés il quittât Grenoble, & alla à Verçeil, Ville de Piémont, où il ètoit apellé, (à ce que diſoient les Diſciples de la Dame & les ſiens) pour être Coadjuteur de l'Evêque. La Dame reſta encore à Grenoble, où elle travailloit de toutes ſes forces à faire des conquêtes, mais elle ne pût être long-tems privée de la compagnie de ſon Directeur. Elle partit de Grenoble environ le mois de Mars, & ſans craindre ni les trajets des fleuves, ni les dangers de la mer, elle paſſa à Marſeille, de là à Genes, & alla trouver le Pere la Combe à Verceil. Ces démarches firent encore connoître davantage combien la liaiſon étoit grande entre l'un & l'autre.

Aprés avoir demeuré aſſez long-tems à Verceil, ils en partirent tous deux, aſſez bruſquement, & des Perſonnes tres-dignes de foi ont aſſuré, que ſon Alteſſe Royale de Savoye y avoit eu part, & qu'il avoit fait dire à la Dame de ſe retirer. Il y a pluſieurs autres choſes conſiderables qui concernent ce voyage de la Dame & ſon ſejour à Verceil, que l'on paſſe ſous ſilence pour de bonnes raiſons.

La Dame se trouvant obligée de quitter Verceil, fit en sorte que le Pere la Combe en partit aussi pour lui tenir compagnie jusqu'à Paris. Mais avant que de quitter Verceil, elle fit d'instantes prieres à nôtre digne Prélat par elle même & par le Pere la Combe, pour venir s'établir à saint Gervais faux bourg de Génève, ainsi qu'il sera prouvé ci-aprés; mais il ne voulut jamais y consentir. Ils revinrent tous deux à Grenoble, où ils logeoient & vivoient toûjours ensemble dans la même maison comme auparavant. Ils y sejournerent quelque tems pour entretenir & confirmer leurs Eleves dans les sentimens, qu'ils leur avoient enseigné, & de là ils s'en allerét tous deux ensemble à Paris, où ils ont fait le manége que chacun sçait, qui leur a attiré la prison avec justice, puisqu'ils sont la cause d'un des plus grands scandales qui soit arrivé dans l'Eglise dépuis long-tems.

Revenons à present à nôtre illustre Prélat, & à ce qui se passa à Annecy entre lui & le Pére la Combe vers le tems que la Dame quitta Paris pour venir s'établir dans le Diocése de Génève. Le Pére la Combe s'étoit acquis de la reputation dans l'esprit de nôtre Evêque & dans tout le païs. Il y avoit été emploié en plusieurs Missions, & spécialement en celles qui se firent dans le Chablais en 1667, & 1679, aussi bien qu'en celle qui se fit à Annecy; mais dés ce tems là il semoit secrettement sa doctrine qui étoit fondée sur les idées de Molinos. Il avoit déja attiré à ses sentimens des Ecclesiastiques & plusieurs autres personnes, avant même que la Dame fût arrivée dans ce

païs ; mais quand elle fût jointe à lui, le progrez en fut tout autre. C'est ce qui se verra clairement par les faits que nous allons rapporter.

En l'année 1680, cét homme s'étant laissé emporter par les préventions de son Esprit vint trouver nôtre digne Prélat, esperant de lui inspirer des sentimens autres que ceux qu'il avoit eu jusques-là. Il entra dans son cabinet Il prit un ton & un air comme de Prophéte, & lui dit tenant son chapeau sur sa tête, telles, ou semblables paroles. *Je viens vous dire de la part de Dieu que vous êtes dans les voyes de la Sainteté & des predestinez. Vous n'êtes pas néanmoins encore dans celles où Dieu vous veut. Vous n'écoutez pas assez l'Esprit de Dieu, & si vous le laissiez agir en vous, vous seriez plus utile à l'Eglise.* Il lui dit ainsi plusieurs autres choses, conformes aux sentimens qu'il a dépuis exprimez dans ses Livres. L'Evêque lui répondit, que pour ce qui est de sa Prédestination, il n'osoit pas s'en assûrer, étant un pécheur miserable ; mais qu'il travailleroit à son salut avec crainte & tremblement, esperant tout de la miséricorde de Dieu, & que pour le reste il tâcheroit de consulter Dieu mieux à l'avenir, qu'il n'avoit fait par le passé. Le nouveau Prophéte non content de cela, voulût donner à l'Evêque plusieurs avis, & lui débita enfin toute sa doctrine d'une maniére qui ressentoit l'homme illuminé. L'Evêque l'écouta avec une grande attention jusqu'à la fin ; & lui dit : *Voulez vous bien me donner cela par écrit ?* Il lui répondit, *qu'oüi* ; & il lui apporta effective-

ment ce qu'il venoit de dire, écrit de sa main. L'Evêque l'aiant lû, & étant surpris de la hardiesse, & des preventions d'esprit où étoit cét homme, il lui repartit : *Ie penserai devant Dieu à ce que vous me dites. Ie pourrois vous faire des affaires : mais la considération que j'ai pour vôtre Ordre, fera que je prendrai des mesures.* On assûre que ses Confreres aiant sçû ce qui s'étoit passé, vinrent se jetter aux pieds de l'Evêque pour lui faire des excuses, & qu'il leur dit, qu'il faloit releguer cét Illuminé hors de son Diocése, où il ne laissa pas de demeurer encore quelque tems. La Dame vint ensuite dans le Païs de Gex, où le Pére la Combe fit les liaisons avec elle & toutes les démarches qui se trouvent rapportées cy dessus.

La vérité de ce qui est le plus essentiel dans ce que nous venons de dire de la conduite du Pére la Combe & de la Dame, ne peut être mieux prouvée, & mise hors de tout doute, qu'en rapportant ici ce qui est écrit de leur propre main ; mais je prie encore une fois le pieux Lecteur d'être bien persuadé, que ce n'est que l'interêt du public qui me porte à produire de semblables preuves de ce que je dis, & pour aider à détruire dans les Esprits de plusieurs personnes les fausses opinions qu'elles ont conceües par la lecture de leurs écrits.

Le Pére la Combe se voiant donc contraint de sortir du Diocése de Genéve, écrivit une Lettre à nôtre digne Prélat, dont j'ai l'original écrit de sa main, dans laquelle il se plaint à lui-même de l'injustice qu'on commet à son égard, & du grand tort qu'on fait aux bonnes ames,

en les privant des avantages qu'elles auroient reçûës, des personnes que Dieu leur avoit envoiées pour leur enseigner les voies intérieures. Et voici comme il parle dans cette Lettre que nous rapportons ici mot à mot, en y inserant seulement quelques refléxions.

MONSEIGNEUR,

Vôtre Grandeur aura la satisfaction qu'elle « a si fort desirée, de me voir hors de son Dio- « cése, non pas par les voies que les hommes « avoient tentées par leur addresse; mais par « celles que la Sagesse éternelle avoit choisies. « J'en sors donc pour obeïr à Dieu, comme j'y « étois entré par son Ordre, sans avoir non plus « contribué à ma sortie, qu'à mon entrée. Mais « me permettez vous bien, Monseigneur, de « vous témoigner dans un profond respect, que « j'en sors aprés avoir essuié des traittemens & « inoüis & extrémes, pour avoir livré mon ame « à la mort, & sacrifié ma reputation à l'usage « que vous feriez, de ce que j'entreprenois sous « le dernier secret pour la sanctification de la « vôtre.

On voit assez par cette plainte la cause pour laquelle nôtre Evêque faisoit sortir de son Diocése le Pére la Combe & la Dame. C'étoit la doctrine du Quiétisme, que le Pére vouloit même faire goûter au Prélat, à qui il ne se déclaroit que dans le dernier secret. Ce secret, comme on l'a vû ci-dessus étoit la prémiere chose, qu'on exigeoit de ceux qu'on voioit disposez à recevoir cette Doctrine.

„ Il y auroit trop à dire,(continuë ce Pere;)
„ si je voulois me justifier sur cela, & sur tout
„ ce qui s'en est ensuivi, & aussi ne le pretens-
„ je pas. Vôtre Grandeur l'auroit fait elle
„ même par sa bonté, & par sa pénétration ju-
„ dicieuse, n'eut été qu'elle défera trop à la
„ passion de mes adversaires, qui s'érigent en
„ maîtres de ce qu'ils n'ont jamais étudiez; &
„ qui condamnent les sciences mistiques dont
„ ils ignorent les termes. Plût à mon Dieu
„ pour les interêts de sa gloire, & de ses ames,
„ que nous eussions autant d'accés auprés de
„ V. G. qu'ils en ont, & qu'elle eut daigné nous
„ accorder l'audiance qu'elle leur donne, il eut
„ été aisé de dissiper leurs nuages, & de justifier
„ le plus pûr Evangile; mais Dieu ne l'ayant pas
„ permis, sa cause est demeurée dans la souffran-
„ ce, & un bon nombre d'ames, qui auroient,
„ dû être aidées dans les voyes interieures où
„ Dieu les veut, sont privées de ce secours au
„ grand & terrible jugement de ceux qui se
„ sont déclarez les adversaires de ses plus chéres
„ princesses, & qui ayant pris la clef de la
„ science, ne sont pas entrez eux-mêmes dans
„ le Palais interieur, & empêchent les autres
„ d'y entrer.

L'estime qu'il fait de sa doctrine, & de ceux qui la reçoivent ne peuvent guéres être poussées plus loin, sa doctrine est le plus pûr Evangile, & les ames qui l'embrassent sont des Princesses du Ciel.

„ O mon tres illustre Seigneur, pardonnez
„ cette saillie à ce pauure Religieux, à qui
„ Dieu par sa misericorde a fait un peu con-

noître les secrets de l'interieur. Si vous sçaviez les pertes inestimables qui se font dans vôtre DIOCÉSE, pour ne pas permettre qu'on y cultive l'esprit interieur, & le conte formidable qu'il vous en faudra rendre à celui qui a merité ce trésor par la perte de son Sang, vous en trembleriez de frayeur. Dieu par un excez de sa bonté avoit envoyé dans vôtre DIOCÉSE, des personnes qui pouvoient enseigner les voyes les plus pures de l'esprit, entre autres *celle qu'il avoit ôté à la France pour la donner à nôtre pauvre Savoye*, capable sans doute d'embaumer tous nos Monastéres de l'amour de DIEU, le plus épuré, bien loin de les gâter, & on ne les a pas voulu souffrir.

Cela marque assez combien il avoit déja travaillé dans le DIOCÉSE à infecter les esprits de sa doctrine, & que si on avoit differé de l'en chasser, il y auroit fait de grands progrez. On voit qu'il avoit déja des confederez, mais il fait l'éloge de sa DAME en peu de mots.

Hé bien ils en sortent, ce Royaume interieur sera porté à des gens qui l'accepteront. Mais ces pertes irreparables, qui vous les reparera ? Je n'en dis pas davantage, parce que je n'en serois pas crû, mais le grand jour de DIEU mettra le tout en évidance. Tout ce que je puis assûrer, est que comme une de ces ames destinées *à l'intime union*, est plus chere à DIEU que mille autres ; de même qu'une Princesse est plus précieuse au Souverain, que mille Bourgeoises. Le conte qu'il faudra rendre de la perte d'une seule, sera plus terrible, que pour la perte de mille autres communes.

Toutes les autres ames qui ne marchent pas dans les voies qu'il enseigne, ne sont donc que comme des bourgeoises, dont un mille ne vaut pas une de ses Princesses.

„ O Monseigneur Illustrissime, que ne m'est-il „ permis de vous déclarer avec liberté mes so„ bres folies, je conjure vôtre bonté, de ne pas „ s'offenser de ma sincérité. Dieu voiant que „ vous aviez essüié tant de travaux pour le salut „ des ames, & fait de si grandes choses pour sa „ gloire; que vous aviez si bien reformé, & les „ Prêtres & les peuples, & mis en tres bon „ ordre l'extèrieur de vôtre Diocése, vouloit „ couronner tant de biens par le plus grand de „ tous, qui étoit d'y faire régner *le vrai intè„ rieur*, en envoiant ici des personnes qui pou„ voient enseigner *les plus pures voies de l'es„ prit*, & faire connoître *la vraie perfection chré„ tienne*, & ces personnes dignes de l'envie des „ Roiaumes entiers, y en auroient attiré d'au„ tres à leur secours, pour y faire régner Dieu „ sur les cœurs, par une Mission vraiement in„ térieure.

Voilà de grands Eloges, qu'il donne à l'Evêque, & ils sont véritables; mais il lui manquoit une chose, qui est de n'avoir pas voulu écouter sa doctrine, lorsqu'il l'allât débiter au Prélat en secret dans son cabinet, ni la laisser rèpandre dans son Diocése.

„ Par quel malheur, mon tres aimable Sei„ gneur, vous laissez vous ravir cette couron„ ne: ou pourquoi vôtre Diocése perdra-t-il un „ si rare don, par la passion de ceux qui nous dé„ peignent à vos yeux comme des monstres?

Pour

Pour mon particulier MONSEIGNEUR, "
vous avez étendu vôtre bras sur moi, me frap- "
pant *d'interdiction*, pour quel sujet ? Vous le "
sçavez. Je n'avois changé ni de mœurs, ni "
de doctrine, quoique Madame de Guyon eût, "
quitté les nouvelles Catholiques, & cepen- "
dant avant cela j'étois propre à diriger tou- "
tes les Communautez, & aprés je n'ai plus "
été capable d'en diriger aucunes. "

On n'a donc point imposé à la vérité, lors qu'on a dit qu'il avoit été interdit dans le DIOcese de Généve.

Ah MONSEIGNEUR, vous avez frappé "
celui des Religieux de vôtre DIOcese, qui est "
de tous, & le plus attachê à vos interets, & "
le plus soûmis à vos ordres, & le plus jaloux "
de vôtre autorité. Mon cœur me rend té- "
moignage que je voudrois perdre encore "
d'autres vies, s'il le faloit, en ayant déja per- "
du une bien précieuse, *pour les interêts éter-* "
nels de vôtre ame, & pour vous faire ouvrir les
yeux de l'esprit aux plus pures voyes du Christia-
nisme; avant que la derniere heure ferme ceux "
de vôtre chair. C'est ce que nous avons de- "
mandé à Dieu depuis bien des années par "
beaucoup de vœux, & de Sacrifices, & que "
nous ne cesserons point de demander. Qui "
sçait si nous ne serons point exaucez ? étant "
plus éloignez, n'ayant pas mérités de l'être "
étant auprés de vous. "

Il auroit, dit-il, ouvert les yeux du digne Evêque, aux plus pures véritez de l'Evangile, s'il avoit voulu écouter, & recevoir sa doctrine, & aux plus pures voyes du Christianisme.

Le pieux Lecteur verra assez dans le texte de cette lettre, jusqu'où a pû aller dés ce tems-là, l'entêment, la présomption, & la témerité de ces personnes, aussi bien que la ferveur de leur zéle, & leurs dispositions à répandre par tout leurs erreurs pernicieuses.

Ce zéle enflammé passât encore bien plus loin, car ils prétendoient convertir les Hérétiques en leurs annonçant le Quiétisme ; c'est de quoy ils se sont assez expliquez dans leur Livre *du Moyen court*, car ils y parlent ainsi. *Les Hérésies sont entrées dans le monde par la perte de l'interieur. Si l'interieur étoit rétabli, elles seroient bien-tôt ruinées. L'erreur ne s'empare des ames que par le manquement de Foy, & de priére. Si on aprenoit à nos Freres égarez, à croire simplement, & à faire Oraison, au lieu de disputer avec eux; on les rameneroit doucement à Dieu.* Ils n'en sont pas demeurez aux paroles, mais ils en ont voulu venir à l'execution, en voici la preuve.

Moyen court, §. 23.

Environ trois ans aprés être sorti du Diocese de Généve, & le Pere la Combe étant à Verceil avec la Dame, ils écrivirent tous deux à nôtre Evêque, & lui firent de tres pressantes instances, pour obtenir de lui que la Dame vint s'établir à saint Gervais, qui fait partie de la Ville de Généve. Le Pere la Combe lui en fait la proposition dans sa lettre dattée de Verceil, du 12. Juin 1685, en ces termes.

MONSEIGNEUR,

L'Evêque que je sers, *c'est l'Evêque de Verceil dont il parle*, ayant fort pressé Madame « Guyon de venir dans son DIOCESE, l'y a accueillie avec de grandes bontez, & conferant souvent avec elle il l'a goûtée extremement. « Il voudroit lui associer quelques Personnes « de naissance & de pieté, pour faire un établissemeut en forme de Congregation seculiére, dans la ville de Bielle, auprés de la « célebre devotion de nôtre Dame de l'Oropé ; « mais ni elle ni moi n'avons aucun empressement pour cela, parce qu'il nous semble que « sa vocation est pour le DIOCESE de Génève, « quoy que Dieu permette qu'elle en soit éloignée pour un tems, & je suis seur qu'elle « aimeroit mieux y vivre particuliere, que « d'être Fondatrice en ces quartiers, hors que « dans les conjonctures presentes elle ne sçauroit s'arréter à Gex. Je ne m'étend pas sur nos dispositions passées, ni sur toutes les providences, tout est bon dans l'ordre de Dieu, « qui sçaura en tirer sa gloire ; mais il est bon « que vôtre Grandeur sçache les présentes, sur « tout, s'il y avoit lieu d'avoir un petit coin « pour elle dans le quartier de saint Gervais « ainsi qu'on nous en donne de grandes esperances, & que vôtre Grandeur ne la jugera « pas indigne de cette grace ; elle seroit, MONSEIGNEUR, toute à vous, nonobstant les « instances qu'on lui fait sincérement de s'établir ici. On ne doit pas croire pour cela, «

„ que je veüille me procurer un poste dans ma „ Patrie, Dieu qui m'a fait la grace d'obeïr à „ ses ordres pour venir ici me la continuera „ par sa bonté infinie pour y demeurer, & par „ tout ailleurs, autant qu'il lui plaira de m'y „ souffrir. J'oubliois MONSEIGNEUR, de „ vous dire, que la pieuse Dame est prête à vous „ obeïr en toutes choses, pourvû que vous la „ teniez immediatement sous vôtre conduite, „ & qu'elle n'ait à rendre compte qu'à vôtre „ Grandeur, ce que je promets de ne contra- „ rier en aucune maniére, &c.

La Dame, lui écrivit aussi pour la même fin, & elle lui dit dans sa Lettre dattée du 3. Juin de la même année, & du même lieu.

„ Je ne pourrois être que de corps, par tout „ ailleurs qu'à Geneve, ou dans le Diocése, „ tout m'est exil, & ce lieu seulement me paroît „ mon païs, & la terre promise. Si vôtre Gran- „ deur avoit voulu recevoir les propositions „ que je lui avois faites, sans y comprendre „ Gex, j'aurois été la trouver au sortir de Gre- „ noble; mais la voiant si prevenuë, & si por- „ tée à me donner à d'autres, lorsque je lui pro- „ testois ne vouloir avoir affaire qu'à elle seu- „ le, j'ai crû qu'il faloit differer, jusqu'à ce que „ la Providence secondât mon inclination. Je „ ne sçaurois m'empêcher de témoigner en „ toute rencontre à vôtre Grandeur, combien „ je l'honore, & combien ses interêts me sont „ chers. Si elle me veut donner un trou à S. „ Gervais, elle verra ma fidélité, malgré tout „ ce qu'on lui aura pû persuader du contraire, „ avec qu'elle affection j'emploierai ce qui me

teste de bien & de vie, pour le service de ce "
cher Diocése. Vôtre Grandeur me trouvera "
toûjours disposée quand il lui plaira, à tout "
ce qu'elle voudra ordonner. "

Voilà les instances, que l'un & l'autre ont faites à nôtre digne Prélat; mais il ne les a pas voulu écouter, ni permettre qu'ils rentrassent dans son Diocése, sous quelque prétexte que ce fût.

On peut assez conjecturer par les Livres, que le Pére la Combe, & la Dame, ont mis au jour dépuis ce tems-là, qui renouvellent la pernicieuse doctrine de Molinos, & qui encherissent même par dessus en certains points, que si la Dame s'étoit allé établir à Genéve, on y auroit peut-être vû paroître de nouveaux monstres d'erreurs. On sçait qu'un Protestant de Holande a composé un Livre, pour la défense de la Guide de Molinos; si donc ces erreurs étant annoncées, & animées de la voix de la Dame, avec le zéle qu'elle témoigne dans le Livre *du Moien court*, s'étoient jointes à celles du Calvinisme, on eut peut-être vû naître de cét assemblage, quelque chose de nouveau, & de bien extraordinaire. Aiant donc perdu toute esperance d'obtenir de Monseigneur de Genéve, ce qu'ils désiroient, ils prirent le parti de s'en venir à Grenoble, d'où ils s'en allerent à Paris.

C'est ici où finit, ce qui regarde le Quiétisme, le Pére la Combe & la Dame Guion, le Lecteur pourra être convaincu par lui-même, que ce que j'ai écrit dans la prémiere édition de ce Livre, n'est different de ce que je

té qui se rencontre dans ce poison pour gagner les cœurs, & la facilité avec laquelle on le reçoit, & on s'empoisonne. Il faut avoir entendu parler sur cela quelque personne qu'une grace singuliére a retirée des filets de ces Illuminez, pour être aidé à comprendre avec combien de facilité les ames simples & désireuses d'aimer Dieu y sont prises.

Ce qui fait comme la matiére & la base de la composition de ce venin, qui seduit la raison & gagne le cœur, consiste en deux choses, dont la prémiere est le prétexte d'une espéce d'amour de Dieu purifié, & comme rafiné & mis en quintessence.

Et la seconde l'amour que l'homme a de joüir de sa liberté naturelle, aussi bien dans sa raison, que dans les affections de sa cupidité. C'est là le fonds de son plus pur amour propre, qui est comme une teigne que le péché a produit dans nous, & qui ne se guerit que par la mort.

L'Idée de l'Amour de Dieu est quelque chose de si beau, de si attirant, & de si conforme aux instints de l'homme, qu'il n'y a point d'homme raisonnable pour méchant qu'il soit, qui veüille haïr Dieu. Si on lui demande s'il aime Dieu; il vous dira qu'il l'aime; & plus il se persuadera qu'il l'aime, plus il aura de joie sensible; car cét amour est comme une dépendance de l'instint naturel que nous avons de reconnoître une Divinité.

L'affection sensible correspondra à son idée: pourvû qu'on ne l'engage à rien qui incommode sa cupidité, & qu'en vivant d'une vie toute

naturelle, il accomplisse les désirs de la chair, si ce n'est en tout du moins en ce qui est le plus du goût de sa sensualité. Mais l'amour que Dieu demande de nous est bien different de celui là: C'est un amour prouvé par les œuvres, & par l'accomplissement de ses saintes loix, & de sa volonté.

Il y a donc un Amour de Dieu speculatif, qui ne coûte rien, & qui tient la personne qui croit aimer Dieu dans une satisfaction fausse & trompeuse; mais le véritable Amour de Dieu, est un amour de pratique, & d'exercice, qui s'applique aux œuvres, & qui ne croit pas être amour, qu'à proportion qu'il fait paroître sa fidélité envers Dieu par des œuvres qui lui sont agréables, & qui correspondent à ses Loix, & à ses volontez signifiées.

Ce véritable Amour est tout opposé à la cupidité; il résiste à ses désirs; il renonce à ses inclinations, & il les tient comme captives. C'est ce qui la chagrine; qui fait qu'elle s'oppose autant qu'elle peut à cét Amour spirituel; qu'elle cherche dépuis long-tems les moiens de s'échaper comme l'oiseau qui est enfermé dans une cage, & qu'elle tâche de trouver des prétextes pour accorder l'Amour de Dieu avec la sensualité. Si elle pouvoit accorder l'un avec l'autre, elle auroit tout gagné; elle demeureroit tranquille; & elle sentiroit une joie, que j'apellerois volontiers ineffable; tant elle lui seroit douce; car elle vivroit par ce moien à sa maniére, sans être inquiétée par des remords de conscience.

Voilà ce que le démon & la cupidité cher-

chent depuis long-tems. S'ils ne l'ont encore pû trouver en tout, ils se sont au moins retranchés à la partie la plus sensible, & la plus conforme aux desirs charnels de la nature corrompuë.

Ils ont cherchés des tours & des détours les plus spécieux, & les plus spirituels pour séduire la raison sans la choquer de front, comme ils auroient fait s'ils n'eussent couvert leur jeu de quelque beau prétexte. Quelques anciens Hérétiques l'avoient déjà trouvé: mais la chose étoit comme tombée dans l'oubli. Les Illuminez qui parurent en France il y a environ soixante ans, & que le Cardinal de Richelieu poursuivit avec tant de vigueur, en découvrirent de nouveaux moiens; mais leur mistére n'étoit pas encore assez subtilement caché. Enfin Molinos est venu qui a raffiné, & rendu le prétexte plus subtil, & moins connoissable; & c'est de quoi il a composé ce qui s'apelle Quiétisme.

Comment Molinos & les Quiétistes ont-ils pû en venir jusqu'au point où ils en sont venu? C'est ce qui fait un grand sujet d'étonnement; mais c'est le démon qui leur en a ouvert l'entrée, & qui leur aiant fait enfiler ce chemin, a rendu leur raison disposée à écouter la cupidité. Le démon, leur raison séduite, & leur cupidité sont entrez ensuite comme en conferance; & en s'entretenant ensemble, le démon a fait passer ces nouveaux Spirituels par des spéculations raffinées, comme de sentier en sentier sous des apparences de raison fort plausibles, les a fait égarer du droit chemin,

& les a enfin conduits dans des excez & dans des aveuglemens, tels qu'on les voit, jusqu'à leur persuader qu'on pouvoit accorder la Sainteté avec le péché mortel dans une matiére la plus grossiére, & qui est même opposée à la pudeur naturelle.

Le Prince des ténébres s'est servi du prétexte de l'Amour de Dieu non pas du commun, mais du plus pur; & afin de mieux cacher le piége sous de belles apparences, il a mis en usage les discours & les expressions les plus abstraites & les plus subtiles des Contemplatifs, dont ces nouveaux Mistiques se sont rempli l'esprit. Il leur en a fait prendre le sens cóme il a uoulu, & leur a mis dans l'esprit de nouveaux moiens de purifier l'Amour de Dieu, jusqu'à ce que cét Amour se trouva seul & dépoüillé de raison, de considération, d'application, d'esperance, & de Dieu-même, qui est celui neanmoins qu'il prétend faire aimer purement & uniquement.

On n'en vient point là tout d'un coup: il faut passer par divers degrez, & comme par diverses classes; être apprentif dans cette pernicieuse doctrine, avant que d'y être maître. C'est aussi ce que les Directeurs de cette Secte font d'une maniére qui mettroit dans le dernier étonnement si je la disois; car je connois leur mistére. Ils instruisent, & ensuite ils éprouvent par degrez le progrez que font leurs Eléves dans la simplicité & dans l'abandon.

La prémiere idée qui a servi comme de guide à ces illusions a été la desappropriation, ou le dépoüillement de toute proprieté. On a crû

s'y mettre en faisant à Dieu le don entier de sa propre volonté & de sa liberté; & en s'en devêtant dés le commencement de la voie. Ce don est si absolu, & si effectif selon eux qu'il dure toûjours, sans qu'il soit besoin de le renouveller: ils croient même que ce seroit une faute de le renouveller; car ce seroit comme douter de la fermeté de sa propre foi, & de l'efficace de ce don. Ils ont dit que l'unique moien d'honorer & de perfectionner le pur Amour consiste à se quitter entiérement soi-même; mais absolument sans distinction, sans restriction, & sans exception. Cela a semblé le plus beau du monde en apparence. En effet se quitter entierement soi-même pour aimer Dieu, rien n'est plus plausible, & une ame prevenuë de ces belles idées croit être en toute seureté en marchant par ce chemin. C'est la voie du pur Amour, dit-on, c'est la plus excellente; qu'y a-t-il à repliquer à cela?

De cette idée de dépoüillement de toute proprieté, on s'est formé celle de l'abandon entendu à leur mode, qui est une voie que le démon a fait paroître comme le souverain dégré de la Charité, parceque c'est cét abandon qui met en œuvre, & qui enseigne à pousser le dépoüillement jusqu'à l'extremité; il aprend à ne rien faire du tout de son côté, & â se persuader que ce n'est plus l'homme qui agit; mais l'esprit de Dieu tout seul qui agit en lui; sans avoir égard à ces paroles de S. Jean: *Gardez vous de croire à tout Esprit; mais éprouvez & jugez si les Esprits viennent de Dieu.*

Ce seroit en vain que Saint Paul a dit que,

Satan se transforme en Ange de lumiére, Si nous ne devions pas nous défier quelque fois de ce qui nous paroit même tout lumineux. Enfin ce seroit inutil que Jesus-Christ nous eut dit : *Demandez, cherchez, frappez*, si nous ne devions rien faire de nôtre côté.

C'est sous ces prétextes de desappropriation & d'abandon qu'est caché le piége du démon, & le venin qui empoisonne les cœurs. Car il y a *une proprieté que Dieu veut qui soit à nous de telle sorte, que nous la gardions avec un sainte attache*. Elle est comme le talent qu'il nous a mis entre les mains pour en faire un bon négoce, & qu'il veut recevoir de nous avec usure. Ce sont ces saintes loix & la fidélité qu'il attend de nous à les accomplir. Ce sont ces paroles de la vie éternelle que son Fils nous a données; c'est l'exercice du combat contre nous-mêmes, & le renoncement à nous mêmes qui compose cette proprieté; c'est sur cette proprieté mise en œuvre avec le secours de la grace qu'il a établi les moiens de lui plaire, de mériter l'augmentation de sa grace, & de parvenir à l'heureuse consommation de son Amour dans le Ciel, où nous serons pour lors desappropriez de tout (si les Quiétistes le veulent ainsi) & abimez dans la Charité, Mais tant que nous vivrons sur la terre, il ne faut pas que nous nous dépoüillons de cette proprieté, ni que nous l'abandonnions. Car sans elle nous ne pouvons avoir le veritable Amour ; mais seulement ce simple Amour imaginaire que tout homme a pour Dieu, dont vous avez vû cy-dessus les éfets qui sont tous naturels. C'est de cét amour

que les Payens les plus abandonnez aux vices aimoient leur Jupiter, & leurs autres Divinitez qu'il honoroient avec un plaiſir ſenſible.

Que les Quiétiſtes enſeignent tant qu'ils voudront la deſappropriation, & l'abandon ſur toutes les autres choſes hormis celle-cy; je ſerai en cela de leur ſentiment; mais pour cette ſainte proprieté, je prononce anathéme contre tous ceux qui la voudront faire quitter ſous quelque ſpécieux prétexte que ce ſoit.

Le démon aiant conduit ces Illuminez par ces deux chemins de deſappropriation & d'abandon, il les a fait entrer facilement dans le troiſiéme, où on ſe dépoüille de tout interêt, ſoit temporel, ſoit éternel: & c'eſt là où ils ſe ſont abîmez ſous prétexte de l'amour pur, & tres pur, ſelon leur ſens. Le démon & la cupidité s'étant rendus les maîtres de la raiſon ſous tant de beaux prétextes, le cœur humain dépravé comme il eſt, s'eſt jetté lui-même bien volontiers dans l'abîme de la ſenſualité la plus groſſiére.

L'entendement étant ſéduit & corrompu par cette idée de deſappropriation, la volonté a embraſſé l'entier abandon, comme un moien de mettre parfaitement en pratique le renoncement à toute proprieté. Et la perſuaſion où étoient ces Spirituels que c'étoit l'Eſprit de Dieu qui agiſſoit dans eux, s'étant jointe à ce don fait à Dieu de leur liberté une fois pour toutes dés le commencement de la voie, la cupidité n'a plus trouvé, ni dans leur raiſon, ni dans leur volonté aucun obſtacle qui les empêchât de ſuivre les mouvemens de la cupidité, &

de laisser aller la nature au plus grossier de son panchant naturel.

La raison & le cœur étant ainsi pervertis, & le démon voulant les faire vivre plus tranquillement dans leurs désordres, leurs a facilement persuadé que leur espéce d'abandon servoit à rendre leur Amour encore plus pur. Il leur a fait considérer tous les remords de leur conscience comme des épreuves, & leurs a enseigné à les étouffer par des détâchemens de la gloire éternelle, par des acceptations de l'état des damnez, & par des détâchemens de Dieu même. Enfin ils ont crû rendre leur amour tres pur, & honorer Dieu en ne faisant aucune chose de leur part, afin de se laisser mouvoir uniquement par son Esprit. Ils auroient même crû le deshonorer en y mélant quelque chose du leur ; parceque ç'auroit été encore quelque reste de proprieté.

Ils se sont persuadez que c'étoit s'opposer aux operations de son Esprit, que de faire quelque retour sur eux-mêmes, sur leur raison, sur leur volonté, & sur leur liberté. C'est ce qui les a portez à faire comme un monstre de ce retour raisonnable qu'on doit faire sur soi même.

Ils ont eu recours aux expressions des Contemplatifs pour nourrir & pour soûtenir leurs erreurs ; ils en ont fait des explications à leur mode, & des applications à leur malheureux sistéme, afin de tromper le monde par la fausse lueur d'une ressemblance de leurs sentimens avec ceux des ames les plus élevées.

Enfin ils ont poussé si loin leur desappro-

priation & leur abandon, qu'ils ont cru que ce ſeroit même mettre obſtacle aux operations de l'eſprit de Dieu que de lui demander quelque choſe. Ceci paroîtroit incroyable, ſi je n'en avois en main un preuve inconteſtable. C'eſt une lettre écrite de la propre main du P. L. C. que la Providence a fait tomber entre mes mains par des reſſorts que j'admire. Voici comme il parle.

Quoi que mes miſeres paſſent tout ce que « je pourrois vous en dire, je ne ſçaurois plus « m'en mettre en peine, ne pouvant, ni ne vou- « lant rien faire; afin que tout ſoit delaiſſé à la « ſeule puiſſance, & à la ſeule volonté de Dieu. « J'ay d'autres lettres en original de la Dame, & de leurs élêves, dont je ne raporte point le texte entier; car il bleſſeroit la modeſtie; mais on y dit qu'on donne à la nature tout ce qu'elle peut ſouhaiter; & on y ajoûte ces paroles en parlant de la nature: *En quelque état que je me trouve, je ne demanderay pas à Dieu de la changer.*

Cét abandon a pouſſé ſes Sectateurs juſqu'à ne plus faire de diſtinction du bien & du mal qui ſe trouve dans la matiére de l'action; ils ont prétendu que leur union imaginaire avec Dieu les ſeparoit des actes naturels de leurs ſens groſſiers; de telle ſorte que leurs deſordres ne les retiroient point de leur ètat permanent du pur Amour. Ils ont attribuez ces actes à une operation du Démon, & ſe ſont perſuadez qu'ils ne ſervoient qu'à rendre leur union avec Dieu plus forte, & plus épurée. Et c'eſt ainſi que ces ames trompées, ſe ſont jettées en Enfer avec le Démon, ſous prétexte d'aimer

Dieu, d'un amour parfaitement pur, étant détaché de tout.

Voila ce qui a conduit tant de personnes dans des desordres effroyables, & dans l'habitude d'une obstination extraordinaire, où le Prince des tenebres transfiguré en Ange de lumiere les a précipitez. Il les y a menées pas à pas sous le prétexte de l'amour le plus pur, qu'ils attribuent à une ame qui aprés être morte, & avoir passé par le sepulchre, & par la pourriture, est résuscitée à leur mode. C'est de ces termes qu'ils se servent, & j'en ay de bonnes preuves en main.

Les expressions des veritables Saints contemplatifs présupposent des ames saintes, qui en suivant Jesus-Christ avec fidelité, ont été disposées à ressentir jusqu'à quel point de détachement le veritable Amour de Dieu les avoit mises. Car elles se trouvoient détachées de toutes considerations de recompense, ne desirant autre chose que d'aimer Dieu parfaitement, & cela est tres-bon. Mais cèt Amour les faisoit entrer en même tems dans un veritable abandon d'elles mêmes entre les mains d'un Pere, sans faire distinction d'aucune chose, sçachant bien que c'ètoit à un Pere qu'elles s'abandonnoient ainsi; & étant assûrées d'une certitude de foi que ce Pere ne se separeroit jamais d'elles, ni qu'il ne souffriroit pas qu'elles fussent separées de lui, à moins qu'elles ne s'en separassent elles mêmes par une infidelité criminelle.

Enfin il faut dire que dans cette malheureuse doctrine, il y a plusieurs choses qui sont tres bonnes en speculation, & conformes aux sentimens

timens des Saints, & même des plus saints; car elles sont tirées de leurs écrits, & par consequent, elles doivent être distinguées d'avec le reste: mais les interpretations qu'ils en ont faites selon leurs idées de la desappropriation, & de l'abandon outrées sous le prétexte du pur Amour, ces interprétations, dis-je étant jointes à ce qui est bon, en fait une composition empoisonnée, capable de séduire & de perdre les personnes les plus innocentes de quelque état quelles puissent être.

Jé reviens encor à cette fausse idée que ces Spirituels se sont formée: *Que ce n'est plus l'homme qui agit; mais l'Esprit de Dieu qui agit en lui.* Je crois que c'est de là qu'on a apellé la *Secte des Illuminez*, celle que le Cardinal de Richelieu a poursuivie si vivement; car ces sortes de gens s'étoient tellement infatuez de leurs propres pensées, & de l'illusion du démon, qu'ils croioient que tout ce que leurs inclinations sensibles leur suggeroient étoit un mouvement de l'Esprit de Dieu. Les Quiétistes ont fait de même; & j'ai sçû de Rome une histoire surprenante de ce qui s'est passé dans une assemblée de Quiétistes de l'un & de l'autre sexe, qui faisoient oraison ensemble, où Molinos présidoit; & où une inspiration de cette espece survint à un des prians; & elle fût accomplie sur le champ dans le lieu même, sans que tous les autres prians fissent paroître pour cela aucune émotion, ni qu'ils se remuassent de leurs places: car tous étoient disposez à recevoir, & à suivre de ces sortes d'inspirations.

Cette idée renferme des dangers extrémes, & elle expose à l'extremité des illusions, si elle n'est réglée par les principes de la foi, & resserrée dans les bornes de ce que nous enseignent les saintes Ecritures. La Foi nous enseigne que Dieu est comme l'Ame de nôtre ame, & l'Esprit de nôtre esprit; & que nous ne sçaurions avoir une bonne pensée, qu'il ne nous l'inspire: que sa grace nous prévient, nous assiste, & nous donne la motion pour faire le bien & fuïr le mal, comme ses saintes Loix nous l'ordonnent; mais cela se fait sans blesser le moins du monde nôtre liberté.

C'est aussi une vérité que le S. Esprit nous déclare dans les saintes Ecritures, que dés le commencement Dieu a crée l'homme, & qu'il l'a laissé dans la main de son conseil. Que les pensées des hommes sont timides, & nos prévoyances incertaines. Nous ne pouvons donc pas nous assûrer que toutes les pensées qui nous portent même à des choses qui nous semblent fort bonnes, soient des inspirations de l'Esprit de Dieu.

Nous voions dans les saintes Lettres, que des Prophétes ont été trompez, ou pour avoir écouté avec trop de présomption leurs propres pensées, ou pour avoir donné leur créance trop facilement à ceux qu'ils croioient être des Prophétes.

Tout ce qui nous porte à accomplir les Commandemens de Dieu, & ceux de l'Eglise, & à remplir tous les devoirs d'un bon Chrétien, châcun dans son état, doit être consideré & honoré comme un mouvement de l'Esprit

de Dieu; mais nous ne devons pas nous former une ſemblable idée en toutes ſortes de matiéres & de rencontres.

Il faut nous ſervir de nôtre liberté, & Dieu l'a voulu ainſi, afin qu'étant convaincus de la foibleſſe de nôtre propre conſeil, & de l'incertitude de nos prévoyances, nous fuſſions engagez à recourir à lui par la priére, & à nous humilier devant lui, à nous defier de nous-mêmes, à recourir, & à nous ſoûmettre aux avis des perſonnes éclairées. Voila l'etat où Dieu a voulu que nous fuſſions ſur la terre, & que les plus Saints fuſſent ſujets à tomber dans des fautes. Le juſte tombe ſept fois le jour (dit l'Ecriture) dans des péchez veniels d'infirmité, & dans des imprudences; & ſa Providence en a diſpoſé ainſi, afin que nôtre orgueil ſoit humilié à la veüe de nôtre inſuffiſance. On peut donc aſſez juger de là, dans quels précipices de préſomption, d'erreurs & de péchez peuvent tomber ceux qui ſont remplis de cette fauſſe idée, qui leur fait croire que c'eſt l'Eſprit de Dieu qui agit dans eux. Ils ſe gouvernent comme s'ils étoient impeccables, ils commettent cent extravagances & cent injuſtices, & ſe jettent enfin dans de grands deſordres; parcequ'ils prennent leurs penſées, leurs déſirs & leurs affections naturelles pour des mouvemens de l'Eſprit de Dieu qui agit en eux, & voilà où en ſont venus Molinos & les Quiétiſtes.

Mais ce qu'il y a par deſſus tout cela, c'eſt que l'habitude que prennent des Spirituels de

se repaître de cette idée, les rend incorrigibles. Les bons avis qu'on pourroit leur donner ne trouvent plus d'entrée dans leurs esprits. Ils se sont fait un prétexte de pur Amour soûtenu par des expressions & des idées tirées des Contemplatifs, qui leur est comme un mur impenetrable; ils croiroient faire mal, s'ils ne s'attachoient à leurs sentimens comme à une inspiration divine; ils considérent leur entêtement comme l'avertissement de leur conscience: & ce seroit une faute selon leur sens, s'ils manquoient à le suivre. Point de soûmission d'esprit, ni d'obeïssance par consequent. En un mot, on peut dire que cét état, est en tout, ou en partie opposé aux principes de la Foi, à la défiance de soi-même, à l'humilité & à la soûmission, & par consequent opposé à la doctrine de Jesus-Christ.

Tout ce que je crois qu'on peut admettre encore en ceci est, qu'une ame fidéle, humble & soûmise, & qui a pris l'habitude de marcher en la sainte présence de Dieu, & dans le recueïllement intérieur, est souvent déterminée sur bien de choses par des impressions de graces intérieures, qui ne lui laissent aucun doute, & qu'elle les peut attribuer à l'Esprit de Dieu, tant qu'elles n'ont rien d'opposé à la Morale Chrétienne, & qu'elle est toute prête à quitter son sentiment quand on lui aura fait connoître le contraire, & sans se troubler elle-même, si elle connoît dans la suite qu'elle s'est trompée; car elle a crû bien faire, & elle a eu la volonté de bien faire, & par consequent son

action eſt bonne du côte de la forme, qui eſt l'eſſentiel.

Une autre choſe qui eſt tres bonne, & dont il faut ſe bien perſuader, c'eſt que la grace de Dieu nous prèvient en toutes choſes, & que ce n'eſt pas nous qui la pouvons prèvenir. C'eſt pourquoy il faut agir en paix, ſans empreſſement & ſans tant de prévoyance, avec une juſte confiance que ce ſera l'Eſprit de Dieu qui nous previendra, & qui nous inſpirera ce que nous devons faire en tems & lieu; voyez ce que j'en dis dans le livre de l'Oraiſon. Nous n'avons donc qu'à marcher en la préſence de Dieu, & à faire de frequens retours interieurs de cœur vers lui, en luy demandant lumiere & force; nous confier parfaitement en lui; nous contenter d'une prévoyance tranquile, qui s'abîme elle même dans la confiance, en jettant dans lui toute nôtre ſollicitude, & agir de bonne foy. Nous humilier dans nos foibleſſes & dans nos chûtes, & marcher en ſimplicité de cœur devant lui. Voila les principes ſur leſquels nous devons agir, & établir même toute nôtre maniere d'agir, &c.

Quelle conduite ſpirituelle intérieure; quelle pratique conforme aux principes de l'Evangile; quelle pureté de morale peut-on attendre des perſonnes qui ſont perſuadées?

1. Qu'il n'eſt queſtion que de faire à Dieu un don de ſa liberté, lequel étant une fois fait dure toûjours, ſans qu'il ſoit beſoin de le renouveller, & que ce ſeroit même une faute de le réïterer.

2. Que l'Ame qui a fait ce don doit croire,

que l'Esprit de Dieu la posséde & la gouverne, de telle sorte, que c'est lui qui agit dans elle, & qu'elle doit considérer toutes ses pensées & tous ses mouvemens comme des operations divines.

3. Qu'elle doit s'abandonner à cette conduite de l'Esprit de Dieu, sans faire aucune refléxion sur elle même, ni sur ce qui se passe dans elle, & sans faire autre chose, que pratiquer l'abandon.

4. Qui croit que c'est déroger à cét abandon, que de demander quelque chose à Dieu, tel qu'il puisse être, & en quelque état qu'elle se trouve de dangers, de tentations, &c. & qui n'a besoin que de cét abandon pour toute préparation aux Sacremens.

5. Et enfin qui croit faire un Sacrifice à Dieu en renonçant au salut éternel.

Que peut-on, dis-je, attendre des personnes préocçupées de ces erreurs? Rien autre chose.

1. Qu'une destruction cachée; mais réelle, & effectuée de toutes les bonnes mœurs.

2. Qu'un anéantissement du Christianisme.

3. Et enfin qu'un Athéisme d'exercice & de pratique, dans lequel on vivra en ne rendant pas plus de culte à Dieu, que s'il n'y avoit point de Dieu.

Il ne restera donc plus dans ces personnes, que la bestialité de l'homme animal, & la cupidité revêtuë des termes de pieté, que ces Spirituels abandonnez, ont dérobé des livres des Mistiques pour s'en faire comme des habits, & en couvrir leur turpitude.

Ou plûtôt il ne restera plus qu'une *Diabolicité*, s'il est permis d'user de ce terme, revêtuë

d'un vêtement trompeur d'Amour de Dieu imaginaire.

Voilà de quels malheurs le Chriſtianiſme eſt délivré par l'extirpation du Quiétiſme.

SECTION SECONDE.

Sa conduite à l'égard d'un célébre Deffenſeur des cinq propoſitions condamnées par le Pape.

IL arriva à nôtre Evêque un autre avanture au ſujet d'un Perſonnage des plus fameux du Port Roial. C'eſt nôtre Evêque lui-même & feu Monſieur le Doien de la Perouſe, qui m'en ont fait le recit. Ce grand Ecrivain voulut aller rendre viſite à Pluſieurs Evêques en l'année 1676. pour découvrir leur ſentiment ſur la Doctrine de Janſenius, il déguiſoit ſon nom, & s'en donnoit de differens : c'eſt ce que jai experimenté moi-même en Chartreuſe. Etant arrivé à Annecy, il alla ſaluër l'Evêque, & lui témoigna ſimplement qu'il venoit de Paris pour faire ſes dévotions au tombeau de ſaint François de Sales. Nôtre Prélat remarqua bien dans ſes paroles & dans ſon air, que ç'étoit quelque perſonne qui n'étoit pas du commun. C'eſt pourquoi aiant ſçû où il logeoit, il l'envoia fort civilement inviter à dîner chez lui le lendemain, & il donna ordre qu'on obſervât ce qu'il feroit dans l'Egliſe de S. François de Sales. On remarqua qu'il entra dans l'Egliſe, qu'il fit ſes priéres à l'entrée, ſans aller ni vers l'Autel, ni proche de la Relique, qu'il ne ſe

confessa, ni ne communia point, & on en fit lé rapport à l'Evêque qui en fut surpris. L'heure du dîner etant venuë, & l'Invité étant arrivé en la Maison de l'Evêque, l'Abbé de la Perouse s'y trouva aussi. L'Invité le connoissoit bien; mais l'Abbé ne le connoissoit pas de visage, ne l'aiant jamais vû, quoiqu'il lui fût bien connu par ses Livres. Un peu avant qu'on servit le dîner, l'Invité pria l'Evêque de lui donner une audience particuliere, ce qu'il lui accorda avec beaucoup d'honnêteté & de bonne grace. Alors cèt Hôte lui dit : *Monseigneur, j'ay connu dans la lecture que j'ay faite de ce qui est sorti de vôtre plume, de quelle élevation vous êtes. Ie vous demande, s'il vous plaît, le dernier secret, & de ne me point faire connoître à l'Abbé de la Perouse, qui est un entêtê* (c'est à dire un homme qu'on ne sçauroit faire entrer dans les sentimens de Jansenius) *Ie suis l'Auteur de plusieurs Livres qui ont une approbation universelle de tous les Sçavans du Royaume, & qui sont d'un grand secours à l'Eglise contre la doctrine des Protestans. Ie suis bien aise de sçavoir de vôtre Grandeur, si je suis obligè de croire que les cinq propositions condamnées à Rome sont dans Iansenius.* Ce discours prouve assez ce que nous avons dit, que ce Sçavant alloit chez les Evêques pour les sonder, & pour leur inspirer ses sentimens s'il pouvoit. L'Evêque surpris de ces paroles en pâlit, & prenant un grand serieux, lui répondit: *Monsieür, je faisois mes études en Sorbonne au commencement des disputes. I'ay lû Monsieur Iansenius comme les autres; mais dés que Rome a parlé, je me suis soûmis respectueusement à ses déci-*

ſions; & ma grande occupation depuis que je ſuis Evêque, n'a été qu'à faire de bons Clercs, & la guerre au peché; faire connoître Dieu à mes bonnes gens de la campagne, & à empécher qu'aucune nouveauté n'entrât dans mon Dioceſe, qui eſt Vierge de ce côté là juſqu'à preſent. L'entretient finit là, & on vint ſe mettre a table.

Ce ſçavant Hôte entretint la Compagnie pendant le dîner de choſes fort élevées: Mais l'Evêque qui connoiſſoit l'homme y parût tout mortifié. Neanmoins comme dans l'entretien il ſe preſentoit des occaſions de dire quelque choſe qui regardoit la doctrine des cinq propoſitions, nôtre Evêque dit des choſes ſi à propos, ſi ſenſées & ſi fortes, que le bruit ayant couru quelques années aprés que l'Abbé.... avoit quitté le parti du port Royal, Monſieur le Doyen de la Perouſe me dit alors: *S'il a changé de ſentiment, je ſuis perſuadé que c'eſt Monſeigneur de Génève qui l'a converti: car il lui a dit ſur ce ſujet des choſes tres pertinentes & tres fortes.* Il avoit une ſi grande apprehenſion que ces nouvelles doctrines ne priſſent quelque racine dans ſon Dioceſe, que quand quelqu'un y venoit qui avoit étudié dans quelque Univerſité étrangere, il l'examinoit ſur cela de toutes ſes forces. Et un celebre Docteur ètant venu dans ſon Dioceſe au commencement de ſon Epiſcopat, il lui dit d'abord avant que de l'employer: *Monſieur, nous ſommes dans un Païs ennemis des nouveautez, & où nous faiſons profeſſion de ſuivre à l'aveugle les déciſions de Rome ſans les examiner. Nous avons des Souverains ſi délicats en matiere de Foi, que vôtre perſonne ne ſeroit pas en ſeureté,*

s'il vous échapoit quelque chose de la bouche, ou par écrit, qui ressentit la nouveauté, & moi même je serai le prémier à vous declarer la guerre. Voila de beaux témoignages de l'integrité de la Foi & de la doctrine de nôtre Evêque.

S'il etoit ennemi des nouvelles doctrines, il ne l'étoit pas moins des Livres critiques en ce qui regarde la Religion. Il disoit à ce sujet: *Qu'il ne vouloit point troubler la simplicité de sa foi, & que pour ferme que soit un homme dans sa Religion, ces sortes de Livres ne laissoient pas de l'ébranler, aprenant à douter de tout, & faisant toûjours indispensablement un méchant éfet, qui est que dans les plus fortes aplications qu'on a à Dieu, il faut tres souvent appliquer son esprit à combatre les pensées qui naissent de ces lectures, qu'on employeroit bien plus utilement à la reformation de son interieur.* Ces sentimens de nôtre Evêque contiennent une verité qui est de la derniere consequence pour les bonnes ames, si elles veulent aller à Dieu en simplicité de cœur, avec confiance & avec tranquillité, qui sont les trois dispositions les plus conformes à l'esprit de Dieu. Il n'y a rien de nouveau, ni de subtil dans l'Evangile; tout y est ancien & invisible. Quand une bonne ame est bien instruite de ses maximes, & qu'elle les entend selon les droites & saintes explications que lui en ont fait le Livre incomparable de l'Imitation de JESUS-CHRIST, & l'Introduction de Saint François de Sales, elle doit s'en tenir là, & appliquer toutes ses forces à la pratique. Si elle se donne la liberté de lire des livres curieux, & qui subtilisent sur les matiéres spirituelles sur lesquelles

ils produiſent des penſées qui paroiſſent d'une grāde elevation, elle ſera l'experience de ce que dit icy nôtre Evêque. Son eſprit ſe trouvera occupé & fatigué a digerer de differentes idées, & a ſe reſoudre des doutes & des difficultez ; il ſera agité & troublé, & au lieu de s'être avancé dans la pratique, en quoy conſiſte l'eſſence de la vie ſpirituelle, il ſe trouvera beaucoup reculé.

Nôtre Evêque étoit ſi bien perſuadé de ce que nous venons de dire, qu'ayant ſçû qu'on vouloit mettre en plus beau François les œuvres de S. François de Sales, il s'y eſt oppoſe de toutes ſes forces, de peur que les ſentimens de ce Saint ne reçûſſent quelque alteration dans l'eſprit de ceux qui étoient accoûtumez à lire & à entendre les paroles de ce Saint Auteur.

Il ne vouloit pas auſſi par la même raiſon que dans les Conferences de Doctrine, qui ſe faiſoient chez lui, ou dans les Concours, on agitat des difficultez trop ſubtiles, parce qu'on ne les reſolvoit pas ſi bien qu'il n'en reſtât quelque impreſſion de doute. Il diſoit dans ces occaſions: *Vous faites comme le Soleil de Mars ; vous élevez les vapeurs, mais vous ne les diſſipez pas.* C'eſt pour cela que quand il aſſiſtoit aux Actes de Theologie, ou de Philoſophie, il decidoit lui même la difficulté, quand il ne la voyoit pas aſſez bien éclaircie. C'eſt dans ces rencontres de Theſes, & dans les Sermons, que lors qu'on le complimentoit, on le voyoit rougir, & qu'il s'aneantiſſoit devant Dieu.

C'eſt ſur ce qui eſt contenu dans cette ſeconde

Section, que l'Auteur du Livre croit avoir raison de se recrier, &c. Il parle de la sorte dans sa seconde partie page 195.

„ L'Autheur de la vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex Evêque & Prince de Genéve, „ en donne une idée toute differente de ce que „ j'avois insinué ici du vivant même de ce Prélat. Ce qui vient déja de tromper un de nos „ fameux Ecrivains, qui le range parmi les Personnes les moins favorables à la doctrine de „ S. Augustin Mais on fait tort assûrément à „ l'Illustre Evêque de Genéve, qui dés avant l'Episcopat s'étoit attiré des puissans ennemis, „ pour avoir pris, prêchant dans la Capitale „ d'un Etat, le parti d'un Prédicateur, contre „ lequel un autre Prédicateur s'étoit élevé d'une maniere farouche, à cause de la doctrine „ de la grace efficace, qui depuis son Episcopat „ s'est déclaré en toutes les rencontres pour „ la Doctrine de S. Augustin & de S. Thomas „ sur ce sujet.

Je ne m'étonne pas de ce que l'Autheur de ce Livre l'a fait imprimer dans le païs de Monsieur Jansenius, & non pas dans quelque Ville voisine d'Annecy; car il sçavoit bien que tout ce qu'il y a de gens de mérite & de pieté se seroit soûlevé tout d'abord contre ce qu'il dit; n'y en aiant aucune qui ne connoisse que les sentimens de nôtre saint Evêque y étoient tout opposé. Il montre ici qu'il veut venir comme au secours des gens de son party, & qu'il se hâte, de peur que la perte qu'on y vient de faire ne s'augmente, s'il n'en arrêtoit le cours. Il veut tâcher de rendre aux Augustiniens de son

eſpéce ce qu'on leur veut ôter. *Ce que l'Autheur de ſa vie a écrit, vient déja*, dit il, *de tromper un de nos fameux Ecrivains, qui le range parmi les perſonnes les moins favorables à la doctrine de S. Auguſtin.* Et il pretend prouver par tout ce qu'il va dire, qu'on fait autant de tort à la memoire du S. Evêque qu'au party même, en le ſeparant des *Auguſtiniens.* Mais nous allons produire des preuves inconteſtables, qui feront voir la fauſſeté de ce qu'il avance.

1. Je prens à témoins la conſcience de cét Autheur; car il ſçait bien par les expériences qu'il en a faites dans quelques perſonnes de ſes meilleures amies, que ce digne Evéque n'a jamais voulu conferer aucun benefice à ceux qui étoient ſuſpects de la doctrine de Monſieur Janſenius.

2. Il ſçait avec quelle force il parloit en particulier aux Eccleſiaſtiques, pour leur faire comprendre qu'il ne faloit point s'attacher à ces nouvelles doctrines, & de quelle maniere il obligeoit ceux qui en étoient ſuſpects à faire leur profeſſion de foi en ſe ſoûmettant à la cenſure des cinq propoſitions, & de la queſtion de fait.

3. Il ſçait qu'un de ſes Eccleſiaſtiques tout habille homme qu'il étoit, s'étant préſenté au Concours pour avoir la Cure de Beauvaine, jamais le ſaint Prélat ne la lui voulut conferer, parcequ'il lui étoit ſuſpect de ces erreurs.

4. Il ne peut pas ignorer que cét Illuſtre Défunt avoit fait dreſſer une Proviſion de Chanoinie de la Cathedrale pour un Eccleſiaſtique qui avoit bien du mérite; mais aiant ſçû

qu'il étoit suspect, & qu'on l'accusoit d'avoir du panchant pour le parti des pretendus Augustiniens, il ne voulut point la signer, & donna cette Chanoinie à un autre.

5. Toute la Ville d'Annecy peut rendre témoignage que l'Ecclesiastique qui fit le Panegerique de ce saint Prélat dans son Seminaire, voulant faire voir l'intégrité de sa Foi, & qu'il n'étoit jamais entré dans le Jansenisme, dont on l'avoit voulu rendre suspect à Rome dans le tems de sa Préconisation. Cét hàbile Panegeriste en donnat cinq preuves convaincantes, dont la prémiere étoit.

1. Que faisant ses études en Sorbonne, il ne voulut pas prendre le traitté de la grace sous un certain Professeur; parcequ'on lui avoit fait croire qu'il donnoit dans les sentimens du party : mais qu'il le prit sous Monsieur Duval, que tout le monde sçait avoir été un Docteur des plus opposez aux erreurs des Jansenistes.

2. Que ce digne Prélat étant à Rome avec Monsieur Dom Antoine de Savoie dans le tems que les Jansenistes cherchoient par tout des Protecteurs pour empêcher la condamnation de leur doctrine, il composa un abregé des matiéres de la grace pour ce Prince, afin de prevenir dans son esprit les impressions que les Jansenistes qui cherchoient sa protection auroient pû lui donner de leur nouvelle doctrine. On m'assûre que ce Traitté se trouvera encore entre les mains d'un vertueux Ecclesiastique d'Annecy.

3. Que ce digne Prélat s'est toûjours déclaré si ouvertement contre ceux de ce parti, qu'il

n'a jamais accordé de Benefice à aucun des Ecclesiastiques qu'il avoit lieu d'en soupçonner, sans les avoir auparavant bien sondé sur ces matiéres.

4. Que son Altesse Roiale Charles Emanuel II. lui écrivit la Lettre (qui sera rapportée cy-aprés) dans laquelle on voit que ce grand Prince loüe fort le zéle de nôtre Prélat à éloigner de son Diocése les Ecclesiastiques qui se rendent suspects de cette doctrine, & de ne leur point conferer de Benefice.

Enfin la cinquiéme preuve incontestable que ce Panegeriste apporte, est sa confession de Foi, écrite & signée de sa main, dans laquelle il déclare, comme un homme qui se prepare à la mort: *Que le Iansenisme est une source d'erreurs & de libertinage, & qu'il le condamne sincerement & de toute son ame.*

Nous en rapporterons les propres termes à la fin de cette seconde Section.

Tout ce que nous venons de dire n'est que comme un petit préambule de ce que nous rapporterons dans la suite. Mais le Lecteur aura peine à excuser de mauvaise foi l'Autheur de ce Livre, quand il sçaura la vérité du fait, d'où il veut tirer avantage, & faire croire que Messire Jean d'Aranthon étoit bon Janseniste avant son Episcopat, s'étant attiré pour cette raison de puissans ennemis en préchant dans la Capitale d'un Etat. Il se seroit expliqué plus intelligiblement s'il avoit dit à Chambery.

Ce fût du tems de Monseigneur Charles Auguste de Sales prédecesseur de nôtre saint Evêque que la chose arriva, environ l'année 1653,

ainsi qu'il se voit par l'original de la Lettre que ce Prélat écrit à nôtre Monsieur le Commandeur d'Alex qui étoit alors à Chambery & dont j'ai l'original entre les mains.

Il ne s'agit point du tout de la doctrine du Jansenisme ; mais seulement de soûtenir les interêts de quelques personnes Ecclesiastiques à qui on imputoit d'être Jansenistes, & l'Evêque de Genéve soûtenoit que non. Voici les propres termes de cette Lettre qu'il écrit à nôtre Commandeur d'Alex.

Ie sçai que vôtre prudence vous fournira promptement tous les expediens necessaires à ce bon effet. Il suffit de vôtre entremise pour cela, & sans doute il reviendra content, il veut dire celui qu'il lui recommandoit. *Daignez, je vous supplie me continuer le bien de vôtre amitié, puisque je suis &c.*

Il est ici simplement question d'accomplir ce que lui recommande son Evèque. Il le fait, il y réussit, & parcequ'il s'agit de personnes qu'on a cru être du parti des Jansenistes, c'en est assez à l'Autheur du Livre pour former une pretenduë preuve que Jean d'Aranthon étoit bon Janseniste. Ceci peut servir d'exemple & de preuve tout ensemble de ce que j'ai déja dit de la maniére dont les gens de ce parti tournent les choses pour les tirer de leur côté. Un prétexte, une vrai-semblance, une conjecture, leur suffit pour faire passer ce qu'il leur plaît pour une chose certaine.

Voici la Lettre que son Altesse Roiale Charles Emanuel II. écrivit à nôtre digne Prélat, dattée du 19 Janvier 1675.

TRES REVER. TRES CHER, ET DEVOT ORATEUR,

Nous approuvons tous les sentimens, que vous nous representez dans vôtre lettre du 11. de ce mois, & nous avons une satisfaction bien particuliére du zéle que vous temoignez pour empêcher que le Jansenisme ne se glisse pas dans vôtre Diocése. Nous demeurons d'accord avec vous, qu'il n'est pas bien d'obliger tous les Ecclesiastiques à signer un Formulaire; parceque cela donneroit lieu a partager les esprits, s'en pouvant trouver quelqu'uns, qui quoique bien intentionnez, & d'une saine doctrine, pourroient faire difficulté de signer ledit Formulaire, & par là introduire une division, & des partis contraires dans le Clergé. Il est beaucoup mieux, comme vous dites, de veiller sur la conduite des Ecclesiastiques, & de tenir éloignez des emplois ceux que l'on voit inclinez aux maximes du Jansenisme, & tâcher de les reduire par la douceur: & quand cette voie manqueroit, on y pourroit emploier la severité, en quoi nous vous asseurons de nôtre protection.

Pour ce qui est du Coadjuteur que vous desireriez, nous croions qu'étant encore dans un âge à pouvoir agir de vous-même, il n'y a rien qui vous presse à en demander un: & s'il arrive quelque occasion d'une plus grande nécessité. nous aurons égard à vos besoins,& à vos instances. Nous venons d'apprendre le décez

du Prévôt d'Oncieu: & comme nous sçavons que le sieur de Montfort de l'Obla est souhaité par le Chapitre, & qu'outre son ancienneté & sa naissance, il a également de la vertu, de la pieté & du merite, nous concourons bien volontiers à lui accorder nos Offices à Rome pour lui en obtenir les Bulles.

Nous sommes faché de la perte qui s'est faite dudit sieur d'Oncieu, qui étoit un digne Ecclesiastique.

Puisque vous avez reçû tant de préjudice pour n'avoir pas repondu à la lettre, que Monsieur le Cardinal Altieri vous a écrit sur l'affaire des decimes demandées pour la Pologne, vous pourrez lui faire vos excuses dans une forme qui soit également civile & exclusive de la demande desdites Decimes pour lesquelles il est déja convaincu par les raisons qu'on lui a representées, que c'est une nouveauté, qui ne s'étant pas encore pratiquée en Savoie, ni de là les Monts, n'y peut être introduite maintenant: Et vous asseurant de nôtre estime, & de nôtre bonne volonté, nous prions Dieu de vous avoir en sa sainte & digne garde.

De Turin le 19 Ianvier 1675.

Le Duc de Savoie Roi de Chipre,
EMANUEL.

DE BERNAIE

Revenons au texte de l'extrait du livre: « Et » qui a toûjours conservé une veneration singu- » liére pour les deux celébres Evêques d'Aleht,

& de Vence, qui ont eu une si glorieuse part "
dans les affaires de la Grace pour la deffendre, aiant recommandé à ses Ecclesiastiques "
les écrits de ce dernier, & s'étant proposé à "
lui-même Monsieur d'Aleht, comme un parfait "
modéle à imiter, jusques là qu'il voulut en "
avoir le portrait parmi ceux de S. François de "
Sales, & de quelques autres vertueux & saints "
Personnages. L'Historien s'est tû de toutes "
ces choses, bien qu'elles soient importantes "
& tres certaines. "

Monsieur l'Evêque d'Aleht a toûjours passé pour un homme d'un rare mérite, & qui s'étoit attiré l'estime de tout le monde. Elle ne s'est diminuée que lorsque les Disciples de Mr d'Ypres lui firent faire la fausse démarche que chacun sçait qu'il a faite. Je dis, lui firent faire; car je sçai d'original & de la bouche de feu Messire Charles Bourdin Chanoine & Grand Vicaire de Noyon, proche parent & intime ami de feu Monsieur d'Aleht, & qui avoit été long tems son Grand Vicaire: Je sçai, dis-je de ce digne Ecclesiastique, que ce Prélat n'étoit point du tout dans les sentimens de Monsieur Jansenius; mais qu'étant zélateur de la Morale sevére, les Gens du parti l'avoient attiré à eux par ce prétexte.

Monsieur Godeau a eu aussi la reputation d'un homme qui avoit de grands talens, & il a été l'Autheur de plusieurs beaux livres. Est-ce une chose extraordinaire d'avoir les portraits des Personnes & des Prélats qui ont ainsi été distinguez? Mais nôtre Censeur trouvera ci-aprés la condamnation de ce qu'il avance.

Et il est certain que dés que le Rituel de Monsieur d'Aleht eut été condamné par le S. Siege, nôtre digne Prélat le fit placer parmi les livres défendus.

„ Mais ce qu'il dit, est que Monseigneur de „ Genéve dissuadoit de la lecture des Livres de „ Port Roial, comme de livres suspects : lorsqu'au contraire ce Prelat les lisoit beaucoup „ lui-même, & en avoit sa Biblioteque remplie, „ qu'il a leguée à son Séminaire pour l'usage „ public des Ecclesiastiques du dehors & du „ dedans, non sans le dessein qu'ils se perfec„ tionnassent par l'usage des Livres qui la com„ posent, & non pas qu'ils s'y empoisonnassent.

On pourroit confondre sur cét la temerité de cét Autheur dans une justice reglée ; car on lui prouveroit par les écrits de Direction de nôtre digne Evêque écrits de sa main, & par les témoignages des personnes dirigées, qui sont encore vivantes que rien n'est plus vrai que ce que rapporte l'Autheur de sa Vie touchant les livres de Port Roial. On en trouvera ci-aprés des preuves bien établies, & plus étenduës : mais en voici une qui m'est tombée presentement entre les mains ; c'est la lettre d'une ancienne Superieure de Communauté, qui a été dirigée pendant vingt-cinq années de suite par nôtre saint Evêque, & qui aiant oüy dire que l'Ecrivain du livre vouloit faire passer ce que je dis de ces lectures pour une supposition, vient de m'écrire ce qui suit.

MON TRES REV. PERE,

Rien au monde n'est plus engageant que la continuation de l'honneur que vous me faites, &c. . . . . Que ne vous doivent pas ceux qui sont attachez a feu nôtre S. Evêque, comme je la suis ? Je vous avoüe, Mon R. P. que les devoirs que je vous ai la dessus m'inspirent des sentimens d'une si grande reconnoissance, que je ne les puis exprimer. Souffrez donc que je supplée à cette impuissance en me joignant à vôtre zéle, & en vous portant témoignage de celui qu'avoit nôtre S. Prélat pour précautionner cette Maison, & empêcher que le Jansenisme n'y entrasse.

Feuë sa Niéce Claire Madeléne d'Alex, toute Superieure, qu'elle étoit faillit à encourir son indignation par le panchant qu'elle marquoit d'avoir pour les Livres qui le contiennent. J'ai entendu dans des visites la condamnation publique qu'il faisoit des livres de la frequente Communion, de la Morale Chrétienne, & des Constitutions de Port Roial; en sorte qu'elle fut obligée de s'en defaire, aussi bien que de plusieurs autres, comme des Embrunades, &c. Et tout cela s'est fait dés auparavant qu'il eut fait la deffense des livres, qu'il a inserée dans ses Resolutions Pastorales; car il y a plus de vingt ans qu'il fit ce que je viens de dire. Il fit même faire une visite chez Messieurs les Missionnaires pour voir si les survenans n'y portoient aucun de ces livres qui contiennent

ces erreurs Janſeniencs. Il condamnoit ouvertement là deſſus la curioſité de ſa Niéce d'une maniére ſi forte & ſi humiliante pour nôtre ſexe, & nôtre état, que je ne me ſuis jamais aviſée de lui déplaire de ce côté la, & je vous dirai encore par une plus grande confiance, qu'il n'approuvoit pas que ſa Niéce vit dans nos Parloirs les perſonnes qui en étoient enfarinées; & quoiqu'il l'aimat tendrement, il la condamnoit ſur cette curioſité. Je puis rendre témoignage de bien de choſes par les endroits, des ſoins qu'il prenoit pour me devenir un écueil. Ma confuſion en eſt plus grande de n'avoir pas profité, &c.

Si tout ceci ne ſuffit pas pour détromper le Lecteur de ce que l'Ecrivain a voulu faire paſſer pour véritable, il trouvera encore un peu plus bas de quoi ſe ſatisfaire.

„ L'Auteur de la vie parle encore d'un „ voyage de feu Monſieur Nicole à Anneſſi, „ où il repreſente ce Monſieur comme un „ homme tenebreux, qui ſe cachoit & n'o- „ ſoit dire ſon nom, & en qui Monſeigneur de „ Genéve découvroit une mauvaiſe doctrine; „ mais ce voyage bien raporté, & circonſtancié „ eſt tout honorable à ce celebre Auguſtinien „ de même qu'il fait tort à la gloire de Monſei- „ gneur de Geneve, qui lui marqua de la con- „ fiance & de l'eſtime. Monſieur Nicole ne „ pouvoit pas cacher ſon nom, & prier Mon- „ ſieur de Genéve de ne le pas faire connoître „ à Monſieur l'Abbé de la Perouſe. 1. Puiſque „ Monſieur Nicole venoit de Chamberi, où le „ Cardinal de Rets, qui y étoit alors, l'avoit re-

tenu plusieurs jours, le distinguant, & le fai-"
sant manger à sa table; ce qui fût un motif à "
tout le monde dans cette Ville de vouloir "
sçavoir le nom de celuy a qui un Cardinal "
faisoit de si grandes liberalitez. 2. Parce que "
Monsieur l'Abbé de la Perouse avoit suivi "
Monsieur Nicole de Chamberi à Annessi, & "
l'ayant joint un peu avant la dînée, l'avoit "
abordé comme il étoit en litiére, & lui avoit "
fait déclarer son nom. N'etes vous pas l'Abbé "
Nicole, lui dit il? Ce que Monsieur Nicole "
lui avoüa; à quoi l'Abbé de la Perouse repar- "
tit seulement, nous vous verrons à la dînée, & "
puis piquat son cheval & prit le devant. J'ai "
oüi raconter ceci à Monsieur Nicole lui mê- "
me dans un tems qui ne lui étoit d'aucun "
interêt, & qu'il n'auroit pû s'imaginer qu'on "
eut dû composer aprés sa mort un Roman de "
son voyage en Savoye. Quant à sa doctrine, au "
jugement qu'en porta Monseigneur l'Evêque "
de Genéve, ils eurent des entretiens particu- "
liers, & ils en eurent en compagnie dans les "
entretiens particuliers. Le Prélat conçût si "
peu d'ombrage contre Monsieur Nicole, qu'il "
luy donna des marques de sa confiance, & le "
pria de s'expliquer au premier Monastere de "
la Visitation d'Annessi, sur certains écrits "
d'une Mere, desquels Monseigneur de Genéve "
non plus que Monsieur Nicole n'étoient pas "
satisfaits. Pour ce qui se passa en compagnie, "
voici un fait que l'Historien se sera peut-être "
fait un scrupule de raporter, & qui a eu "
pourtant pour témoins plusieurs Chanoines "
de l'Eglise Cathedrale de Genéve, dont il y "

„ en a qui vivent encore. Monseigneur de Genéve donnant à manger à Monsieur Nicole, „ invita avec lui des Ecclesiastiques de considération, parmi lesquels étoit Monsieur l'Abbé „ de la Perouse. On tomba sur les matieres de „ la grace, & cét Abbé ayant voulu mesurer „ ses forces avec Monsieur Nicole, & citer contre lui S. Augustin ; on en vint aux livres, & „ cét Abbé fût convaincu d'avoir allegué à faux „ ce grand Saint. Cela étoit-il propre à rendre „ suspect à Monsieur de Genéve l'orthodoxie „ de Monsieur Nicole? Mais je raméne encore „ une fois l'Autheur de la vie de Messire Jean „ d'Aranthon d'Alex à l'estime déclarée de ce „ Prélat pour les Evêques d'Aleth, & de Vence, „ qu'il n'ignoroit pas avoir défendu avec quelques autres grands Evêques la doctrine de „ la prédestination gratuite, & de la grace efficace, par leurs écrits, par leurs lettres, & une „ solemnelle desputation au S-Siege; avoir en „ un mot défendu ce que Monsieur Nicole a „ soûtenu dans ses conversations, ou par de „ doctes ouvrages.

C'est ici où finit l'extrait du livre du Censeur. Je n'avois pas nommé Monsieur Nicole dans la vie de nôtre S. Prélat, mais comme ses Confederez Augustiniens comme lui ont bien vû qu'il seroit aisé de le reconnoître, on ne pourroit croire l'interêt qu'ils ont pris dans le recit de cette avanture; il n'y a prétexte qu'ils n'ayent inventé & debité pour anéantir l'impression que peut donner cette histoire, qu'ils ont tournée en une espece de Roman par tous les incidens & les fictions qu'ils y ont adjoûtées,

& qui sont revenuës à moi de plusieurs endroits. Mais je demanderois volontiers a celui-ci d'où il a appris tout ce qu'il dit. Est-ce de quelqu'un de la maison de feu nôtre digne Prélat? Est-ce quelque personne de celles qui ont assisté à ce repas & à cette entrevûë, qui les lui ont dites? Est-ce enfin Monsieur Nicole qui lui en a fait le recit? Ce ne peut être que par une de ces voies qu'il l'a sçû, n'y ayant pas assisté luy même. Il avoüe que c'est Monsieur Nicole qui lui en a fait le recit, si cela est, c'est Monsieur Nicole qui a composé ce Roman. Nous lui allons prouver par des témoins oculaires, & que le Droit apelle *omni exceptione majores*, que tout ce qu'il avance n'est que fiction, supposition, & Roman fait à plaisir. Voici la piece que je produits, qui est authentique.

Pour servir de réponse à ce que dit l'Autheur du livre qui a pour titre, de la pratique des billets, *au fol.* 195 *& suivans, contre l'Autheur de la vie de Messire Jean d'Aranthon Evêque & Prince de Généve. Les Soussignez déclarent.*

1. QUe ce n'est point se tromper que de ranger Messire Jean d'Aranthon d'Alex parmi les personnes moins favorables à la doctrine de S. Augustin, telles que la debitent Messieurs du Port Royal, temoins les lettres ci-jointes de

leurs Altesses Roiales de Savoye, par lesquelles elles loüent ledit Evêque de ce qu'il défend au Jansenisme l'entrée dans son Diocese, & témoins les expressions par lesquelles il condamne formellement le Jansenisme dans ses resolutions personnelles de retraite, lesquelles expressions on montrera encor quand il le faudra, dans l'original desdites resolutions écrites de sa main, mais qu'on a retranché aprés sa mort dans l'impression qui s'en est faite, pour ne pas aigrir certains esprits.

2. Que si Messire Jean d'Aranthon d'Alex prit avant son Episcopat, le parti de certaines personnes que son Evêque avoit attirées dans son Diocese, ce ne fût que pour justifier & l'Evêque, & les personnes contre qui le Predicateur avoit parlé trop fortement en chaire, mais non point pour autoriser le Jansenisme qu'il condamna à plate couture, en faisant l'Apologie des personnes blâmées. La relation qui fût faite de ce qui se passa en cette occasion, qu'on joint ici, en fait foi.

3. Que si Messire Jean d'Aranthon s'est déclaré en toutes les rencontres pour la doctrine de la grace, ç'a été suivant Saint Augustin, D. Hippone, & S. Thomas, entendus comme l'ont fait les Peres du S. Concile de Trente, & non point suivant l'Augustin d'Ypres, ni un Saint Thomas, comme tiré aux cheveux par ces nouveaux Thomistes. Divers Docteurs de Sorbonne, ou Ecclesiastiques du Diocése de Genéve qui vivent encor en peuvent rendre témoignage, en assûrant que lors qu'ils se presenterent pour être examinez, ledit Evêque leur disoit

agreablement, *Vous êtes des Docteurs qui devez nous instruire, & non pas subir nôtre examen, dites nous donc, & dévelopez nous les sentimens de S. Augustin & de saint Thomas sur la matiere de la grace, & ceux de Jansenius : voilà trois Docteurs, le premier & le second sont ortodoxes ; mais l'autre est condamné.*

4. Que la veneration pour Monsieur d'Alcht a duré pendant que Monsieur d'Alcht étoit dans une estime generale pour sa vertu, & qu'il n'a point paru deffenseur de Jansenius, que dépuis qu'il a passé pour tel, il n'a eu aucune liaison particuliere avec lui; qu'il a eu son portrait par occasion d'un Ecclesiastique qui l'apporta de Paris, & qui le lui donna pour tenir en une sale comme auroit fait un autre tableau un rang qui étoit vuide parmi les portraits des Evêques de Genéve. Que pour Monsieur de Vence les Soussignez ne lui en ont jamais oüi parler d'une maniére extraordinaire, ni ne sçavent pas qu'il ait recommandé à ses Ecclesiastiques les écrits de ce Prélat, à moins que ce ne soit son histoire de l'Eglise, ou son Traitté des Seminaires.

5. Qu'il est vrai & très vrai qu'il dissuadoit de la lecture des livres de Port Roial, comme de livres suspects, témoin l'Ordonnance expresse imprimée dans les Resolutions Pastorales de son Diocése à la page 725, par laquelle il défend aux Religieuses de recevoir aucun livre sans sa permission, & laquelle fût faite à l'occasion des livres de Port Roial qu'on jettoit *gratis*, & semoit dans les Monastéres de Filles de son Diocése. Que s'il a eu ces livres dans

ſa Bibliotéque, il y a eu auſſi ceux de Calvin, du Quietiſme, & ceux qui combattent & le Janſeniſme, & le Calviniſme, & le Quiétiſme; & qu'il a legué les uns comme les autres à ſon Seminaire pour y être ſous la main d'un homme de bien qui ne les communiquera qu'a propos.

6. Que la relation qui eſt faite dans la Vie de Meſſire Jean d'Aranthon du voiage de Monſieur Nicole à Annecy eſt tres juſte, fidéle, & conforme au recit qu'en a fait diverſes fois le ſuſdit Prélat aux Souſſignez. Que Monſieur Nicole ne voulut point ſe faire connoître à Monſieur l'Abbé de la Perouſe qu'il traitta d'entêté & de Docteur de Beuvelet, lorſque le Prélat le traittoit de Docteur de Sorbonne. Que ce Prélat fit à la vérité des honnêtetez à cét Etranger ſur le rapport que Monſieur l'Abbé de la Perouſe lui fit de ſon mérite ſans le connoître pour Monſieur Nicole; quoiqu'il eut diné avec lui à moitié chemin de Chamberry à Anneſſi, où cét inconnu donna des marques de ſon eſprit & de ſon érudition; mais que dés que Monſieur Nicole ſe fut ouvert à lui dans l'entretien particulier qu'il lui demanda, où il mit ſur le tapis les cinq propoſitions de Janſenius, & défendit avec beaucoup de chaleur la derniere, qui eſt que Jeſus-Chriſt n'eſt pas mort pour tous, ce Prélat prit un grand ſerieux, ſortit du cabinet tout triſte, & regarda ce Monſieur Nicole comme un Emiſſaire qui le venoit ſonder; en ſorte que voulant néanmoins ſauver les apparences d'honnêteté à l'égard de cét Etranger, en lui rendant viſite à ſon logis, il prit le tems auquel il ſça-

voit qu'il ne l'y rencontreroit pas, afin de n'être plus obligé à lui parler. Quant à ce qui regarde la confiance que cét Autheur veut que ce Prélat ait eüe pour Monsieur Nicole en le priant de s'expliquer au premier Monastére de la Visitation d'Anneſſi ſur certains écrits d'une de leurs Méres, deſquels ils n'étoient pas ſatisfaits, ni l'un ni l'autre; on admire le tour que cét Ecrivain donne à la choſe, voulant que tout profite à Monſieur Nicole; car il eſt ſeur que Monſieur Nicole témoignant dans la converſation a Monſeigneur de Genéve qu'il n'approuvoit pas certains paſſages de cette Mére, il ne fût prié par ce Prelat de s'en expliquer au premier Monaſtére, où il ſçavoit qu'il y avoit des perſonnes qui la ſoûtenoient, que comme l'on prieroit en riant un homme qui parleroit contre Monſieur Janſenius, ou contre Monſieur Arnaud, d'aller dire ce qu'il en penſe au Port Roial, où on ne manqueroit pas de lui reſiſter en face.

6. Que c'eſt ſuppoſition, que lorſque Monſeigneur de Genéve donna à diner à Monſieur Nicole, il invita pluſieurs Eccleſiaſtiques de conſidération à ſa table; puiſqu'il n'y eut que le ſeul Monſieur l'Abbé de le Perouſe, & Monſieur de Roger, Doien aujourd'hui de la Collegiale d'Anneſſi, & Neveu du Prélat qui mangerent avec eux. Et que la diſpute qui arriva entre Monſieur l'Abbé de la Perouſe & Monſieur Nicole ne fût point en dinant; mais à la Viſitation, où l'on recourut à la vérité aux Livres; mais ou l'on n'eut pas tout le tems qu'il fallut pour s'éclaircir.

7. Que Messire Jean d'Aranthon d'Alex a parlé quelque fois avantageusement par prudence & par honnêtete de Messieurs de Port Roial & de leurs Adherans, en disant, par exemple, qu'avec leur Morale sevére ils avoient produit quelque bien ; parce que plusieurs personnes agissant de bonne foi, s'excitoient à la reforme en la lisant, &c. Mais qu'on ne peut pas avec justice asseurer qu'il soit entré dans leurs sentimens, & que tout ce qu'on pourra rapporter pour en persuader, ne sera que fiction, supposition, ou chose mal entenduë, & encore plus mal tournée. Fait à Annessi ce 6. Novembre 1699.

De Roget Doyen d'Annessi.

Ant. Ducloz déposant.

J. Falcaz attestant.

Paris attestant.

Coppier attestant Chanoine de Nôtre-Dame.

Monsieur de Roget Doyen de la Collegiale de nôtre Dame d'Annessi, neveu de nôtre digne Evêque, & qui avoit été présent à toute cette entrevûë de Monsieur Nicole, non content d'avoir signé la piece que je viens de rapporter, m'écrit encor ce qui suit.

Ce que cét Ecrivain allegue de monsieur Nicole, est de la derniere fausseté, & rien n'est plus vray que ce que vous avez rapporté dans la Vie de feu mon Saint Oncle. Monsieur de la Perouse dîna avec Monsieur Nicole en chemin sans le connoître, & en effet arrivant ce jour-là à Annessi, il dit à l'Evêque de Genéve qu'il

verroit le lendemain un Ecclesiastique d'un éminent sçavoir. Monsieur de la Perrouse trouva le lendemain le Sieur Nicole dans la Sacristie de S. François de Sales, & ce fût là où ils eurent conteste pour un passage de S. Augustin que le Sieur Nicole dit d'abord n'être pas dans S. Augustin. C'est ce qui m'obligea moi qui écris, d'aller chercher le livre pour voir qui avoit raison; mais l'heure du dîner approchant; l'Evêque qui n'avoit encore point vû le sieur Nicole décendit dans l'Appartement d'en bas pour faire civilité à cét Etranger qui étoit avec Monsieur de la Perouse & sans autres Ecclesiastiques que ses Aumôniers; mais avant que laver le sieur Nicole voulut avoir une Audience secrette du Prélat, aprés laquelle il sortit du Cabinet. & se mirent à table, où l'Evêque contre sa coûtume nous parut tout interdit. Monsieur de la Perouse reveillat la conversation pour faire parler le sieur Nicole qui dit de tres belles choses sur l'Eglise. La curiosité de Monsieur de la Perouse augmentoit toûjours pour pouvoir connoître qui étoit cét Hôte, mais il n'en pût être éclaircy qu'apres que le sieur Nicole fût loin d'Anessi. Ce que dit ce même Autheur est aussi détourné du vrai sens de l'Evêque, en voulant qu'il ait dit au sieur Nicole, *Allez vous en dire cela aux Filles de la Visitation,* aussi bien que de faire trouver plusieurs Chanoines dans son entretien, Voila la prémiere & derniere conversation, & le seul commerce que l'Evêque de Genéve a eu avec le sieur Nicole.

Je ne puis concevoir d'où cét Autheur tire ces reveries, n'aiant point été témoin de tout ce qu'il dit, comme nous l'avons étés, que nous asseurons avec serment être tres veritable, comme l'aiant vû & oüi; il faut donc qu'il y ait quelque Jenseniste caché qui veut authoriser son parti en y faisant entrer ce grand Evêque de Genéve.

Voici ce que m'écrit encore sur le même sujet Monsieur Paris Chanoine de S. Pierre, ancien Aumonier & confident de nôtre S. Evêque dans sa lettre dattée du 5. Novembre dernier.

Il est vray qu'il avoit dans sa Biblioteque plusieurs des livres du Port Royal, & même au commencement de son Episcopat le livre de Jansenius, autrement *Augustinus Yprensis*, mais dés aussi-tôt que les cinq propositions furent condamnées, & le livre defendu, il s'en défit, & le donna au College d'Anneſſi, afin que les Regens fussent mieux disposez pour en combatre les erreurs. Il avoit aussi quantité de livres du *Quietisme* & du *Calvinisme*, étoit-il pour cela Calviniste ou Quietiste? Il les avoit comme un Evêque les doit avoir, *ad custodiam non ad propriam aut aliorum eruditionem.* Cela est si vrai, mon R. Pere, que sur l'envie que j'eus deux ou trois fois de lire le livre qui a pour titre *Saul ex Rex*, il ne le voulut jamais permettre. Une autre fois je fus en curiosité de lire un livre intitulé *Morale des Jesuites*, composé du même stile que les Provinciales, il m'en empécha; & ayant aussi une autre fois pris les *Provinciales*, il ne me laissa pas le tems de les

ouvrir

ouvrir, me les faisant remettre en leur place, qui étoit *inter libros prohibitos*. Mais ce qui le porta a faire l'Ordonnance qui se voit à la page 715 de ses Resolutions Pastorales, ce furent les Poëmes de S. Prosper Latins, François, en Vers & en Prose, avec des reflexions qui encherissent sur le texte qui est déja assez difficile de lui même, & qui passe la portée des personnes du sexe, ouvrage sans doute de Messieurs les Augustiniens d'Ypre, que je trouvay entre les mains d'une Religeuse, &c.

Voila des témoignages plus que suffisans pour prouver juridiquement dans une justice reglée, que les sentimẽs de nôtre digne Evêque étoient tout opposez à ceux que l'Autheur du livre lui veut attribuer, & que celui qui a mis au jour la Vie de Messire Jean d'Aranthon d'Alex n'a rapporté les choses qu'en toute vérité.

Mais tout ce que je viens de dire, quoi que tres convainquant, est peu de chose en comparaison de ce que je vay ici rendre public. Ce sont des écrits de la propre main de nôtre Evêque. Ce sont des Lettres qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire; c'est l'examen exact qu'il a fait du Livre de l'*Introduction à la Vie intérieure & parfaite*, composé de pieces tirées de l'Ecriture Sainte, du Livre incomparable de l'Imitation de Jesus-Christ, & de l'Introduction à la vie devote de S. François de Sales. C'est enfin l'aprobation qu'il a donnée à *l'Appendix* qui est à la fin de l'Introduction, & au petit Livre qui a été fait en suite, & qui a pour titre, *Enchiridion salutis operandæ juxtà mentem & instituta Libri de Imitatione Christi, &c.* Et

on peut dire que ce qui eſt contenu dans ces deux livres eſt autant la foi de ce ſaint Evêque que la mienne, comme la choſe ſe verra prouvée par ſes propres écritures. Mais ce qui paſſe tout, c'eſt ſa confeſſion de foi expreſſe, & écrite de ſa propre main contre le Janſeniſme.

Nous commencerions par rapporter ici *l'Appendix* tout entier, où on voit ſes ſentimens ſur les matiéres dont il eſt queſtion exprimez d'une maniere autant étenduë qu'on la puiſſe deſirer. Mais comme c'eſt un Traitté aſſez long, qui feroit une interruption trop conſiderable de l'examen que nous faiſons ici, & qui romproit l'attention du Lecteur, nous en compoſerons le troiſiéme Chapitre de ce Livre.

J'ay appellé ce qui eſt contenu dans ces Livres ſa confeſſion de foy auſſi bien que la mienne, & le Lecteur pourra juger par lui-même ſi j'ai raiſon ou non, quand il aura vû le recit ſincere que je lui en vai faire, & les preuves que j'en donnerai.

Les affaires de l'aſſemblée du Clergé de 1682. nétoient pas encore terminées quand ce ſaint Evêque & Monſieur le Chanoine Falcaz ſon grand Vicaire, qu'il apelloit un autre lui même, étoient occupez à l'éxamen du livre de l'*Introduction*, dont il eſt parlé ci-deſſus, & comme il avoit une pénétration d'eſprit admirable, à laquelle rien n'échapoit, il remerquât quelques mots dans *l'Appendix*, qui auroient pû choquer Meſſieurs de l'Aſſemblée. Il m'en donna avis avec ſa bonté ordinaire, & je vis bien tout d'abort que ce qu'il marquoit étoit tres judi-

cieux. Cela me donna lieu de me défier qu'il ne se rencontrât encore quelque autre chose dans la Dissertation sur le Concile de Trente, qui donnât occasion à quelqu'un de se recrier. J'écrivis à ce sçavant Prélat, que non seulement j'acquiesçois à ses judicieuses remarques ; mais que pour éviter toutes les difficultez qu'on pourroit nous former, je prenois le parti de retrancher la Dissertation toute entiere. Sur cela ce S. Homme m'écrivit la lettre qui suit, dattée du 17 Decembre 1692. Je prie le Lecteur de m'excuser si je produits ici ce qui me charge de honte par les termes dont ce saint Homme se sert à mon égard, & dont je me reconnois tres indigne ; mais la vérité à laquelle je dois ici rendre témoignage, m'engage à rapporter fidélement ses propres paroles.

MON TRES REV. PERE,

« La Lettre dont vous m'avez honoré le dernier de Novembre, & les grands égards que vous avez daigné avoir pour mes representations, nous ont engagé, Monsieur le Chanoine Falcaz & moi, de revoir vôtre *Appendix*, & je vous avoüe ingenûment, que nous n'avons pû nous empêcher de l'admirer, parceque vous y donnez un grand jour à toutes les matiéres de la Grace. Nous avons même conclû que ce seroit priver l'Eglise d'un grand secours, que de supprimer cét excellent ouvrage.

« Il nous a semblé qu'il suffiroit, pour éviter tous les écuëils, de retrancher dans vôtre belle

„Dissertation les noms de ceux qui y peuvent
„prendre quelque interêt, & ce qui peut tou-
„cher les décrets de l'Assemblée du Clergé de
„l'année 82. Nous avons crû, que sans cela vô-
„tre *Appendix* pourroit vous attirer des troubles
„jusques dans vôtre sainte Solitude; mais à cela
„prés, il ne me semble point que vôtre Reve-
„rence deut priver le public de vôtre ravissan-
„te Dissertation, qui sans user d'exageration,
„éclaircit merveilleusement la doctrine de la
„Grace, qui est un mistére que les Docteurs
„n'ont encore sçû developper, & sur lequel l'E-
„glise ménage ses décisions, comme il a paru
„dans l'Assemblée *de auxiliis*.
„ Je joints à cette Lettre, l'Approbation de
„Monsieur Falcas, & la mienne que j'ai conçû
„precipitament; mais vous en corrigerez les
„fautes

Je n'ai rien à dire sur le dernier article de vôtre Lettre, &c. J'omets le reste de cette Lettre; car l'humilité & les honnêtetez de ce S. Homme me font confusion; mais je rapporte ici son Approbation en Latin & en François

Approbatio Libri Introductionis ad vitam internam & perfectam.

IN *ore omnium est, ex Libro* Introductionis ad vitam interiorem & perfectam, *tot emiti radios cælestis sapientiæ, tot coruscationes è solitudine micantes, tot denique fulgura, quæ è sanctis montibus prodeunt, ut hic liber, jure merito, alter tonitrui filius nuncupari mereatur.*

Sed præ omnibus Libris ab illius autore editis, hic ultimus finem & votum plenè assequitur, quo autor semper optavit ut fieret in suis duplex spiritus nempè mortificationis & pœnitentiæ; quo sanctus Bruno tot peperit Sanctos, quot fecit Monachos: & spiritus amoris, quo Beatus Franciscus Salesius tot condidit Angelos, quot habuit fideles Discipulos: idque tanto faciliori eventu, quod jam sacris Spiritûs sancti unctionibus edoctus, ut alter Guillemus Parisiensis jam pridem Doctor unctus & ungens, in hoc ultimo tractatu profundiùs calamum in corde tinxerit.

Hinc toto animo, Librum hunc cum Appendice, *non tantùm approbamus; imò etiam ei applaudimus, quòd secundò & communiori idiomate, ut sanctum Manna ad gustum omnium nationum condiatur. Datum Annesij 13. mensis Decembris 1692.*

IOANNES Episcopus Genevensis.

Approbation de l'Introduction à la vie interieure & parfaite.

C'Est le sentiment commun de tous ceux qui " ont lû cét Ouvrage de l'*Introduction à la* " *Vie intérieure & parfaite*, qu'on en voit sortir " tant de rayons d'une Sagesse Céleste, tant d'é- " clairs qui viennent du fond du Désert, & du " haut des Saintes Montagnes, qu'on le peut " apeller un autre Fils du Tonnerre. "

De tous les Livres que l'Autheur de l'Intro- " duction a composé, le dernier parvient mieux " "

„ que les autres au but & à la fin qu'il s'est toûjours „ proposée, qui n'est autre chose que d'inspirer „ à ses Religieux un double esprit : 1. l'esprit de „ la mortification & de la penitence, par le moien „ duquel S. Bruno a fait autant de Saints qu'il a „ eu d'Enfans & de Religieux. Le second esprit „ est celuy d'amour ; par lequel S. François de „ Sales à fait autant d'hommes célestes qu'il a eu „ de fideles Disciples. En quoi l'Autheur a réussi „ d'autant plus facilement dans son dessein, qu'é- „ tant déja instruit par l'onction sacrée du „ S. Esprit, il est, comme on le dit du celebre „ Guillaume Evêque de Paris, plein d'onction, & „ il la répand sur les autres dans ce dernier „ traité, où il a trempé sa plume plus avant dans „ son propre cœur.

„ C'est ce qui nous oblige non seulement a „ approuver de tout nôtre cœur ce Livre avec ce „ qui y est adjouté sous le titre *d'Apendix*, mais „ aussi a y adjoûter des applaudissemens de ce „ qu'en voici une seconde édition faite dans une „ langue plus commune, afin que cette manne „ puisse être goûtée par toutes sortes de Nations. „ Donné à Annessy le 13. Decembre 1692.

JEAN Evêque de Généve.

Cét *Appendix* se trouve tout entier à la fin de ce Livre. Mais voici ce qui s'en est ensuivi.

Un Religieux de l'Ordre l'aiant communiqué à un celébre Personnage, soi disant Thomiste ; mais qui ne l'étoit qu'en la maniére que le sont les Jansenistes outrez, entreprit de faire une refutation par écrit de ce qu'il

contient, & la mit ſecrettement entre les mains de ce même Religieux, qui n'avoit pas declaré à ce Cenſeur qui en étoit l'Autheur. Cela lui donna ouverture de décharger ſon cœur, d'épancher librement toute ſa bile, & d'emploier tout ſon zele pour donner à ce Religieux une averſion parfaite de mes ſentimens, & lui inſpirer le Janſeniſme. On voit dans ſon écrit un portrait au vif des emportemens dont eſt capable un vrai diſciple de l'Auguſtin d'Ypres, & tout ce qu'il apporte pour combatre cét *Appendix* eſt ſi rempli de ſuppoſitions dangereuſes, & de falſifications, que les perſonnes les moins éclairées & les moins civiles ne pourroient jamais croire que ce fût la production d'un homme qualifié, comme l'étoit celui-là, mais ils le prendroient plûtôt pour la ſaillie d'un homme que la paſſion a fait entrer dans une eſpece de fureur, que pour la réponſe d'un Theologien.

Il croioit probablement que le Religieux garderoit la choſe ſecrette entre eux deux, mais il fût trompé, car le Religieux m'envoya cét écrit, qui commence par ces paroles que je rapporte exprés, afin qu'on connoiſſe par là juſqu'où a pû aller l'emportement de ce Janſeniſte, & qu'on voie en même tems que ce n'eſt que la néceſſité qui m'a engagé d'écrire contre le *Ianſeniſme*; de même que c'eſt elle qui m'a obligé de dire tout ce que j'ay dit contre le *Quiétiſme*: Voicy donc ſes paroles.

Il faut avoir un auſſi abſolu pouvoir que " vous l'avez ſur moi, *dit-il, en parlant à ce* " *Religieux*, pour m'avoir obligé de lire avec "

„ attention l'*Appendix* imprimé que vous m'a-
„ vez envoyé, & qui que ce ſoit qui l'ait fait, ne
„ merite pas d'être du nombre de vos amis, ni en
„ verité aucune eſtime. C'eſt un vrai Moliniſte,
„ ou Jeſuite & Moliniſte outré, qui pour faire
„ parade de ſes ſentimens, & les publier dans le
„ monde avec quelque eſpece d'honneur, s'eſt
„ couvert de l'autorité d'un Autheur auſſi illuſtre
„ que pieux, & il nous dit qu'il va expliquer ſeu-
„ lement le ſens de ce celebre Autheur du Livre
„ de l'Imitation de Jesus-Christ, & pour
„ mieux tromper le monde, il declare, &c. Tout
le reſte eſt du même ſtile.

Aiant donc connu par cette experience le tort que ces ſortes de perſonnes qualifiées pouvoient faire dans nos Cloîtres, j'ay compoſé le petit Livre qui a pour titre, *Enchiridion ſalutis operandæ per gratiam Chriſti ſecundùm mentem & inſtituta Libri de Imitatione Chriſti*, qui contient tout *l'Appendix*, avec la refutation article par article, de toutes les ſuppoſitions & fauſſes raiſons dont ce Janſeniſte traveſti en Thomiſte avoit voulu ſe ſervir pour ſéduire nôtre Religieux. Ie compoſay, dis-je, ce petit Livre, afin qu'il fût comme un antidote que nos Solitaires euſſent à la main pour ſe garantir des pernicieux effets du poiſon que de ſemblables Docteurs pourroient leur faire prendre, en abuſant énormément de leur bonne foi & de leur credulité.

Je communiquay ce livre à nôtre S. Evêque, & ſur cela voici ce qu'il m'écrit dans ſa lettre du 21. Aouſt 1693.

Nous avons commencé Monſieur Falcaz &

moi de lire vôtre nouvel ouvrage, qui donne « encore de nouvelles lumieres sur les matieres « de la grace. Jamais on n'en a parlé plus .... « & avec tant de solidité. Nous ne doutons « pourtant pas que cét Ouvrage ne suscite à vôtre « Reverence quelque nouveau déchainement de « ces gens du mauvais parti, qui pour être ca- « ché n'est point moins réel, & qui n'éclatent ja- « mais si hautement que lors qu'ils se croient « vaincus. Je n'ai pû comprendre comment il « s'en est trouvé parmi eux qui ayent voulu tirer « des avantages de vôtre *Appendix.* S'ils lisent « vôtre *Enchiridion* sans prevention, ils y trou- « veront de quoi se détromper. J'ay appris avec « une sensible joye, &c. «

Et dans une autre lettre on y lit ce qui suit.

J'ay lû avec plaisir vôtre *Enchiridion*, non « seulement parce que tout y est solidement prou- « vé & bien soûtenu, mais encore parceque j'ay « eu la consolation d'y apprendre que j'avois été « assez heureux pour entrer dans les sentimens « de vôtre Reverence sur la grace, que je crois « être un des plus ineffables mysteres de nôtre Re- « ligion. Nous naissons tous dans le peché ori- « ginel, nous ne pouvons être justifiez que par la « grace de JESUS-CHRIST. Nous ne pouvons « ni commencer, ni continuer, ni achever aucune « bonne œuvre sans le secours de cette même « grace. La grace nécessaire pour faire le bien « commandé ne nous manque point, si nous mê- « mes n'y mettons de l'empêchement; mais pour « la maniere dont la grace est renduë efficace, *id* « *fit miris sed veris modis.* La difficulté que saint « Augustin trouve dans la résolution de cette «

» question, la conduite de l'Eglise, qui n'a point
» voulu determiner pour matiere de foi, que ce
» qui etoit révele, nous marque assez la modéra-
» tion qu'il faut observer en parlant de ces ma-
» tieres, que vous expliquez d'une maniére à pré-
» venir toutes les peines que les Solitaires & les
» Religieuses pourroient se faire sur cela, &c.

Aprés ce que je viens de rapporter des sentimens de ce digne Evêque écrit de sa propre main, je laisse au Lecteur à juger si j'ay eu raison de dire que mes sentimens exprimez dans *l'Appendix*, & dans *l'Enchiridion*, sont les mêmes qu'a eu ce Saint Homme.

Mais pour donner comme la derniére main à la preuve des sentimens de Messire Iean d'Aranthon touchant le *Iansenisme*, & ses Sectateurs, je feray ici quelque chose de ce que les anciens Romains observoient dans leurs combats contre leurs adversaires, & qu'ils appelloient *addicere colophonem*, afin de remporter une victoire complette sur eux. C'est le témoignage écrit de la propre main de ce Saint Homme, qu'il en rend dans son Directoire de mort, où on lit ces paroles.

Si on vouloit dire que j'ai été dans le mauvais party du Jansenisme *je declare que cela n'est point, & que je meurs dans la foi de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, dans laquelle Dieu m'a fait la grace de vivre.*

On lit encore au même endroit ces paroles à la marge, écrites d'un caractere plus menu.

I'ai détesté toute ma vie les cinq propositions condamnées contre Iansenius, comme autant d'Hé-

*resies scandaleuses & induisantes au libertinage, & enfin à l'*Athéisme

IEAN Evêque de Genéve.

Ces paroles ont été suprimées dans l'impression de son Directoire, afin d'éviter que Messieurs du parti de l'Augustin d'Ypre ne fissent la guerre à ses cendres ; mais il est temps de les produire ; car elles sont une preuve invincible, que je n'ay point alteré les sentimens de feu Monseigneur Jean d'Aranthon d'Alex, ni la vérité en le depeignant opposé comme je l'ay fait aux prétendus Augustiniens d'Ypre.

Il n'est ni le premier, ni le seul qui a conduit les Sectateurs des cinq Propositions condamnées jusqu'à l'*Athéisme.* L'Illustre Monsieur l'Escot Evêque de Chartres étant interrogé par plusieurs jeunes Evêques qui avoient été ses écoliers, lorsqu'il étoit Professeur de Sorbonne, leur répondit la même chose. Eux surpris de cette reponse lui firent des objections ; mais ce sçavant Homme leur prouva par de tres bonnes raisons, que cette doctrine composoit des dégrez par lesquels on descendoit comme insensiblement de marche en marche jusqu'à cét abîme d'*Athéisme.*

Que Peut on attendre d'un homme qui croit, comme une vérité de foi :

1. Que la Grace lui manque, & par consequent que quand il péche, c'est par nécessité.

2. Qu'il n'y a qu'une separation de la masse de perdition, que Dieu a faite *ab æterno antè prævisa, &c.* d'où dépend uniquement le salut, ou la reprobation des hommes.

3. Et qui dans cette vûe ne pense qu'à s'abandonner à la justice de Dieu, ne se mettant en soin de rien autre.

Les plus grands péchez & tous les desordres du monde ne le touchent plus qu'en apparence, & nullement dans le fond de son ame; parcequ'il est persuadé qu'ils ne se commettent que par le defaut de la Grace. Cette persuasion se convertit chez lui en habitude, & de là en nature; d'où il arrive qu'étant devenu insensible à tous les maux du monde, il le devient aussi à ses propres péchez de telle sorte, qu'il ne ressent plus de véritables remords de conscience.

Si on considére donc la chose sans prévention, on verra qu'il n'y a perfidie, ni déréglement cachez, dont ne soient capables de semblables personnes. Quelque sevére & exacte que paroisse leur doctrine morale, leurs sentimens de foi ruinent tout; car ils inspirent & nourrissent la négligence habituelle, l'abandon de leur salut, & le libertinage, qui se forme & qui s'entretient du prétexte de manquer de Grace.

Ils sont donc dans la même voie qui conduit les Quiétistes à l'espece d'*Athéisme* que nous avons dépeint dans la prémiere Section de ces preuves.

CHAPITRE SECOND

Qui contient tous les endroits de la Vie de nôtre saint Evêque, où il est parlé des matiéres contre lesquelles l'Autheur du Livre de question se recrie.

PUisque nous avons si bien prouvé la vérité des sentimens de nôtre saint Evêque, nous avons jugé à propos d'amasser ici en un ce que nous en avons écrit en divers endroits de sa Vie; afin que le Lecteur puisse les lire & relire, & en profiter sans avoir besoin de recourir au Livre entier de sa Vie, & de les y chercher dans les endroits où ils sont dispersez.

Il est encore parlé de sa Foi, & de la simplicité de sa devotion au Chapitre 16. du deuxiéme Livre de sa Vie, où on lit ce qui suit.

IL arriva à ce sujet un cas remarquable, & dont il m'a lui-même fait le recit. Un jeune Ecclesiastique aiant achevé ses études, & pris même des degrez, revint à Annessi, où il fût invité de précher dans une Eglise de la Ville, le jour d'une grande Fête. Nôtre Evêque, & tou ce qu'il y avoit de plus considerable da

l'état Ecclesiastique y assistérent; parcequ'on attendoit quelque belle piece de ce nouveau Prédicateur, qui étoit en reputation d'être fort sçavant. Le Prédicateur s'étant un peu échauffé dans la Chaire, se mit à débiter quelque chose qui étoit une consequence des cinq Propositions condamnées. Nôtre Evêque en fût surpris, neanmoins il prit patience. Peu de tems aprés ce Prédicateur debita une seconde Proposition, puis une troisiéme: Alors nôtre Evêque touché d'un mouvement de zéle étoit sur le point de le faire descendre de la Chaire: mais la consideration du trouble que cela causeroit à tout l'Auditoire le retint. Il prit sa Croix pectorale, & la baisoit & rebaisoit, pour s'aider à moderer son zéle; car ce Prédicateur s'échauffant de plus en plus, poussa les choses presque jusqu'au bout. Le Sermon étant fini, & l'Evêque voiant les Ecclesiastiques & les Superieurs Reguliers assemblez au tour de lui, il leur dit: *Avez vous entendu ce qu'à dit nôtre Prédicateur? Ie ne sçai si j'ai mal entendu; mais il a dit telle & telle chose.* Chacun répondit qu'il l'avoit entendu de la même sorte, & tous en paroissoient aussi surpris que l'Evéque. *Vous rendrez donc*, repliqua-t-il, *témoignage à la vérité.* Il fit faire aussitôt une procedure en forme, qui contenoit la déposition des Auditeurs. Il fit ensuite comparoître le Prédicateur, qu'il convainquit de la fausse doctrine qu'il avoit débitée, & aiant fait assembler dans le Palais Episcopal, les Chanoines de la Cathedrale & Collegiale, & des Députez de toutes les Communautez, il obligea le Prédicateur

à reconnoître sa faute, & à se retracter de ce qu'il avoit dit publiquement. Cette action montre assez combien il étoit opposé à ces nouvelles doctrines qui ont fait tant de tort à l'Eglise, & qui ont servi aux Novateurs, pour inspirer autant par œuvres, que par écrit & par paroles, le réfus de soûmission au chef de l'Eglise, & le mépris de son authorité, par des éloges qu'on entend sans cesse donner aux Livres & aux dogmes, qu'il a condamnez. En un mot, en détruisant la simplicité de la Foi, par des ouvertures, qu'on a données aux femmes & au simple peuple de raisonner à leur mode, & de faire passer par leur jugement, ce qu'il y a de moins pénétrable dans les Questions de Théologie; & de se servir de mille détours pour soûtenir leurs propres sentimens, & s'y attacher au lieu de déferer à ceux de l'Eglise. Mais nôtre Evêque en a encore donné bien d'autres preuves dans des rencontres dont il sera parlé cy-apres.

Quand il y avoit quelque devotion aux Eglises particulieres, il ne manquoit pas d'y aller, & d'assister aux Processions du Rosaire, du Scapulaire, & d'autres semblables exercices de pieté. Il visitoit les Reliques aux jours qu'elles étoient exposées. Il honoroit de sa présence les Confreries, assistoit à leur exercice, & avoit une devotion singuliere pour celle des Morts, érigée dans la Parroisse d'Anneссi. Il ne manquoit ni aux Sermons, ni aux Benedictions du saint Sacrement, qui s'y font pendant l'Octave de cette dévotion, & il disoit la Messe un jour de cét Octave, où il faisoit communier ses Do-

mestiques. C'est ainsi qu'il faisoit paroître en toute occasion la simplicité de sa foi, & qu'il attiroit tout le monde par ses exemples aux exercices de devotion. Mais sur tout il ne manquoit jamais le jour de *Quasimodo*, d'aller à la Parroisse y rénouveller, le cierge à la main les promesses de son Baptême.

Sur les conversations & la lecture des Livres de Port Roial, on lit ce qui suit au Chapitre sept du troisiéme Livre de sa vie.

NOus avons vû ci-dessus, combien nôtre digne Prélat, avoit d'aversion pour les entretiens superflus aux parloirs des Religieuses; & il disoit souvent, que ceux de certaines personnes desoccupées (c'est son propre terme) qui alloient aux grilles, comme pour se delasser l'esprit, lui étoient plus à charge que d'autres.

Mais s'il tâchoit d'éloigner des Monastéres des Filles les conversations superfluës, & où il n'y a rien d'édifiant; parcequ'elles dissipent l'esprit intérieur, remplissent le cœur de vaines affectious, & de vaines idées, & les disposent à des attaches qui retirent les ames de l'amour de Dieu: Il apportoit une bien plus grande précaution à retrancher la conversation qui se fait par le moien des livres.

Une conversation de simples paroles passe, & souvent se dissipe avec l'objet; mais celle

'un

d'un Livre se peut rénouveller à toute heure, à tout moment, & fait bien d'autres impressions que des paroles passageres. C'est pourquoi Jean d'Aranthon avoit un soin tres-exact d'éloigner des Monastéres des Filles, tout ce qui pouvoit y porter l'air des maximes du monde, ou quelque doctrine moins conforme à la simplicite de la Foi, ou à l'esprit de leur profession.

Il étoit inflexible à ne souffrir chez ses Religieuses aucun livre que des Auteurs bien approuvez. Voici comme il s'en expliqua devant une Communauté en 1681. au sujet des Livres composez en si beau François, par des Personnes qui s'opposoient à la censure que le Saint Siege à faite des cinq propositions tirées de Iansenius. Vous voul z bien, dit il, que j'ajoûte ici à nos avis Pastoraux deux choses, " que je vous recommande, comme étant fort " nécessaires, pour ne vous point jetter dans des " labyrinthes d'idées, de pensées & de mouvemens, pour ne point vous écarter de l'esprit " de vôtre Institut, & de la soûmission religieuse, & pour ne pas vous former de fausses idées " de perfection à vôtre mode. "

La prémiere, est de vous défier de toutes " les maniéres d'Oraison extraordinaires, si " elles ne sont accompagnées des fruits d'une " mortification solide & éprouvée. "

La seconde, est de vous défier des écrits qui " viennent des Auteurs qui sont suspects du " Jansenisme. Ce n'est pas que je veüille con- " damner tous les écrits de ces M ssieurs; car " je ne condamne, que ce que le Pape a con- "

„ damné. Mais je crois devoir vous recom-
„ mander, & même vous prier, de ne point
„ vous amuser à la lecture de leurs livres ; puis
„ qu'encore qu'il s'en peut trouver quelqu'un
„ où il n'y auroit rien de suspect, ils pour-
„ roient devenir dangereux pour vous, pour
„ bien de raisons. La prémiere, c'est qu'il
„ vous retireroient insensiblement de l'Esprit
„ qui est renfermé dans les écrits de vôtre S.
„ Fondateur. La seconde, c'est que la pureté
„ du langage de ces Ecrivains, excitant la cu-
„ riosité naturelle de l'esprit, fait naître insen-
„ siblement le dégoût de lire tant de beaux Li-
„ vres, qui traittent solidement de la vérita-
„ ble vertu. Et la troisiéme, c'est qu'en prenant
„ goût au beau stile, on vient en même tems à
„ vouloir justifier les Auteurs, comme des per-
„ sonnes persecutées pour la justice ; & par là
„ on se dispose à avaler le poison sans s'en ap-
„ percevoir.

Voilà les propres termes de nôtre S. Prélat. Il est tres important d'éloigner les bonnes ames des lectures curieuses, qui regardent la direction intérieure & spirituelle. Car la curiosité du langage ôte souvent l'onction du livre, & l'éloigne de l'esprit du Lecteur. Les matiéres spirituelles doivent être traittées d'un stile affectif, & de cœur, & non pas de celui d'une étude curieuse ; & il doit imiter la haute simplicité de l'Evangile.

C'est de là que naît l'onction de la lecture, & non pas de l'étude humaine. On en voit un bel exemple dans l'incomparable Livre de l'Imitation de Jesus-Christ en latin, qu'on ne

rendra jamais en François avec la même onction qu'il a dans la langue que l'Auteur l'a composé ; parcequ'on veut toûjours parler trop bon François dans la verſion, au lieu que ſon Auteur n'a parlé que de l'abondance de ſon cœur, ſans avoir égard à l'élegance du latin. L'effuſion du cœur ne s'accorde guere avec la politeſſe du diſcours.

On lit encore ce qui ſuit au même Chapitre.

ENfin il connoiſſoit ſi bien l'importance de ne laiſſer entrer dans les Monaſtéres de Filles, que des Livres convenables à leur état, & dont elles puſſent profiter, & d'en bannir ceux qui pouvoient leur inſpirer des ſentimens nouveaux, ou moins conformes à l'eſprit de leur Profeſſion, qu'il a fait une Ordonnance ſur ce ſujet, que nous rapportons ici toute entiére ; parceque la choſe eſt de celles qui ſont de la plus grande importance, pour la conduite des Monaſtéres de Filles, & pour l'avancement ſpirituel des Religieuſes, pour les préſerver de pluſieurs peines d'eſprit fort inutiles, & même ſouvent dangereuſes, & pour les empêcher de tomber dans beaucoup d'inquietudes & de fauſſes idées.

Nous Jean d'Aranthon d'Alex, par la gra- «
ce de Dieu & du S. Siége Apoſtolique, Evê- «
que & Prince de Genéve ; a toutes les Re- «
ligieuſes qui ſont ſous nôtre Juriſdiction, Sa- «
lut & benediction paternelle. Puiſque vous «
êtes la plus illuſtre portion du Troupeau de «

„ Jesus-Christ, comme le dit S. Cyprien, il est „ du devoir de nôtre sollicitude pastorale, de „ nous appliquer plus particuliérement à discerner la nourriture qui vous est propre: „ C'est aussi dans cette vûë, qu'à l'éxemple du „ grand S. Charles, Nous avons crû être obligez de commander à toutes les Superieures „ des Monastéres qui sont sous nôtre conduite, „ ainsi que par la présente Ordonnance, nous „ leur commandons, sous peine de desobeïssance formelle, nous envoier chaque année „ une liste exacte & fidéle de tous les livres, „ feüilles volantes & cayers qui sont dans leurs „ Maisons; afin qu'aprés que nous en aurons „ fait le discernement, & que nous leur aurons „ marqué ceux qu'il faut garder, & ceux qu'il „ faut ôter, vous ne lisiez, ni reteniez, que „ ceux que nous aurons jugé vous être propres & utiles, comme nous vous l'ordonnons sous la même peine. Mais parcequ'aprés que vous auriez sçû nos sentimens sur „ les livres contenus dans la liste, l'occasion „ se présenteroit d'en achepter, ou l'on en préteroit, ou l'on en donneroit quelques autres „ au Monastére durant le cours de l'année: „ Nous vous permettons de les acheter, ou de „ les accepter de la maniére que vos Régles „ vous le permettent. Nous vous défendons „ néanmoins de les lire, jusqu'à ce qu'ils ayent „ été vûs, & jugez utiles par Nous, ou par nos „ Vicaires Généraux, ou par le Pére Spirituel, „ ou par le Confesseur ordinaire de la Communauté. A Annessi le 7. Decembre 1694.

„ JEAN, Evêque de Genéve.

Au neufviéme Chapitre du troisiéme Livre, on lit encore ce qui suit.

NOus remarquerons aussi en passant, qu'il s'étoit fait enrôler dans la Confrerie du saint Rosaire; qu'il assistoit chaque année à la Procession Génerale qui s'en fait le prémier Dimanche d'Octobre, portant d'une main un cierge, & de l'autre son Rosaire, qu'il recitoit tout le tems de la Procession; & autant que ses affaires le lui permettoient, il disoit son Chapelet tous les jours. Un des prémiers avis qu'il donnoit aux jeunes Clercs, c'étoit d'être fort devot à la Sainte Vierge.

Tout ce que nous venons de rapporter de ses pratiques de dévotion, sert encore pour confirmer combien il étoit éloigné des sentimens des Direċteurs du Port Roïal; car ils ont assez fait connoître par leurs écrits que les devotions populaires introduites en l'honneur de la Sainte Vierge, les Confreries, & les autres pratiques de cette sorte n'étoient point de leur goût.

Ce seroit un grand abus si on vouloit faire consister la piete Chrétienne dans les choses extérieures, mais elles servent de beaucoup pour attirer les Fidéles au culte de Dieu interieur, & il doit être honoré de l'une & de l'autre maniere.

Nous finirons ce Chapitre par l'écrit d'un

Vénérable Ecclesiastique, qui outre le témoignage qu'il rend à la verité de ce que nous venons de dire, y ajoûté de si belles choses de la conduite de nôtre digne Evêque, que ce qu'il en dit mérite d'être ici rapporté tout entier.

Ce vertueux Prêtre a connu feu Monseigneur de Génève plus particuliérement qu'aucune personne qui soit vivante, aïant été son Confesseur extraordinaire durant un long espace de tems, & Directeur de ses retraites, & lui, aïant aussi servi de Confesseur ordinaire pendant plusieurs années. Voici comme il en parle.

„ La vertu de Monseigneur de Génève l'a „ toûjours distingué dans tous les états où il a „ vécu. Dans son état de Prêtrise il a paru com- „ me un bel Astre attaché au Firmament de l'E- „ glise; mais on peut dire avec vérité, que si- „ tôt qu'il a été élevé à la dignité Episcopale, il „ a paru comme un Soleil qui dés son lever, „ commence à jetter ses raïons, & à éclairer la „ surface de la terre, & qui montant de dégré „ en degré, répand plus abondamment sa lu- „ miere, jusqu'à ce qu'il soit arrivé à son Apo- „ gée. Ce digne Prélat n'eût pas plûtôt reçû „ l'Oction sacrée de l'Episcopat, qu'il com- „ mença à jetter les raïons de sa doctrine, de sa „ pieté, & de son zéle sur tout son Diocese, & „ montant de vertu en vertu, selon l'avertisse- „ ment du Psalmiste, il a toûjours répandu avec „ plus d'éfusion sa lumiére dans tous les Dio- „ ceses & Provinces voisines, même jusqu'à

Rome & à Paris. De sorte qu'on peut dire de "
lui ce que David a dit de l'œil du monde, & "
ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo, "
qu'il est sorti de la ceremonie de son Sacre, "
comme un Epoux qui sort de la chambre "
nuptiale, & comme un Geant il a couru avec "
ardeur dans sa voie, *Exultavit ut gigas*, jusqu'à "
ce qu'il soit arrivé à la montagne de Sion, "
où il voit clairement le Dieu des Dieux, com- "
me nous avons sujet de le croire. "

Avant que partir pour Turin, où il devoit "
être sacré en la présence de son Prince, il fit "
une assemblée de cinq à six personnes dans la "
maison des Prêtres de la Mission, des plus "
éclairées & des plus experimentées dans la "
conduite d'un Diocese, pour concerter avec "
elles de son voyage, des dispositions de cette "
grande action qu'il alloit faire, & des moyens "
de remplir dignement la charge du ministére "
auquel il alloit être engagé. "

Il ne fût pas plûtôt de retour de Turin, qu'il "
commença à executer ce qu'il avoit medité "
durant le tems de sa nomination, & à se servir "
des avis & des moyens qu'on lui avoit sug- "
geré dans cette assemblée. "

Il s'apliqua d'abord à la reformation de "
son Clergé, par l'établissement du Seminaire, "
& des retraites annuelles (ouvrage ébauché "
par ses Prédecesseurs) & l'avancement spirituel "
de ses Religieuses, en les visitant & les por- "
tant doucement à une étroite observance de "
leurs régles ; & au rétablissement des Tem- "
ples materiels du Diocése qui n'étoient pas "
pour lors en trop bon ordre, & en même "

„ tems des Temples ſpirituels, qui ſont les ames
„ des fidéles, par ſes viſites annuelles, ſes
„ exhortations, & ſes pieuſes Ordonnances
„ qu'il faiſoit en chaque Parroiſſe.
„ Voila en general ce que je puis dire à la
„ loüange de ce S. Prélat. Mais pour deſcendre
„ dans le détail, & dire quelque choſe en par-
„ ticulier à l'égard du Clergé, des Religieuſes,
„ & des Egliſes du Diocéſe,
„ Je commencerai par le Seminaire. On lui
„ propoſa d'abord divers ſujets, & differentes
„ Communautez pour le conduire, tous bien
„ capables de s'acquitter de cét emploi. Il
„ écouta les avis d'un chacun, & les peſant &
„ méditant à loiſir, il jetta enfin les yeux ſur les
„ Prêtres de la Congregation de la Miſſion de
„ S. Lazare de Paris, qui avoient été apellez
„ dans le Diocéſe pour les Miſſions. Et com-
„ me un ſage Architecte, qui voulant conſtrui-
„ re un grand édifice, avant que de jetter les
„ fondemens ſe forme un plan & un deſſein
„ pour ne ſe pas tromper; il voulut ainſi faire
„ un eſſai de ceux qui devoient avoir le ſoin
„ du Seminaire, de ceux qui devoient y entrer,
„ & même des Auteurs qu'on devoit y enſei-
„ gner; & ainſi du commencement il y en avoit
„ quelques-uns qu'il jugeoit capables pour un
„ certain tems, puis il les régloit à trois mois,
„ les années ſuivantes à ſix mois; & enfin
„ voiant que Dieu beniſſoit ſon ouvrage, il
„ jetta tout de bon les fondemens de cét Edi-
„ fice, faiſant une érection du Seminaire, &
„ par un contract public bien en forme, il en
„ donna la direction ſpirituelle & perpetuelle

ausdits Prêtres de la Congregation de la Mis- «
sion. Mais ce qui est plus admirable en cette «
rencontre, c'est qu'il se dépoüilla de ses Com- «
manderies de Piemont en faveur des pauvres, «
en les unissant au Seminaire avec l'agrément «
du Souverain Pontife, & de son Altesse Roia- «
le ; ce qui ne se fit qu'avec de grands frais, & «
beaucoup de peine. Mais pour rendre l'œu- «
vre parfaite, deux choses étoient absolu- «
ment nécessaires, l'établissement desdits Prê- «
tres de la Mission dans la Ville, & la vérifica- «
tion du concordat fait entre le Prélat & les- «
dits Prêtres de la Mission par Arrêt du Senat, «
ce qui paroissoit assez difficile, y aiant de «
grandes oppositions. Mais comme ce qu'il «
entreprenoit étoit une affaire de Dieu, il y «
réüssit heureusement, il y emploia son credit, «
& sa personne ; il alla exprés à Chambery «
avec deux Prêtres de sa Mission ; il vit tous «
les Juges, & ménageât si prudemment les es- «
prits, qu'il vint à bout de son dessein, & dés «
lors il se donna, pour ainsi dire, tout entier «
à perfectionner l'ouvrage commencé: & com- «
me il sçavoit ce que dit S. Paul, *que la pieté* «
est utile à toutes choses, & que selon S. Am- «
broise, *elle est le fondement de toutes les autres* «
vertus, il vouloit qu'on s'étudiat soigneuse- «
ment à élever ces jeunes Clercs dans une «
vertu si utile & nécessaire ; il ajoûta de tems «
en tems de nouveaux Réglemens à ceux qui «
s'observent communément dans les Seminai- «
res : Il ordonna qu'en entrant ils feroient une «
retraite de huit jours ; & aiant remarqué que «
quelques uns aprés avoir pris la Soutane «

qui avoit la conduite de ces jeunes Clercs, de les avertir de prendre garde qu'ils citoient mal l'Ecriture Sainte, & les Peres de l'Eglise. Mais si quelqu'un réussissoit bien, il disoit en passant dans la conclusion de la Conference toûjours quelques mots qui les encourageoint. Il faisoit presque toûjours parler quelqu'un de Messieurs les Chanoines de la Cathedrale, ou Collégiale, & si quelque Prêtre étranger se trouvoit dans la Ville pour affaires, ou pour lui parler, il l'amenoit à la Conference, & s'il croioit ne lui point faire de peine, il le prioit de dire son sentiment sur le sujet que l'on traittoit.

Aprés la Conference Messieurs les Chanoines & autres Ecclesiastiques s'étant retirez, il demeuroit pour entendre ceux qui vouloient lui parler, & les recevoit avec douceur, les exhortoit à la pieté: à bien étudier, & à s'appliquer, & bien faire les exercices du Seminaire. S'il falloit faire quelque correction, il la faisoit avec tant de prudence, & avec tant de bonté, qu'on se corrigeoit sans peine, & chacun se retiroit toûjours content.

Et comme c'est la coûtume dans les Seminaires d'exercer ceux qui sont dans les Ordres sacrés, dans la pratique des Sacremens, & particuliérement de celui de la Pénitence, depuis la Pentecôte jusqu'au mois d'Aoust, & quelques fois aprés dans les prémiéres années de l'Institution de son Seminaire, il y venoit entre les trois & quatre heures, suivi d'un bon nombre d'Ecclesiastiques, où assis dans son fauteüil, il se faisoit un plaisir de voir ses

que les affaires du Diocése le pouvoient per- «
mettre. Cela lui réussit si bien, & les entretiens «
qu'on y faisoit étoient si efficaces, qu'il se «
trouvoit qu'en quelque Ordination, il y en «
avoit cinq à six qui n'osoient se presenter, «
quoiqu'ils fussent admis, & dans d'autres tan- «
tôt un, tantôt deux. Cela d'un côté surpre- «
noit le Prélat; mais de l'autre il lui don- «
noit une grande joie, de voir que la semen- «
ce étoit tombée en bonne terre. Car il ju- «
geoit de là qu'ils seroient de bons Ecclesiasti- «
ques. «

Avant l'examen de chaque Ordination, «
dans les Conferences qui le précedoient, il «
representoit à ses Ordinans la sublimité de «
l'état qu'ils alloient embrasser, ou qu'ils «
avoient déja embrassé, & leur donnoit tous «
les avis nécessaires pour se préparer à cét éxa- «
men, & se disposer aux Ordres qu'ils devoient «
recevoir. S'il connoissoit qu'il y en eut quel- «
ques uns qu'on fût obligé de differer pour «
une autre Ordination, il leur parloit en géné- «
ral, pour ne les pas troubler, des dispositions «
que demande cét état avant que de s'y engager; «
qu'il ne faut jamais se presser d'y entrer sans «
avoir bien consulté Dieu, son Directeur, & «
les personnes éclairées dans les voies de Dieu; «
& quelquefois même aprés la Conference, il «
en prenoit en particulier, & les faisoit mê- «
me tous passer devant lui pour mieux con- «
noître leurs dispositions, & ne se pas trom- «
per dans l'imposition des mains. «

Dans le tems de l'éxamen il avoit son *Notan-* «
da, où tous les noms des Prétendans étoient «

„ écrits, & apres les avoir examiné lui même,
„ & entendu leurs réponses, & pris l'avis de
„ Messieurs les Examinateurs, il mettoit à cha-
„ cun une note pour distinguer les médiocres,
„ les foibles, & ceux qu'on avoit differé, & sans
„ leur rien dire il les renvoyoit au Seminaire
„ pour faire leur retraite, & pour assister aux
„ exercices communs de l'ordination, afin
„ qu'ils pussent profiter, & ne pas troubler les
„ autres durant les exercices. Et la veille ou
„ avant-veille de l'ordination il venoit au Se-
„ minaire, & conferoit en particulier avec le
„ Directeur sur les mœurs, qualitez & capacité
„ d'un chacun, pour voir ceux qu'il faloit ad-
„ mettre, ou differer, & le matin de l'ordina-
„ tion, ou le soir precedant, il envoyoit la liste
„ de ceux qui étoient admis.

„ Le jour de l'ordination, il se levoit à son
„ ordinaire assez matin, c'est à dire pour le plus
„ tard sur les quatre heures, faisant sa priére
„ se reconciliant s'il ne l'avoit faite le jour pré-
„ cedant, puis avant sortir de son Palais, il don-
„ noit audiance à ceux qui se présentoient.

„ Il commençoit la cerémonie de l'ordina-
„ tion à huit heures ; mais je ne puis exprimer
„ avec quelle pieté, modestie & religion, il
„ faisoit cette fonction : Et comme il étoit
„ tres-bien fait de sa personne, étant revêtu
„ des habits Pontificaux, il avoit un air ma-
„ jestueux qui imprimoit du respect & de la
„ veneration à tous les assistans. Il prononçoit
„ non seulement les formes du Sacrement, mais
„ même les exhortations & priéres du Pontifi-
„ cat avec tant de grace & d'onction, que ceux

qui les entendoient en étoient touchez. "
Aprés l'ordination on avoit coûtume de le " conduire à son Palais qui est peu éloigné du " Seminaire, autrement son humilité ne l'eût " pas souffert; & immediatement aprés le dîner " tout le Seminaire avec un des Directeurs alloit " le remercier de la grace qu'ils venoient de " recevoir par l'imposition de ses mains; & " comme je m'y suis souvent trouvé, j'ay été " témoin de la joie qu'il avoit de voir dans sa " sale un cercle de vingt-cinq ou trente Eccle- " siastiques, tous dans de saintes dispositions " pour servir Dieu. "
Je voudrois pouvoir me souvenir des belles " & saintes exhortations, des avis salutaires, & " des moyens courts & faciles qu'il leur don- " noit de fuïr la frequentation des femmes, le " jeu, & le Cabaret, la chasse, les festins, la com- " pagnie des seculiers, les intrigues des affaires " seculieres, de prendre garde aux faux freres, " & plusieurs autres; mais la mémoire ne me " fournit pas. Il les exhortoit de s'appliquer à " l'étude & à la lecture spirituelle, & particulie- " rement de ne jamais quitter l'exercice de l'O- " raison. Il avoit coûtume de dire toûjours " quelques petits mots à chacun, soit pour con- " soler les uns, soit pour encourager les au- " tres, & s'il y avoit quelques externes qui euf- " sent reçûs les Ordres, il ne les oublioit pas, " & s'ils étoient de condition ou d'un merite " distingué, il leur faisoit grande honnêteté. "
Tous ces Messieurs s'étant retirez contens, " il entroit seul dans son Cabinet avec le Prêtre " qui les avoit accompagné, & là il assignoit à "

„ chacun le poste, comme il jugeoit qu'ils tra-
„ vailleroient plus utilement, sans néanmoins
„ les contraindre. Car lors qu'ils alloient pren-
„ dre leur admission & sçavoir le poste qui leur
„ étoit destiné, il leur laissoit une entiére liber-
„ té, & s'ils témoignoient trop de repugnance,
„ ce qui arrivoit rarement, il leur proposoit
„ quelque autre lieu qui leur fût plus reve-
„ nant.

„ Ce digne Prélat ayant si bien reüssi pour
„ son Seminaire, & voyant le fruit qu'il pro-
„ duisoit, il pensa serieusement aux moyens
„ de le conserver. Et comme les retraites an-
„ nuelles sont assûrément le meilleur moyen
„ qu'on puisse prendre, il les établit en même
„ tems dans le Seminaire : Et comme nous avõs
„ dit ci-dessus qu'il alloit de vertu en veru, à
„ mesure qu'il vit le fruit de ces retraites, il tâ-
„ cha de plus en plus de l'accroître. Du com-
„ mencement il envoyoit ses Ecclesiastiques
„ faire leurs retraites en particulier; mais com-
„ me ils n'avoient point été élevez dans le Se-
„ minaire, & qu'ils n'étoient point accoûtu-
„ mez à la solitude, ayant appris qu'ils per-
„ doient leur tems sans aucun profit, les uns
„ s'endormans, les autres s'appliquans à leurs
„ exhortations & Cathechismes, & les autres
„ n'y demeurant que tres peu de jours, il lui
„ vint à la pensée qu'il seroit bon de faire les
„ retraites en commun. Il fit une assemblée de
„ quelques Ecclesiastiques mieux versez dans
„ cette pratique, & on délibera sur cette pro-
„ position, & ayant pris les avis d'un châcun,
„ on conclut qu'en cette maniére elles seroient
de

de tres grande utilité, & plus profitable aux "
particuliers. Il fit un Réglement dont on, "
voulut avoir une copie à Rome & une autre "
à Paris,pour ſe former ſur icelui, ce que l'on "
a fait, à Rome, quelques petites choſes ex- "
ceptées. "

Quelque tems aprés il convoqua pour la "
premiere retraite tous Meſſieurs les Archiprê- "
tres du Dioceſe. Il y en eut juſqu'à trente- "
huit tous perſonnes de merite, & quelques "
Chanoines de la Cathedrale & de la Colle- "
giale. On y fit les exercices tels qu'ils étoient "
reglez, & Dieu y donna beaucoup de bene- "
dictions. Cela a continué tous les ans juſ- "
qu'à preſent, mais toûjours de mieux en "
mieux. "

Dans les retraites ſuivantes qui ſe ſont "
faites tous les ans, il faiſoit toûjours parler "
quelques uns de ces Meſſieurs; mais voyant "
dans la ſuite que dans le tems de l'Oraiſon ils "
faiſoient plûtôt une étude qu'une priére, crai- "
gnant qu'on ne les priât de parler, & même "
quand ils parloient, ils ne diſoient que les "
choſes fort à propos, & même ils sembloient ",
en quelque façon, marquer les défauts de "
leurs Confreres. Ce que lePrélat voyant, il "
jugeât qu'il ſuffiroit qu'un des Prêtres du Se- "
minaire qui avoit la conduite de ces Meſ- "
ſieurs parlât ſeul ſur le ſujet, & en ſuite il "
concluoit l'entretien, ce qui a toûjours bien "
réüſſi. Preſque à toutes les retraites, Dieu lui "
inſpiroit quelques nouvelles pratiques de "
devotion, pour enflammer de plus en plus le "
cœur des exercitans. Et comme il diſoit "

„ toûjours la Messe de la Communauté, fai- «
„ sant la Communion à la fin de châque re-
„ traite, & quelquefois le renouvellement de
„ la Clericature.
„ L'onction avec laquelle il parloit étoit si
„ grande, qu'il se trouvoit quelquefois des
„ Exercitans si touchez, qu'ils ne pouvoient
„ retenir leurs larmes. Les exercices finis aprés
„ l'exhortation qui suit la Communion, il leur
„ donnoit tout l'aprés dîner pour lui parler en
„ particulier. Le nombre des Exercitans étoit
„ quelquefois si grand, même presque dans le
„ commencement des retraites communes,
„ qu'il fût obligé de loüer des maisons con-
„ tiguës à celles de son Seminaire, & de per-
„ cer les murailles pour avoir communica-
„ tion des chambres.

Je n'ajoûte rien à ce recit, pour laisser au pieux Lecteur la liberté entiére de reconnoître par ses propres lumieres quel étoit le fond de la pieté & du zéle de nôtre digne Prélat, pour fournir à l'Eglise des Ministres capables de la servir selon les intentions de Jesus-Christ, & d'honorer leur ministere.



CHAPITRE TROISIEME

*Qui contient les ſentimens de Meſſire Iean d'Aranthon ſur les matiéres dont il eſt ici queſtion, exprimées dans le Traitté qui a été ajoûté à l'Edition latine de l'Introduction à la vie intérieure & parfaite, ſous le titre d'*Appendix, *&c.*

IL ſeroit inutile de repeter ici ce que nous avons dit ſur ce ſujet, dans le Chapitre précedent ; car on y trouve des preuves évidentes, que tout ce qui eſt contenu dans cette *Addition* eſt ſi conforme aux ſentimens de ce S. Prélat, qu'il ſe l'eſt attribué à lui-même, & qu'il l'a comme adopté. On y voit avec quel ſoin, & quelle exactitude il l'a examiné, qu'il a même formé quelque difficulté, & qu'on a corrigé ce qui pouvoit la faire naître. On y voit auſſi avec combien de zéle il a porté l'Autheur de ce Traité à n'en rien retrancher ; & il eſt évident, que s'il y étoit reſté quelque choſe de moins conforme à ſes ſentimens, il en auroit averti l'Autheur avec autant de liberté & de franchiſe, qu'il l'a fait dans l'endroit que nous avons remarqué ci-deſſus.

Nous allons donc rapporter ici ce traité tout entier, dont voici le préambule.

PREAMBVLE.

IL n'est personne qui ignore, qu'il s'est élevé de nôtre tems plusieurs questions sur la Grace de Jesus-Christ, dans lesquelles quelques personnes semblent encore s'écarter du commun sentiment, & de la doctrine de l'Eglise, & tâchent sous le prétexte d'une plus grande pieté de tromper les ames pieuses & innocentes. C'est pour en venir à bout qu'ils ont crû de grande importance d'avancer hardiment que l'Autheur du Livre admirable de l'Imitation de Jesus-Christ, de ce Livre qu'on ne sçauroit jamais assez loüer, étoit dans leur sentiment; & leur raison est, qu'on trouve quelquefois dans ce Livre ces façons de parler : *la Grace nous laisse, la Grace nous abandonne, la Grace nous manque*, & quelques autres semblables; d'où ils concluent que la Grace est refusée, ou qu'elle manque même aux Justes quoi qu'ils veulent, & qu'ils s'efforcent selon leurs forces présentes. C'est à la vérité un dogme condamné par les Souverains Pontifes: mais parceque le Livre de l'Imitation, selon le sentiment le plus commun, est attribué à un Autheur, qui par sa profession & par sa doctrine est Disciple de S. Augustin, & que ce Livre ne peut être, comme il est, d'une plus grande authorité dans le monde; on se sert de son poids & de son authorité pour faire naître des doutes, & des scrupules dans l'esprit des simples, à

qui l'on peut plus facilement donner le mensonge pour la vérité.

Afin donc de montrer combien ce tres pieux Autheur est exempt de la tâche de pareils sentimens, & de ces dogmes qu'on lui impute, & délivrer des piéges de l'erreur les pieux Lecteurs de son livre, nous avous jugé à propos de faire une suite de tous les endroits où ce tres pieux Autheur parle de la Grace de Jesus-Christ, afin qu'étant ramassez tous ensemble, & comparez les uns avec les autres, l'on voie plus clairement que le jour ce que ce saint Homme & cét illustre Disciple de S. Augustin pense sur la Grace de Jésus-Christ, sur sa nécessité & ses effets, aussi bien que sur nôtre coopération à cette même Grace, & comment il faut l'entendre, quand il parle *de son absence & de son abandonnement.* Et pour faire voir encore combien il y a de convenance entre sa doctrine & les Décrets du S. Concile de Trente; nous les rapporterons de même ici, aprés quoi personne ne pourra plus douter du parfait accord, que nous voulons prouver, des sentimens de ce fils fidéle non seulement avec la Foi & la Doctrine de nôtre Mére la S. Eglise, telles qu'elles ont été définies & publiées dans le Concile de Trente; mais encore avec son Pére & son Maître le grand S. Augustin, dont nous donnerons aussi plusieurs endroits.

C'est là, trés pieux Lecteur, le motif que j'ai eu de faire cette suite de passages, & de vous les mettre devant les yeux.

SENTIMENS

Du Livre de l'Imitation touchant la Grace de Iesus-Christ, que l'on a ramassé comme dans un seul Chapitre, & divisé en trois Paragraphes.

§. I.

La nécessité de la Grace, & la qualité de ses secours.

LE DISCIPLE.

Liv. 3. ch. 55. n. 2. „ 1. J'Ay besoin de vôtre Grace, mon Dieu, & „ d'une Grace puissante pour vaincre la na- „ ture qui a toûjours de la pente vers le mal dés „ son enfance. Car dépuis qu'elle est tombée „ par Adam le prémier des hommes, & q'uelle „ a été corrompuë par le péché, la peine de „ cette tâche & de cette corruption a passé dans „ tous les hommes; en sorte que la nature mê- „ me que vous aviez créée toute pure & toute „ innocente, se prend maintenant lorsqu'on la „ nomme, pour le vice & la foiblesse de la na- „ ture corrompuë; parceque le panchant qui „ lui est resté nous porte au mal, & nous attire „ vers les choses basses. Le peu de force qui „ lui est demeuré dépuis, n'est que comme une „ petite étincelle cachée sous la cendre: c'est sa

raiſon naturelle obſcurcie de beaucoup de «
ténébres, qui conſerve encore le diſcerne- «
ment du bien & du mal, du vrai & du faux; «
quoiqu'elle ſoit dans l'impuiſſance de faire «
tout ce quelle approuve, & qu'elle ne joüiſſe «
pas encore de la pleine lumiére de la vérité, «
ni d'une bonne ſanté dans ſes affections. «

Nous voions dans cét endroit l'état de la nature corrompuë, quoique reparée par Jeſus-Chriſt, parfaitement bien repreſenté. L'on y compare fort bien ſa force à une bluette cachée ſous la cendre, qui étant ralumée par le ſouffle de l'Eſprit céleſte peut encore devenir une grande flamme; cette bluette, c'eſt la liberté de l'homme, laquelle eſt à la vérité bleſſée, & incapable d'aucun bien par elle même; mais qui eſt pourtant encore capable de conſentir à la Grace de Jeſus-Chriſt; afin que par ſon ſecours, elle vive de la vie ſpirituelle, ainſi que le corps vit & prend des forces par le moien de la nourriture dont il uſe, & de l'air qu'il reſpire continuellement, ſans quoi il mourroit incontinent. Vous voiez donc ici, comme ce Maître tres pieux exprime & déclare la néceſſité de la Grace.

JESUS CHRIST.

2. C'Eſt dans moi, comme dans une vive «
ſource, que viennent puiſer une eau « *Lib. 3.*
vive indifferemment petits & grands, pauvres « *ch. 9.*
& riches; & ceux qui me ſervent volontiers « *n. 2.*
& librement, recevront de moi grace pour «
grace. Mais celui qui voudra mettre ſa gloire «

„ hors de moi, ou trouver ſa joie dans quel-
„ que bien particulier, ne ſera jamais affermi
„ dans la véritable joie, & n'aura point le cœur
„ au large; mais il ſera embarraſſé en diverſes
„ maniéres & reſſerré à l'étroit. Vous ne
„ devez donc rien vous approprier du bien
„ que vous faites, ni attribuer à aucun hom-
„ me la vertu qu'il a; mais rapporter tout à vô-
„ tre Dieu, ſans lequel l'homme n'a rien. J'ay
„ tout donné, je redemande tout, & j'éxige
„ avec une grande ſeverité les actions de gra-
„ ces qui me ſont deües.

Par ce peu de paroles du Sauveur tous les miſtéres de la Grace ſont exprimez, & ce qu'on en doit penſer. Elle vous attire à ſervir Dieu volontairement & librement, & ne vous impoſe point pour cela de néceſſité. C'eſt à Dieu à qui vous devez tout; c'eſt lui qui vous donne ſa Grace pour fuïr le mal & faire le bien, & vous a auſſi donné le pouvoir de faire un bon uſage de cette Grace. Ce n'eſt donc pas merveille ſi l'homme ſe laiſſant aller à l'orgueïl, & s'attribuant inſenſiblement quelque choſe de bien, & s'en glorifiant, tombe de même peu à peu, & enfin vient à tout perdre: *car Dieu reſiſte aux ſuperbes, & donne ſa grace aux humbles.* On ne commence pas à devenir orgueïlleux, qu'on ne ſoit auſſi-tôt en état de devenir criminel.

LE DISCIPLE.

Liv. 3. ch. 14. n. 2. „ 3. IL n'y a donc plus de Sainteté, Seigneur, ſi
„ vous retirez vôtre main. Il n'y a point
„ de ſageſſe qui nous ſoit utile, ſi vous ceſſez d

nous gouverner. Il n'y a point de force qui "
nous serve si vous discontinuez de nous con- "
server. Il n'y a point de chasteté en assûrance, "
si vous ne la protegez. Il n'y a point de nôtre "
part de la vigilance qui nous garde, si elle "
n'est soûtenuë de la vôtre : parcequétant lais- "
sez à nous mêmes, nous nous noions, & nous "
périssons; mais aussi-tôt que vôtre Grace "
nous visite, nous nous relevons, & nous vi- "
vons. Car nous sommes foibles & incons- "
stans, mais vôtre main toute puissante nous "
fortifie; nous sommes tiedes, mais vôtre feu "
divin nous échauffe. "

Vous voiez la nécessité & l'efficacité de la Grace; & ce qui nous arrive, si par nôtre orgueil, nôtre négligence, ou par quelqu'autre faute, nous sommes destituez du secours de la Grace, comme parle S. Leon, & que nous restions dans l'infirmité de la nature. Mais nous expliquerons plus bas les causes, les raisons, la maniére, les dégrez & les effets de cét abandonnement, qui arrive, ou pour éprouver, ou pour accroître nôtre vertu, ou en punition de nôtre orgueil, de nôtre présomption, & de nôtre péché.

4. COmment puis-je me suporter moi-mê- " *Liv.* 3.
me dans cette miserable vie, si vôtre " *ch* 3.
Grace & vôtre miséricorde ne me fortifie? Ne " *n.* 6.
detournez point vôtre visage de moi, ne me "
privez point de vôtre visite, & ne retirez "
point de moi vos consolations : de peur que "
mon ame ne devienne devant vous comme "
une terre sans eau. Apprenez moi à faire vô- "

„ tre volonté, ô mon Dieu, apprenez moy à „ vivre en vôtre présence dans une humilité pro- „ fonde, & d'une maniére digne de vous; car „ vous êtes toute ma ſageſſe, vous qui me con- „ noiſſez tel que je ſuis véritablement, & qui „ m'avez connu avant même que le monde fût „ fait, & avant que je fuſſe né dans le monde.

Vous vous pouvez voir dépeint dans cét endroit, & y apprendre les ſentimens que vous devez avoir de vôtre foibleſſe; comment vous devez recourir à Dieu, & vous défier en tout de vous même; mais auſſi comment vous devez eſperer, & vous confier pleinement en Dieu, & lui demander ſon ſecours; afin qu'en tout il dirige vos voies; *parceque vous êtes ma ſageſſe, ô mon Dieu.* Remarquez ces mots de ce S. Autheur, comme auſſi ces paroles du Pſalmiſte: *Mon Dieu, ma miſéricorde.*

Liv 3. ch 55. n. 4. „ 5. O Mon Dieu, que vôtre Grace m'eſt né- „ ceſſaire pour commencer le bien, pour „ m'y avancer, & pour le bien accomplir: „ car ſans elle je ne puis rien faire; mais je puis „ tout en vous, étant ſoûtenu de la force de „ vôtre Grace. O Grace vraiement celeſte, „ ſans laquelle ne ce doit eſtimer aucun merite, „ ni aucun don de la nature. Sans elle, Sei- „ gneur, ni tous les arts, ni toute la beauté, „ toutes les richeſſes, toute la force, l'eſprit „ & l'éloquence ne ſont d'aucune conſidération „ devant vous. Car les dons de la nature ſont „ communs pour les bons & pour les méchans; „ mais la Grace, ou la Charité eſt le propre „ don des Eleus, & ceux qui en ſont honorez

sont jugez dignes de la vie éternelle. La Gra- «
ce est un bien si relevé, que sans elle, ni le «
don de Prophetie, ni celui des miracles, ni «
celui de la plus haute contemplation, n'est «
compté pour rien. Mais ni la foi même, ni «
l'esperance, ni les autres vertus ne peuvent «
vous être agréables sans la Charité & sans la «
Grace. O bienheureuse Grace, qui rendez « N. 5.
riche en vertus celui qui est pauvre d'esprit, «
& qui faites que celui qui est riche de beau- «
coup de dons est toûjours humble de cœur: «
Venez descendez en moi, remplissez moi dés «
le matin de vos consolations, de peur que «
mon ame accablée de lassitude & de séche- «
resse ne tombe dans la défaillance. Je vous «
prie, Seigneur, que je puisse trouver grace «
devant vos yeux; car vôtre Grace me suffit, «
quand je n'aurois rien de tout le reste de ce «
que la nature désire. Quand je serois tenté & «
tourmenté de beaucoup d'afflictions, je ne «
craindrois point les maux, pourvû que vôtre «
Grace demeure avec moi. C'est elle qui est «
ma force; c'est elle qui donne le bon conseil, «
& le secours. Elle est plus puissante que tous «
nos ennemis, & plus sage que tous les sages. «
Elle est la Maîtresse de la vérité, la régle de « N. 6.
la discipline, la lumiére du cœur, la consola- «
tion dans les peines; c'est elle qui chasse la «
tristesse: qui bannit la crainte: qui nourrit «
la devotion, & qui est la source des saintes «
larmes. Que suis-je sans elle, autre chose, «
qu'un bois sec & aride & un tronc inutile, «
qui n'est bon qu'à être jetté? Que vôtre Gra- «
ce donc, Seigneur, me previenne toûjours & «

„ m'accompagne ſans ceſſe, & qu'elle me ren-
„ de continuellement appliqué aux bonnes œu-
„ vres par Jeſus-Chriſt vôtre Fils. Ainſi ſoit-il.

Vous avez ici quels doivent être vos ſentimens ſur la grace de JESUS-CHRIST, par laquelle la Charité nous eſt infuſe ; combien il faut l'eſtimer & la déſirer ? Comment il faut la demander, & comment nous devons regarder tout le reſte, en ſorte que nous diſions dans la ſincerité avec S. Paul : *Nôtre pouvoir nous vient de Dieu, & je puis tout en celui qui m'a fortifié.*

„ 6. CEtte grace eſt une lumiere ſurnaturelle
Liv. 3. ch 54 n. 8. „ de Dieu, elle eſt un don tout particu-
„ lier de Dieu ; c'eſt le propre caractere de
„ Elûs ; c'eſt le gage du ſalut éternel. C'eſt elle
„ qui éleve l'homme au deſſus des choſes de la
„ terre, & qui d'homme charnel le fait devenir
„ un homme ſpirituel. Plus, on abat & dompte
„ la nature, plus la grace ſe repand avec abon-
„ dance ; & l'homme interieur ſe reforme tous
„ les jours de plus en plus, ſelon l'Image de
„ Dieu par de nouvelles viſites de ſa grace.

Remarquez que ce tres pieux Maître apelle à la verité la grace le Sceau des Elûs; mais il ne dit par qu'elle ne ſoit donnée qu'aux Elûs ; car pluſieurs reprouvez l'ont reçûë, & l'ont perduë par leur faute. Elle eſt le Sceau des Elûs, parce que c'eſt par elle que s'accomplit, & que ſe conſomme leur élection. Mais remarquez encore de quel motif il ſe ſert pour porter à la conſerver, l'augmenter, & la mériter, ſelon ces paroles de JESUS-CHRIST, *Le Royau-*

me du Ciel souffre violence, & il n'y a que les violens qui l'emportent. Il nous faut donc prier, travailler, & nous faire violence, ainsi que vous le disent le Maître & le Disciple, afin que vous vous serviez de la grace que Dieu vous donne, que vous ne manquiez point à la grace, *& que vous ne la receviez pas inutilement.*

7. O Qu'il est bon pour conserver seurement la grace, de se cacher aux yeux des hommes, de fuïr tout cequi peut attirer l'estime & l'admiration, & de rechercher avec tout le soin possible ce qui procure l'amendement & la ferveur? A combien de personnes a-t-il nui que leur vertu ait été connuë des hômes & loüée avant le tems? A combien de personnes a-t il été avantageux au contraire d'avoir conservé la grace dans le silence pendant cette vie si fragile, qui n'est qu'une tentation & une guerre continuelle. *Liv. 3. ch 45. n. 5.* *n. 6.*

Il vous montre ici comment vous devez vous conduire, & ne vous pas exposer à des perils qui sont souvent cachez, de peur de perdre la Grace que vous avez receüe; & quelles sont les choses contre lesquelles vous devez vous précautionner; parcequ'elles trompent plus insensiblement les négligens; ce sont celles qui font naître & entretiennent la vaine complaisance; d'où naissent la bonne opinion de soi-même, & ensuite la présomption, & aprés un orgueil manifeste, & enfin des tres grandes chûtes. C'est ainsi selon l'Ecriture, *que d'une bluette s'allume un grand feu.*

„ 8. CEt état n'est point l'effet de la vertu de
Liv. 2. ch. 12. n. 8. „ l'homme (*Il parle de l'amour de la Croix,*
„ *& des souffrances*) mais de la Grace de Jesus-
„ Christ, qui agit d'une maniére si puissante
„ dans une chair foible & fragile, qu'elle aime
„ par la faveur de l'esprit & embrasse les cho-
„ ses qu'elle fuit le plus, & dont naturelle-
„ ment elle a toûjours de l'horreur. Ce n'est
N. 9. „ point une chose naturelle à l'homme de por-
„ ter & d'aimer la Croix, & châtier le corps, &
„ & de le reduire en servitude; de fuïr l'hôneur,
„ de souffrir de bon cœur les injures: de se mé-
„ priser soi même, & de souhaiter d'être méprisé
„ des autres; d'endurer patiemment les adversi-
„ tez & les pertes, & de ne desirer rien des pros-
„ peritez du monde. Si vous vous regardez vous
„ même, vous ne pourrez rien de semblable;
„ mais si vous mettez vôtre confiance en Dieu,
„ il vous donnera une force Celeste, & le mon-
„ de & la chair seront soûmis à vôtre empire.
„ Vous n'aurez aussi nulle crainte de vôtre en-
„ nemi, si vous vous armez de la Foi, & du
„ signe de la Croix de JESUS.

Vous voiez ici ce que vous pouvez étant aidé de la Grace de J. C. & avec quelle confiance vous devez attendre le secours du Ciel, duquel si vous êtes fortifiez, vous qui de vous même êtes foible, & ne pouvez vous tenir debout serez fort. Pour l'obtenir il faut avoir confiance au Seigneur de tout vôtre cœur, & ne point vous appuyer sur vôtre prudence: *Le Seigneur est prés de tous ceux qui l'invoquent*, dit le Prophéte; *mais c'est de tous ceux qui l'invo-*

quent en vérité, qui ne preſument rien d'eux mêmes, mais qui eſperent tout de la Grace de Dieu.

9. MOn Dieu, rendez moi poſſible par vôtre Grace ce qui me paroit naturellement impoſſible. « *Liv.* 3. « *ch.* 19. « *n.* 4.

On vous ſuggére ici une autre priere qui exprime ce que vous devez penſer de vous, & ce que vous devez eſperer & attendre de Dieu. Il faut ſouvent faire cette priére pour connoître combien véritables ſont ces paroles du Sauveur: *ſans moi vous ne pouvez rien faire*; & que vous humiliant en tout, vôtre priére penétre juſqu'au Ciel, & que ſelon le mot du Sage, *vous trouviez Grace devant Dieu*: Vous accomplirez ainſi ce que vous ſuggére le Concile de Trente, & vous en approuverez l'effet; ſçavoir, *de faire ce que vous pouvez, demander ce que vous ne pouvez pas; & recevoir le ſecours de Dieu, qui vous en donne le pouvoir.*



§. 2.

Ce que Dieu demande de l'homme pour recevoir la Grace, la conserver, & l'augmenter, & pour n'en point décheoir.

Liv. 1. *ch.* 7. *n.* 1.

„ 1. NE vous appuyez point sur vous même; „ mais affermissez toute vôtre esperance „ en Dieu, faites en toutes choses ce qui vous „ sera possible; & Dieu aidera vôtre bonne „ volonté. Ne vous assûrez point sur vôtre „ sçience, ni sur l'addresse de quelque homme „ qui vive, mais plûtôt sur la grace de Dieu, „ qui aide les humbles, & humilie ceux qui „ présument d'eux mêmes.

Vous voiez ici clairement ce que vous devez faire, ou éviter, pour attirer la Grace dans vous, pour en profiter, & pour la conserver. Faites ce qui est en vôtre pouvoir; c'est à dire recevez avec respect les mouvemens intérieurs de la Grace; écoutez les, suivez les, *cherchez, demandez, frappez*, resistez à vos repugnances naturelles, retournez vous entierement vers Dieu, & évitez la propre confiance en vous même, comme vous feriez une Couleuvre, vous souvenant de ces paroles de l'Ecriture: *La chûte est precedée de la présomption.* Si vous faites ainsi ce qui dépend de

de vous par le secours de la Grace excitante & cooperante, celui qui a commencé en vous le bon ouvrage, ne manquera pas de l'achever, operant la consommation, comme il en a operé le desir. Enfin vous voiez par ce peu de mots le sens de cé S. Autheur sur la cooperation à la Grace, que le Seigneur demande de vous. Vous verrez plus bas que S. Augustin demande, *évidemment nos efforts*; car pour parler avec l'Apôtre : *Ce n'est point en dormant qu'on se procure le Royaume de Dieu.*

2. O Quelle est la fragilité de l'homme, « qui a toûjours sa pente vers le vice! « Vous confessez aujourd'hui vos pechez, & « demain vous commettez de nouveau ceux « dont vous vous étiez confessé, Vous prenez « presentement la resolution de les éviter, & « une heure aprés, vous agissez, comme si vous « ne l'aviez point prise. Nous avons donc grand « besoin de nous humilier nous mêmes, & de « n'avoir jamais de hauts sentimens de nous « nous voïant si fragiles & si inconstans. On « peut aussi perdre en peu de tems par sa negli- « gence, ce qu'avec la Grace de Dieu on n'a- « voit acquis, qu'avec peine, & qu'avec un long « travail. « *Lib. 1. cap. 22. n. 6.*

On expose ici à vos yeux la fragilité humaine, afin que profitant en humilité & en douceur, vous conserviez vôtre ame, & que vous évitiez tres-soigneusement toute enflûre de cœur. Vous voïez qu'on joint ici vôtre travail à la Grace, & que l'un & l'autre se perd non pas par le manquement de Grace, ou

par son abandonnement ; car Jesus-Christ, ainsi que le Chef dans ses membres, fait couler sa vertu dans les Justes, comme vous le verrez dans le Concile de Trente. Ce n'est point, dis-je, par le manquement de Grace ; mais par la negligence & la faute de celui qui la reçoit. La negligence & la présomption sont les sources de tous nos défauts, & de toutes nos chûtes.

Lib. 1. cap. 11. n. 4. „ 3. Si nous nous efforcions comme des hommes de cœur à demeurer fermes dans le „ combat, nous verrions sans doute que le secours de Dieu nous viendroit du Ciel ; car il „ est toûjours prêt d'assister ceux qui combattent, & qui esperent tout de sa Grace, lui qui „ nous procure des occasions de combattre „ pour nous rendre victorieux.

Vous voïez comment vous devez joindre vos efforts à la Grace, en demandant, en cherchant, & en frappant, & combien Dieu sera fidele à vous prévenir, & à vous aider pour le faire. Si vous mettez en pratique ce que cét Autheur tres pieux vous suggere en cét endroit.

Liv. 3. ch. 3. n. 1. „ 4. Mon fils, ma Grace est une chose bien „ précieuse ; elle ne souffre point d'être mélée avec des choses étrangéres, ni „ avec des satisfactions terrestres. Vous devez „ donc rejetter de vous tout ce qui s'oppose „ à ma Grace, si vous désirez que je la verse „ dans vôtre cœur.

Vous voiez comment la liberté de l'homme peut mettre des obſtacles à la Grace, & combien cét Autheur eſt éloigné des ſentimens de ceux qui aſſurent que jamais on ne peut empêcher les effets de la Grace. Car il nous aprend excellemment ce qu'il vous faut faire pour diſpoſer les voyes à la Grace, & pour attirer dans vous ſes influences avec abondance.

5. MOn fils, celui qui cherche à ſe ſouſ- " *Liv.* 3.
traire à l'obeïſſance, cherche à ſe" *chap* 13.
ſouſtraire à ma Grace; & celui qui cherche " *n.* 1.
quelques biens particuliers, ſe prive des com- "
muns & des généraux. "

Ainſi nôtre perte vient de nous, & il eſt en nôtre liberté de perdre la Grace *en attriſtant le S. Eſprit*, comme parle ſaint Paul, en nous éloignant volontairement de la voye de l'obeïſſance, d'où naît auſſi la ſouſtraction de la Grace de la part de l'homme, qui commençant le prémier à laiſſer la Grace en eſt auſſi délaiſſé à ſon tour.

6. C'Eſt moi, dit le Seigneur, qui dés le " *Liv.* 3.
commencement ai inſtruit tous les " *chap.* 3.
Prophétes, & qui ne ceſſe point encore " *n* 2.
maintenant de parler à tous: mais pluſieurs "
ont l'oreille dure & ſourde à ma voix; ils "
aiment bien mieux écouter le monde que "
Dieu, & ſuivre ce que la chair déſire que "
ce qui eſt agréable à Dieu. "

Vous avez dans ce paſſage, quels doivent

être vos sentimens des secours de la Grace que Dieu vous accorde, & comment la volonté de l'homme les reçoit, ou les rejette, & qu'ainsi l'homme manque à la Grace, & non point la Grace à l'homme, tandis qu'il n'y met pas d'obstacles, ou qu'il ne l'abandonne pas.

Liv. 3. ch 42. N. 2. „ 7. CElui au contraire qui s'attribue quelque chose du bien qu' il fait, empêche que la Grace de Dieu ne vienne & ne demeure en lui ; parceque la Grace du Saint Esprit cherche toûjours un cœur humble.

Vous voiez ici combien est nuisible la présomption, & comment vous rejettez la Grace. Quel accord peut il y avoir entre la lumiére & Belial ? la Grace ne peut non plus compatir avec l'orgueïl : ***Plus donc vous êtes élevé, humiliez vous davantage en toutes choses***, comme parle l'Ecriture ; & ce sera le moien de trouver grace devant le Seigneur : & la mesure de la Grace sera proportionnée au vuide que vous ferez dans vôtre cœur de sa propre confiance par le moien de l'humilité que vous offrirez à Dieu.

Liv. 4 chap. 15. n. 2. „ 8. CAr c'est lors que le Seigneur trouve des vases vuides qu'il y répand sa bénediction ; & plus une personne renonce parfaitement aux choses de la terre, & meurt á soi même par le mépris qu'il fait de soi, plus la Grace se hâte de venir à lui, elle le remplit avec plus d'abondance, & éleve plus haut son cœur, qu'elle trouve ainsi, libre & dégagé.

L'on vous apprend ici la maniére de vous dénuer de tout, afin de vous remplir de la Grace, & quels doivent être vos empreſſemens, ſi vous déſirez recevoir la Grace avec abondance, & la conſerver.

9. IL vaut mieux n'avoir que peu de ſcience " & d'intelligēce accompagnée d'humilité, " que d'avoir des tréſors de ſcience & de la vai- " ne complaiſance de ſoi même. Il vous eſt " plus avantageux d'avoir peu de dons, que d'en " avoir beaucoup qui vous pourroient jetter " dans l'orgueïl. Celui là n'agit pas avec aſſez " de diſcretion qui s'abandonne entierement à " la joie, oubliant ſa prémiere pauvreté, & " cette chaſte crainte de Dieu, qui craint de " perdre la Grace qui lui eſt offerte. " *Liv. 3. chap. 7. n. 3.*

Il vous donne à entendre à quoi vous devez prendre garde ; & avec quelle prudence vous devez vous conduire, pour ne pas vous laiſſer aller à ce qui eſt odieux, & contraire à la Grace de Jeſus-Chriſt ; à ce qui conduit à l'orgueïl qui eſt la ſource de tout péché, & qui corrompt toute ſorte de bien.

10. COmbattés comme un vaillant ſoldat. Si " quelquefois vôtre foibleſſe vous cauſe " quelque chûte, reprenez de nouvelles forces " avec plus de vigueur qu'auparavant, aiant cō- " fiance dans une nouvelle abondance de ma " Grace ; & tenez vous bien ſur vos gardes " contre la vaine complaiſance, & contre l'or- " gueïl. Car c'eſt ce qui fait tomber bien du " *Liv 3. chap. 6. n. 5.*

„ monde dans l'erreur, & qui les jette dans „ un aveuglement preſque incurable. Que cet- „ te ruine funeſte de ces ames orguëilleuſes qui „ préſument ſi follement d'elles mêmes, vous „ ſerve d'avertiſſement, & vous tienne toûjours „ dans une profonde humilité.

Vous pouvez voir ici ce qu'il faut penſer des petites fautes & du combat que vous avez à ſoûtenir : comment vous deuez vous humilier, & non pas vous décourager ; mais plûtôt tirer des forces nouvelles de vôtre humilité, & d'une plus grande confiance en Dieu, qui veut par ces chûtes ordinaires de la foibleſſe de l'homme, le préſerver de tomber dans la vaine complaiſance, & dans la propre confiance.

Liv. I. cap. 13. n. 6.

„ 11. C'Eſt pourquoi nous ne devons pas „ nous décourager lorſque nous nous „ voions tentez ; mais prier Dieu au contraire „ avec plus de ferveur qu'il daigne nous ſe- „ courir dans toutes nos afflictions, lui qui ſe- „ lon la parole de ſaint Paul, nous fournira „ dans la tentation de quoi la pouvoir ſuppor- „ ter.

On vous manifeſte ici en peu de paroles le deſſein de Dieu touchant les tentations, & pourquoi il les permet. Combien fortement vous devez vous confier en Dieu, & quelle doit être toute vôtre conduite dans ces occaſions.

Liv. I. ch. 13. n. 3.

„ 12. PEu à peu avec la patience, une longue „ attente, & le ſecours de la grace, vous „ ſurmonterez beaucoup mieux vos tentations,

qu'avec tous vos efforts humains, & empreſ- "
ſemens importuns. Prenez ſouvent conſeil "
quand vous vous voyez tenté, & ne traitez "
pas avec dureté celui qui l'eſt. Conſolez-le "
plûtôt comme vous ſouhaiteriez que l'on "
vous conſolât vous même. La ſource de tou- "
tes les mauvaiſes tentations eſt l'inconſtance "
de l'eſprit, & le peu de confiance. "

Vous trouvez ici la méthode que vous devez garder, ſoit pour vous, ſoit pour les autres dans le tems de la tentation; vous voyez auſſi que c'eſt de nous que vient toûjours le commencement de nos chutes, qui ſont ſelon le ſens de ce tres pieux Autheur, nos manquemens & nôtre négligence.

13. C'Eſt un grand art que de ſçavoir bien " *Liv. 2.*
converſer avec JESUS, & une extrê- " *chap 8.*
me prudence que de ſçavoir le conſerver : " *n 3.*
Soiez humble & pacifique, & JESUS ſera "
avec vous. Aiez une pitié tendre & paiſible "
& JESUS demeurera avec vous. Vous ferez "
bien-tôt fuïr JESUS, & perdrez bien-tôt ſa "
grace, ſi vous détournez vôtre cœur vers les "
choſes exterieures. Que ſi vous le mettez une "
fois en fuite & le perdez, à qui aurez vous "
recours, & quels amis pourrez vous vous pro- "
curer. Vous ne pouvez vivre long-tems ſans "
avoir un ami, & ſi JESUS n'eſt le premier de "
tous vos amis, vous vous trouverez toûjours "
dans la triſteſſe & la deſolation. "

Aprés cela on ne peut plus douter du ſentiment de ce tres pieux Autheur, touchant la

cooperation à la grace, que Dieu demande de l'homme; du libre arbitre duquel il fait dépendre la conservation ou la perte de la grace. C'est aussi ce qui doit vous porter à peser serieusement le sens de ces paroles de la sainte Ecriture. *Si vous entendez aujourd'huy sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs.* Et celles-ci : *Nous vous exhortons à ne pas recevoir sans fruit la grace de Dieu,* puis qu'il est dit, *Je vous ay exaucé au tems favorable.* Et encore, *Parce que vous êtes tiede, je commencerai à vous rejetter de ma bouche.*

Liv. I. *ch* 25. *n.* 3. „ 14. ESperez dans le Seigneur, & faites le „ bien, (dit le Prophéte, habitez la terre „ & vous serez nourri de ses richesses abon- „ dantes. Il y a une chose capitale qui empê- „ che beaucoup de personnes d'avancer dans „ la piété, & qui arrête leur ferveur pour se „ corriger de leurs défauts, qui est l'horreur „ qu'ils ont des difficultez, & la peine du com- „ bat. Et l'on voit toûjours que ceux-là font „ plus de progrez que les autres dans la vertu, „ qui s'éforcent avec plus de courage, & avec „ une resolution plus mâle, de vaincre ce qui „ leur fait plus de peine, & est plus opposé à „ leur humeur. Un homme n'avance jamais
N. 4. „ plus, & ne mérite une plus grande Grace, „ que lorsqu'il s'est davantage surmonté lui- „ même, & qu'il a mortifié sa chair par l'es- „ prit. Mais tous n'ont pas également des pas- „ sions à vaincre & à mortifier en eux-mêmes. „ Celui néanmoins qui a plus de zéle, sera aussi „ mieux disposé pour avancer dans la pieté;

quand même il auroit plus de paſſions à com- "
battre, qu'un autre qui en ſeroit exempt; "
mais qui auroit moins de ferveur pour la "
vertu. Deux choſes particuliérement contri- "
buent à ſe bien corriger de ſes vices; l'une "
de ſe faire violence pour ſe priver des choſes "
où nôtre nature vicieuſe a de la pente; & l'au- "
tre d'avoir plus de ferveur & plus d'applica- "
tion à la vertu qui nous eſt la plus neceſſaire, "
Travaillez auſſi à éviter avec plus de ſoin & "
à vaincre dans vous ce qui vous déplaît le "
plus dans les autres. "

Il découvre ici fort clairement les divers états des hommes, & comment par leur cooperaration ils reçoivent plus ou moins de graces de Dieu, & en attirent une augmentation plus grande ou plus petite. Mais ce ſeroit une temerité de vouloir determiner combien, pour le regard de chaque perſonne en particulier. Il n'y a que Dieu qui connoiſſe les dégrez de la grace & de la cooperation de la liberté d'un chacun avec la grace, & comment elles concourent l'une avec l'autre. *Cela ſe fait d'une maniére auſſi merveilleuſe qu'elle eſt veritable,* Comme parle S. Auguſtin du feu d'enfer qui agit ſur les ames; & il eſt bien plus ſeur d'en demeurer là, que de vouloir aprofondir ces miſteres par trop de ſubtilité & de curioſité.

15. SOuvenenez-vous toûjours de vôtre fin, " *Liv.* 1.
& que le tems qui eſt une fois perdu ne " *ch* 25.
revient plus. Vous n'acquererez jamais les " *n.* 11.
vertus, ſi vous n'ètes actif & diligent. Dés "

„ que vous commencerez à tomber dans la tié-
„ deur, vous serez aussi-tôt dans l'inquiétude.
„ Mais si vous conservez avec soin la ferveur
„ dans vôtre cœur, vous joüirez d'une grande
„ paix, & la Grace de Dieu avec l'amour que
„ vous aurez pour la vertu, vous rendra tous
„ vos travaux plus legers. L'homme qui est fer-
„ vent & diligent est toûjours préparé à tout.
„ C'est un plus grand travail de resister à ses vi-
„ ces & à ses passions, que de se fatiguer aux
„ plus grands travaux du corps. Celui qui
" n'évite pas les petits défauts, peu à peu tom-
„ bera dans les plus grands. Quand vous aurez
„ emploié utilement le jour, le soir vous en
„ aurez de la joie. Veillez sur vous-même,
, excitez vous vous-même; avertissez vous
„ vous-même ; & quelqu'engagement que vous
„ ayez pour les autres, ne vous négligez jamais
„ vous-même. Vous avancerez dans la pieté à
„ proportion de la violence que vous vous
„ ferez.

Certainement cét Autheur sembleroit ici parler en l'air, si nos efforts & nôtre cooperation ne devoient concourir avec la motion de la Grace prévenante & cooperante.



§. 3.

Comment, selon le sentiment du tres pieux Autheur, la Grace vient dans un cœur & s'en retire ; de sa présence & de son absence ; de son abandonnement & de de ses visites ; soit que tout cela arrive en punition de nôtre négligence & de nos péchez ; soit pour éprouver, ou accroître nôtre vertu.

1. MOn Fils, il vous est toûjours, & plus " utile & plus seur de tenir ma Grace " & vôtre devotion cachée, de ne vous élever " point, de n'en pas parler, & d'y penser peu " en vous même ; mais de vous en mépriser de " plus en plus ; & de trembler en voiant mes " dons, comme aiant été donnés à une per- " sonne qui en est indigne. Il ne faut pas vous " arrêter avec trop d'attache à cette affection " présente, qui peut en un moment se changer " en une autre toute contraire. Souvenez-vous " pendant que vous joüissez de la Grace, com- " bien vous avez coûtume d'être indigent & " miserable, lorsque vous ne l'avez pas. Vôtre " avancement dans la vie spirituelle ne consiste " pas à avoir, & sentir la consolation de la "

Liv. 3. ch. 7. n. 1.

„ Grace; mais à en souffrir la soustraction avec „ une humble patience, & un entier renon„ cement à soi même; en sorte qu'alors vous „ n'en soiez pas plus tiede pour la priére, ni „ plus relâche dans vos exercices ordinaires; „ mais que vous vous y appliquiez au contrai„ re en faisant volontiers ce qui vous sera pos„ sible, sans que la séchéresse & la peine d'es„ prit que vous sentez vous porte à vous né„ gliger entierement vous même.

A peine est-il besoin ici de rien ajoûter au Texte de l'Autheur, veu la clarté avec laquelle il s'exprime sur la présence & l'absence de la Grace. Vous y voiez ce que vous devez penser quand la Grace est présente; en quel état vous êtes quand vous ne l'avez pas, & combien vous pouvez profiter en souffrant sa soustraction avec patience. L'Autheur parle donc ici d'une autre espece de Grace, que de celle sans laquelle il n'y a point de vie spirituelle pour l'homme; car autrement, à quoi bon exhorter celui qui s'en trouve privé de faire ce qu'il lui suggere dans cét endroit. Il parle à une ame devote: à une ame qui est en état de Grace. Donc il parle de quelque autre grace, que de celle qui s'appelle sanctifiante & habituelle; & même que de l'actuelle, puisque l'homme ne peut sans le secours de celle-ci faire ce à quoi il l'exhorte.

Liv. 2. *chap.* 8. *n.* 5. „ 2. VOus devez être dénué de tout, & „ avoir le cœur purement tourné vers „ Jesus, si vous voulez joüir du repos intérieur,

& goûter combien le Seigneur eſt doux. Mais « vous n'arriverez point tres certainement à cét « état, ſi vous n'êtes prévenu & attiré de ſa Gra- « ce ; afin qu'étant vuide & parfaitement déga- « gé de tout, vous ſoiez uni à lui ſeul. Car « lorſque la Grace de Dieu ſe répand dans « un homme, il devient alors puiſſant & capa- « ble de tout : Mais lorſqu'elle ſe retire il re- « tombe dans ſa pauvreté, & dans la foibleſſe, « & n'eſt plus que comme livré aux châtimens. « Vous ne devez point alors vous abattre, ni « vous décourager ; mais demeurer tranquile « dans vôtre ſoûmiſſion à la volonté de Dieu, « & ſouffrir tout ce qui vous arrivera enſuite « pour la gloire de Jeſus-Chriſt : car aprés « l'Hyver vient l'Eté ; aprés la nuit revient le « jour, & un grand calme aprés la tempête. «

Il vous découvre ici les diſpoſitions néceſſaires pour pouvoir goûter les douceurs du Seigneur ; & vous apprend en même tems, quel courage vous devez conſerver durant la ſouſtraction de la Grace ; puiſque vous en pouvez devenir meilleur, bien loin d'en devenir pire, ſi vous reduiſez en pratique les avis que l'Autheur vous donne dans cét endroit.

3. QUelquefois ce ſera Dieu qui vous « delaiſſera, d'autrefois ce ſera les hom- « mes qui vous exerceront, & ce qui eſt en- « core plus, ſouvent vous vous ſerez à charge « à vous même, ſans pouvoir être délivré par « aucun remède, ni ſoulagé par aucune conſola- « tion, & vous vous trouverez dans la néceſſité «

Liv. 2. ch. 12. n. 4.

„ de souffrir toûjours jusqu'à ce qu'il plaise à „ Dieu de finir vos peines. Car il veut que " vous appreniez à souffrir les afflictions sans „ aucune consolation; que vous vous soûmettiez à lui„ & que les afflictions vous rendent „ toûjours plus humble. Personne n'est plus „ touché dans le cœur des souffrances de Jesus-„ Christ, que celui qui a souffert quelque cho-„ se de semblable. La Croix donc vous est par „ tout préparée, elle vous attend par tout; „ vous ne la pourrez éviter en quelque lieu que „ vous fuiez; puisqu'en quelque endroit que „ vous alliez, vous vous y porterez toûjours, „& vous vous y trouverez toûjours vous-„ même.

Vous voiez ici manifestement, quel est cét abandonnement de Dieu, à quoi vous devez vous resigner, & vous tenir prêt; & quels fruits cela produira dans vôtre ame, si vous en faites l'usage que Dieu prétend, ainsi que le tres pieux Autheur vous le marque.

Liv. 2. ch. 9. n. 2. „ 4. CE n'est pas une chose fort difficile de „ mépriser les consolations humaines, „ lorsque l'on goûte les divines: Mais c'est „ une grande & une rare vertu de pouvoir se „ passer en même tems des unes & des autres, „ de vouloir de bon cœur pour la gloire de „ Dieu, souffrir comme un exil dans nôtre „ cœur, & de ne se rechercher en rien, sans „ avoir aucun égard à ce qu'on a mérité. „ Qu'y a-t-il de surprenant, que vous aiez de la „ joie & de la devotion lorsque la Grace re-

vient à vous ? C'est un moment que tout le « monde désire. Celui que la Grace porte, va « sans doute d'une maniére bien douce & bien agréable. Faut-il s'étonner si l'on ne sent rien « de pesant, lorsque c'est le tout-puissant même « qui nous porte, & que c'est ce souverain « Guide qui nous conduit? «

Il continuë à vous rendre raison de la conduite de Dieu, & à vous exposer les effets de la soustraction & du retour de la Grace, afin que vous ne doutiez pas qu'ils aboutissent à vous éprouver, & à augmenter vôtre charité

5. LOrs donc que Dieu vous fait sentir ses « consolations spirituelles, recevez les « avec actions de graces ; mais reconnoissez « que c'est d'un don de Dieu qu'elles vous viennent, & non de vôtre mérite. Ne vous en « élevés point, ne vous en réjoüissés point avec « excés, n'en ayés point une vaine présomption. Que ce don au contraire vous rende « plus humble, plus vigilant, & plus reservé « dans toutes vos actions ; parceque cette heure si douce passera, & sera suivie de tentations. « Quand Dieu retirera de vous ses consolations « sensibles, ne vous découragez pas; mais attendez avec une humble patience qu'il vous visite « de nouveau, puisque Dieu est tout-puissant « pour vous redonner ses Graces & ses consolations avec une plus grande abondance. Cela « n'est pas nouveau & ne surprend point ceux « qui ont quelque experience dans la voie de « Dieu, puisque les plus grands Saints & les an- «

Liv. 2. ch. 9. n. 4.

„ ciens Prophétes ont paſſé eux-mêmes par tou-
„ tes ces viciſſitudes.

Ibdem n. 1. „ C'eſt pourquoi l'un d'entr'eux ſentant en „ lui la preſence de la Grace, s'écrioit : pour „ moi j'ai dit lors que je me ſuis vû dans l'a- „ bondance, je ne ſerai jamais ebranlé. Mais „ il dit bien-tôt aprés qu'il a reconnu ce „ qu'il étoit lui même lors que la Grace s'étoit „ retirée, ajoûtant en ſuite : Vous avez retiré „ vôtre Viſage de moi, & je ſuis tombé dans le „ trouble. Cependant il ne perd point cou- „ rage, mais il prie Dieu au contraire avec plus „ d'inſtance, & lui dit : Seigneur, je pouſſerai „ mes cris vers vous, & vous adreſſerai mes „ prieres. Enfin il marque le fruit qu'il a tiré „ de ſa priere, & il tèmoigne que Dieu l'a exau- „ cé, lors qu'il dit : Le Seigneur m'a écouté, & „ a eu pitié de moi ; le Seigneur m'a ſecouru. „ Mais de quelle maniere. Vous avez, dit-il, „ changé mes larmes en joïe, & vous m'avez „ environné d'allegreſſe. Si donc les plus „ grands Saints ont été traitez de la ſorte, nous „ autres ſi foibles & ſi pauvres ne devons pas „ nous décourager lors que nous nous voïons „ quelquefois dans la ferveur, & quelquefois „ dans le refroidiſſement ; puiſque l'Eſprit de „ Dieu vient en nous, & ſe retire ſelon le bon „ plaiſir de ſa volonté. Ce qui fait dire au ſaint „ Job, Vous viſitez l'homme au point du jour, „ & auſſi-tôt aprés vous l'éprouvez.

Ibidem n. 6. „ Surquoi donc puiſ-je fonder mon eſpe- „ rance, ou en quoi dois-je me confier, ſinon „ dans la grande miſericorde de Dieu, & dans „ l'attente de ſa ſeule Grace ; car ni la compa-

gnie

gnie des hommes, de bien, ni l'assistance des « saints Religieux qui vivent avec moi, ni mes « amis les plus fidêles, ni les livres les plus rem- « plis d'onction. ni les traitez de pieté les plus « excellens, ni le doux Cantique des Hymnes, ni « toutes ces autres choses semblables, ne me « servent gueres, & je n'y trouve gueres de goût « lors que je suis abandonné de la Grace, & que « Dieu me laisse dans ma pauvreté qui m'est « propre. Je n'ai point alors de meilleur re- « mede que la patience, & le renoncement à « moi même pour ne plus suivre que la volonté « de Dieu. «

Je n'ai point connu de personne si sainte « *Ibidem n. 7.* & si Religieuse, qui n'ait senti quelquefois « ces soustractions de la Grace, & quelque re- « froidissement de sa ferveur. Il n'y a point eu « de Saint élevé si haut en Dieu, ni si éclairé de « ses lumieres, qui ou devant ou aprés n'ait été « tenté. Celui-là ne merite pas de joüir d'une « haute contemplation de Dieu, qui n'a pas été « exercé pour son amour par quelque grande « affliction. Car d'ordinaire la tentation est la « marque de la consolation qui la doit suivre, « & Dieu ne promet ses consolations celestes « qu'à ceux qui ont été éprouvez par les afflic- « tions. Je ferai manger, dit-il, du fruit de l'ar- « bre de vie à celui qui aura été victorieux. «

Dieu donne aussi à l'homme ses consola- « *Ibidem n. 8.* tions célestes, pour le disposer à supporter les « adversitez avec plus de force, & la tentation « lui survient aussi quelque fois, de peur qu'il ne « s'éleve de ses biens. «

Il vous explique ici fort au long l'etat d'une ame, ſoit durant l'abſence, ſoit durant la preſence de la grace, & vous inſtruit de la maniere dont elle doit ſe comporter & dans l'un & dans l'autre état. Il eſt évident qu'il parle de la privation & de l'abandonnement d'une eſpece de Grace qui arrive pour nous éprouver, & non pas de la ſouſtraction de la grace néceſſaire au ſalut.

Liv. 2. ch. 10. n. 3. „6. Que celui donc qui veut conſerver „ en lui la Grace de Dieu, ſoit recon„ noiſſant pour celle qu'il a déja reçeüe, & „ qu'il ſouffre avec patience qu'il la lui retire; „ qu'il le prie, afin qu'elle revienne, & qu'il „ ſoit circonſpect & humble de peur de la per„ dre.

Ainſi l'Ame devote doit être toûjours prête & réſignée à ſouffrir la ſouſtraction de cette eſpéce de grace, & elle conſervera par ce moien la grace de Dieu en elle. d'où il appert manifeſtement que la grace dont parle cét Autheur dans ce lieu-cy, & que Dieu retire, n'empêche pas que le juſte ne ſe conſerve dans la grace de Dieu. L'homme peut par ſon franc arbitre & par ſa faute perdre la vie; c'eſt pourquoi ce pieux Autheur l'exhorte à être humble & vigilant: mais il n'eſt perſonne qui puiſſe par ſes ſoins empêcher que la Grace ſenſibles C'eſt à dire, la préſence ſenſible de la Grace, ne lui ſoit ôtée. Bien davantage il eſt d'une plus grande pieté d'être toûjours prêt à en ſouffrir la privation avec patience.

7. NE deſeſpérez de rien lorſqu'il vous " arrive quelque choſe contre vôtre " attente. Ne jugez point des choſes par le ſen- " timent préſent que vous en avez, & ne vous " laiſſez pas aller ſi fort à l'affliction, de quel- " que côté qu'elle vienne, qu'il ſemble qu'il ne " vous reſte plus aucune eſperance d'en ſortir. " Ne croiez pas que je vous aye tout à fait " abandonné, parceque je vous ai envoié pour " un tems des afflictions, ou retranché quelque " douceur, & quelque conſolation que vous " deſiriez ; c'eſt ainſi qu'on arrive dans le Roiau- " me du Ciel. "

Liv. 3. ch. 30. n 3.

Ibid. n. 4.

On vous découvre ici encore plus clairement le deſſein de Dieu, & comment il faut entendre ce délaiſſement. Vous n'êtes pas entierement délaiſſez ; car tandis que la grace ne ſe fait pas ſentir, elle demeure retirée dans le fond de l'ame, où elle vous fournit des forces pour faire de plus puiſſans efforts, afin d'emporter le Roiaume du Ciel, & pour aimer Dieu avec plus de pureté & de conſtance.

8. SEigneur, queſt-ce que l'homme pour " que vous vous ſouveniez de lui ; ou " qu'eſt le fils de l'homme pour que vous dai- " gniez le viſiter ? Qu'a fait l'homme pour me- " riter que vous lui donniez vôtre grace ? " Comment puis-je me plaindre de vous, ô " mon Dieu, ſi vous me quittez ! ou que puis- " je alleguer avec juſtice, ſi vous ne faites pas " ce que je déſire. "

Liv. 3. ch. 40. n. 1.

Il vous apprend ici une excellente façon de parler à Dieu, & de le prier, tandis que vous êtes dans cêt état de délaissement; & vous instruit aussi des sentimens que vous devez avoir de vous: comment vous devez vous consoler & régler les affections de vôtre ame.

Liv. 3. ch. 50. n. 2. „9. JE soûpire aprés la joie de la paix: Je „ vous demande la paix de vos enfans, „ que vous nourrissez invisiblement dans la „ lumiére de vos consolations. Si vous me „ donnez la paix, si vous versez en moi une „ sainte joie, l'ame de vôtre serviteur éclattera „ en cantiques, & sera transportée d'une sainte „ ardeur en vous loüant. Que si vous vous re- „ tirez, comme vous le faites tres souvent, „ elle ne pourra courir avec joie dans la voie „ de vos Commandemens; elle fléchira plûtôt „ les genoux pour se frapper la poitrine; par- „ cequ'elle ne se sentira pas aujourd'hui dans „ la même ferveur qu'hier, lorsque vôtre lu- „ miere brilloit sur sa tête, & qu'étant à cou- „ vert sous l'ombre de vos aîles, elle se sentoit „ soûtenuë contre les tentations qui l'atta- „ quoient.

On décrit ici les effets de ce délaissement, afin que vous ne vous découragiez pas si vous les éprouvez; mais que vous vous disposiez à les souffrir avec plus de constance: car le tres pieux Autheur vous avertit que Dieu fait éprouver les peines & le combat de cette soustraction à ses fidéles Serviteurs, & vous explique en même tems ce que vous sentez au retour

des consolations de la grace, afin de vous porter à souffrir plus aisément ces sortes de privations, & que vous aiez incessamment devant les yeux ce que vous devez attendre de Dieu & de vous-même: sçavoir tout de Dieu, & de vous-même rien autre chose, que peine & affliction d'esprit.

10. JE suis reduit dans la misére, je gemis « dans une prison, & j'ai comme les fers « aux pieds, jusqu'à ce que la lumiére de vôtre « présence me rende la joie & la liberté, & que « vous me montriez la serenité de vôtre visage. « Que les autres cherchent au lieu de vous tout « ce qui leur plaira davantage; pour moi rien « ne peut m'agréer que vous, ô mon Dieu, mon « esperance, & mon salut éternel. Mon cœur « ne sera point dans le silence, & je ne cesserai « point de vous prier, jusqu'à ce que vôtre gra- « ce me vienne visiter, & que vous parliez à « mon ame.

Liv. 3. ch. 21. n. 4.

Ibid. n. 5

Il continuë à vous apprendre, comment vous devez exposer devant Dieu la connoissance que vous avez de vos miséres, & vous explique aussi, combien de force & de vertu tire une ame fidéle de l'épreuve que Dieu en fait par cette privation: *Que d'autres*, dit-il, *cherchent en vôtre place, &c.* C'est dans les mêmes sentimens que Job s'explique en disant: *Quand il auroit resolu ma perte, j'espererai en lui.*

11. SI vous me laissez à moi-même, je recon- « nois aussi-tôt que je ne suis rien, & que «

Liv. 3. ch. 8. n. 1.

„ je ne ſuis que foibleſſe. Mais dés que vous „ jettez un regard favorable ſur moi, je me „ ſens auſſi-tôt fortifié, & rempli d'une nouvel- „ le joie. Je ſuis ſurpris moi-même, de voir „ comme dans un moment vous me relevez & „ m'embraſſez avec tant de bonté, moi qui „ par mon propre poids ſuis toûjours porté „ vers les choſes les plus baſſes. C'eſt là ce que „ fait vôtre Amour qui me prévient gratuite- „ ment, qui me ſecourt dans un ſi grand nom- „ bre de néceſſitez, qui me met à couvert con- „ tre tant d'effroiables perils, & qui, pour dire „ la vérité, me délivre d'une infinité de maux.

L'on explique encore ici plus au long les effets de la preſence & de l'abſence de cette grace; & ce que nous devons attribuer à Dieu & à nous.

Liv. 4. *ch.* 12. *n.* 3. „ 12. LOrſque ma Grace vous donne des „ ſentimens de devotion & de tendreſſe, „ témoignez-en vôtre reconnoiſſance à vôtre „ Seigneur, avoüant que vous n'étiez pas digne „ de ce don, & que je ne vous l'ay fait, que „ parceque j'ai eu pitié de vous. Si vous ne „ l'avez pas, & que vous vous trouviez dans „ la ſécheresſe, perſeverez dans l'exercice de la „ priére, gemiſſez & frappez à ma porte, & ne „ déſiſtez point juſqu'à ce que vous méritiez „ de recevoir une miette, ou une goutte de ma „ Grace ſalutaire.

Remarquez que le tres pieux Autheur vous raméne toûjours au principe de l'humilité,

comme à l'unique moien d'attirer dans vous la Grace ; & pendant qu'il vous porte ici à chercher la grace de la devotion avec quelque espéce d'importunité, n'oubliez pas la resignation au bon plaisir de Dieu, qu'il vous a appris ailleurs.

13. SI Dieu donnoit tout d'un coup sa Grace, & si l'homme l'avoit aussi-tôt qu'il la désire, sa foiblesse ne le pourroit pas supporter. C'est pourquoi il faut avec une sainte confiance & une humble patience attendre la grace de la devotion. Neantmoins lorsqu'on ne vous la donne pas, ou même qu'on vous l'ôte en secret, n'en rejettez la cause que sur vous & sur vos pechez. « *Liv.* 4. *ch.* 15. *n.* 2.

Il vous découvre ici le secret de la vie spirituelle touchant la grace sensible ; car sa force est si grande, que si Dieu nous la donnoit frequemment, la foiblesse de la nature succomberoit ; & à peine l'homme pourroit entretenir sa vie naturelle. Il vous faut donc desirer cette grace forte, qui produit & qui augmente les vertus : mais vous imputer toûjours toute sorte de manquemens ; car vous êtes & vous serez toûjours de vous-même une cause defectueuse, comme Dieu est & sera toûjours une cause operante qui encourage, & qui soûtient.

14. CRoiez vous avoir toûjours à vôtre souhait les consolations spirituelles ? Mes Saints ne les ont pas euës de la sorte ; ils ont souffert des grandes afflictions, des ten- « *Liv.* 3. *ch.* 35. *n.* 3.

„ tations differentes, & d'extrémes deſola-
„ tions. Mais ils ont toûjours gardé la patience
„ dans leurs maux, & ils ont eu plus de con-
„ fiance en moi, qu'en eux-mêmes ; parcequ'ils
„ ſçavoient que les ſouffrances de la vie pré-
„ ſente ne ſont pas dignes d'être comparees
„ avec la gloire dont nous joüirons en la vie
„ future. Voudriez-vous avoir tout d'un coup
„ ce que pluſieurs n'ont qu'à peine obtenu
„ aprés pluſieurs larmes & de grands travaux ?
„ Attendez le Seigneur, agiſſez courageuſe-
„ ment & en homme de cœur, & ne perdez
„ point la confiance ; mais expoſez genereuſe-
„ ment vôtre corps & vôtre ame pour la gloire
„ de vôtre Seigneur. Je vous rendrai avec
„ abondance ce que vous aurez fait pour moi,
„ & je ſerai avec vous dans toutes vos afflic-
tions.

Il parle comme ci-deſſus, aux Ames encore tendres & épriſes de l'Amour de Dieu & de la vertu, qui gemiſſant ſous le poids de la chair, aſpirent aux conſolations de l'eſprit, comme font des enfans aux mamelles de leur mére. Ce tres pieux Autheur, tâche donc de les conſoler, afin qu'elles s'élevent petit à petit à vouloir ſe nourrir de la viande ſolide, quelque cachée quelle paroiſſe : de quoi il parle ailleurs ſi avantageuſément.

Liv 3. *ch.* 7. *n.* 4. „ 15. C'Eſt un ſage conſeil, lorſque vous avez
„ conçû dans vous la ferveur de l'eſ-
„ prit de penſer ce que vous deviendrez, lorſ-
„ que la lumiére ſe ſera retirée. Mais lorſque

cela vous arrivera, ſouvenez vous de même, "
que la lumiere pourra revenir de nouveau, "
& que je ne vous l'ai retirée que pour un tems, "
pour vôtre plus grande ſeureté & pour ma "
gloire.

Il vous donne ici un tres bon conſeil; que ſe-le bon plaiſir de Dieu, vous ſoiez toûjours prêt à tout ce qu'il voudra, & que vous appreniez à être tantôt dans l'abondance, tantôt dans l'indigence; à ne vous point élever dans la proſperité, ni vous abattre trop facilement dans l'adverſité. Vous voiez clairement ici que la ſouſtraction de cette grace n'arrive que pour la gloire de Dieu.

16. SI vous demeurez ſi courageux & ſi fer- " *Liv.* 3
me dans vôtre eſperance, que lors que " *ch.* 25.
toutes mes conſolations interieures vous " *n.* 5.
manqueróƭ, vous prepariez vous même vôtre "
cœur à ſouffrir encore plus, ſans vous juſti- "
fier, comme ſi vous ne meritiez pas d'endurer "
des ſi grands maux; mais reconnoiſſant au "
contraire en tout ma Juſtice, ma Sainteté, & "
la ſage diſpoſition de ma Providence, c'eſt "
alors que vous marcherez véritablement dans "
le chemin de la paix, & que vous aurez une "
eſperance indubitable de revoir encore avec "
des tranſports de joie la lumiere de mon Vi- "
ſage. "

Apprenez de là pour quelle fin Dieu ſouſtrait ſa Grace, & avec quelle ſoûmiſſion vous devez vous accoûtumer à en ſouffrir la ſouſtraction;

vous devez vous contenter de cette Grace forte qui vous tient attachez à Dieu & à son service, sans la retribution, pour ainsi dire, de ses Graces sensibles.

Liv. 3. ch. 6. n. 2. „ 17. CElui qui m'aime avec sagesse, ne considere pas tant le don que lui fait celui „ qui l'aime, que l'amour avec lequel il le lui „ fait. Il considere plus la grandeur de l'affec- „ tion que du don, & tout ce qu'il reçoit lui „ est bien moins que l'ami qui le lui donne, „ L'ami genereux n'établit pas son repos dans „ le don que je lui fais, mais dans moi qu'il „ aime plus que tous mes dons : ne croïez „ pas que tout soit perdu, si vous sentez quel- „ quefois un peu moins de tendresse & de goût „ pour moi; & pour mes Saints que vous ne le „ souhaiteriez. Cette tendresse si douce & si „ sainte que vous recevez quelquefois, est un „ effet de ma grace qui vous est presente, & „ comme un avant-goût des delices de vôtre „ céleste Patrie ; surquoi neanmoins vous ne „ devez pas vous trop appuïer, parce que cela „ va & vient; mais combatre courageusement „ les mouvemens dereglez qui attaquent l'ame, „ & mépriser les suggestions du Démon, c'est la „ marque d'une grande vertu & d'un merite ex- „ traordinaire.

Vous trouvez ici parfaitement bien exprimées les qualitez d'une personne qui aime veritablement, & comme d'un soldat qui sert à ses frais ; & comment il faut chercher Dieu pour Lui & non pas pour vous. Mais qui pourroit

faire cela, si étant destitué de la grace sensible, il n'avoit pas en soi la grace radicale, si on peut parler ainsi; ce seroit ici des pures tromperies. Aprés cela ne doutez donc jamais plus du sens de cét Autheur touchant la soustraction de la Grace.

18. POurquoi cherchez vous le repos, puis- " *Liv.* 2.
que vous êtes né pour le travail ? Dispo- " *Ch* 10.
sez-vous plûtôt à pratiquer la patience qu'à " *n.* 1.
joüir des consolations, & aux croix qu'aux "
douceurs & à la joïe. Qui d'entre les per- "
sonnes du siecle ne seroit bien aise de gouter "
les joïes & les consolations spirituelles s'il "
pouvoit toûjours en joüir ? Puis qu'elles "
sont sans comparaison au dessus de toutes les "
delices du monde, & des plaisirs de la chair. "
Car tous les plaisirs du monde sont vains ou "
honteux ; mais les delices spirituelles sont les "
seules qui soient & douces & honnêtes, étant "
produites par les vertus, & répanduës de Dieu "
même dans les ames pures. Mais personne ne "
peut toûjours joüir de ces consolations divi- "
nes selon qu'il le souhaite, parce que le tems "
des tentations ne tarde pas beaucoup à re- "
venir. "

La fausse liberté de l'ame, & une trop gran- "
de confiance en soi même, sont un grand obs- "
tacle à la visite de Dieu. Dieu fait du bien à "
l'homme en lui donnant la consolation de sa "
Grace, mais l'homme lui rend le mal, en ne "
le lui rendant pas tout avec action de grace. "
Ainsi les dons de la Grace ne peuvent couler "
en nous, parce que nous sommes ingrats à "
celui qui en est l'Autheur, & que nous ne la "

„ faisons pas remonter jusqu'à sa source. Car „ Dieu recompense toûjours d'une nouvelle „ Grace l'humble reconnoissance que l'on a de „ celles qu'il a deja faites ; & il ôte à l'orgveil-„leux ce qu'il donne d'ordinaire à l'humble.

Ibidem n. 3. „ Je ne veux point de ces consolations qui „ m'ôtent la componction du cœur, & je n'af-„ fecte point de ces comtemplations qui „ jettent dans l'élevement. Car tout ce qui „ est élevé n'est pas Saint, tout ce qu'on „ désire n'est pas pur, tout ce qui est doux n'est „ pas utile, & tout ce qui est cher à l'homme „ n'est pas agreable à Dieu. Je reçois de bon „ cœur les Graces qui me rendent plus hum-„ ble, plus craignant Dieu, & plus prêt à „ renoncer à moi même. Celui qui est bien „ éclairé du don de la grace, & qui a souvent „ été châtié par la soustraction de cette même „ Grace, n'osera s'attribuer aucun bien à lui „ même ; mais il confessera plûtôt qu'il est pau-„ vre & denué de tout. Rendez à Dieu ce qui „ est de Dieu, & attribuez vous ce qui est de „ vous, c'est à dire, rendez à Dieu grace pour „ grace, & reconnoissez que le peché vient de „ vous seul, & que l'on ne vous doit que la „ peine qu'il merite.

Ce S. Autheur vous exhorte ici excellemment & vous marque aussi la voie qu'il vous faut tenir pour arriver à Dieu & pour en joüir, & à quoi vous devez plûtôt aspirer pour le regard des Graces célestes. Vous y voïez à quoi aboutit le dessein du Maître Céleste, qui s'exprime ainsi par ce tres pieux Autheur : *Instruit*

par le don de la Grace, & par le châtiment de cette soustraction, il n'osera pas se rien attribuer.

14. MOn fils, ne vous fiez pas trop sur la " disposition présente que vous sentez, " & qui se changera bien-tôt en un autre. Tant " que vous serez en cette vie, vous serez sujet " au changement, même malgré vous. Tantôt " vous serez dans la joie, & tantôt dans la " " tristesse : tantôt dans la paix, & tantôt dans " le trouble : tantôt dans la ferveur, & tantôt " dans la langueur : tantôt dans l'amour de la " lecture, & tantôt dans la paresse : tantôt dans " la gravité, & tantôt dans la legereté. Cependant l'homme vraiement sage & instruit dans " les choses spirituelles se met au dessus de ces " changemens. Il ne s'arrête point à considérer ce qu'il sent en lui, ni de quel côté souffle " le vent de l'instabilité. Son soin unique est " que son intention s'éleve toûjours de plus en " plus vers la fin suprême qu'il doit toûjours se " proposer. C'est ainsi qu'il pourra demeurer " inébranlable, & toûjours le même, tenant " l'œil simple de son intention toûjours attaché " sur moi, au milieu de tant de differens évenemens de la vie. " *Lib. 3. ch 33. n. 1.*

Il vous fait voir ici à découvert l'état de la vie présente même dans les Saints, & vous marque le plus parfait chemin de la pure charité. Vous y voiez comment celui qui aime vraiement Dieu, & qui le sert fidélement s'éleve au dessus de toutes les vicissitudes, tant intérieures qu'extérieures, spirituelles que

corporelles ; afin de ne chercher purement & uniquement que Dieu, & parvenir à lui avec plus de ſeureté.

Liv. 3. ch. 55. n. 1

„ 20 J'Ai en moi la volonté de faire le bien; „ mais je n'y trouve aucun moïen de l'ac„complir. C'eſt de là qu'il arrive que je me „ propoſe beaucoup de bonnes choſes à faire; „ mais que la grace me manquant pour m'ai„der à ſoûtenir mes foibleſſes, la moindre re„ſiſtance me rebute & me jette dans le décou„ragement. C'eſt de là enfin qu'il arrive, qu'en„core que je connoiſſe la voie de la perfection, „ & que je voïe aſſez clairement ce qu'il me „ faudroit faire, le poids neanmoins de ma „ corruption naturelle m'accable & m'empê„che de m'élever vers ce qui eſt de plus par„fait.

Le ſaint Autheur fait ici parler une ame pieuſe qui gemit du poids de l'homme animal, & qui ſe plaint pieuſement à Dieu de ſon infirmité. Elle parle de pluſieurs ſaintes reſolutions, dont elle ſe retire & qu'elle quitte pour la moindre oppoſition, *parce que la grace lui manque*, ſçavoir celle qu'elle ſouhaiteroit & dont elle auroit beſoin pour accomplir le bien qu'elle voudroit. Mais ce n'eſt pas merveille ſi une telle grace manque même aux Saints, parce que c'eſt par une admirable ſageſſe que Dieu en uſe ainſi envers nous ſelon la penſée de S Auguſtin, afin que toute nôtre vie nous ſoïons Pecheurs. Ecoutez S. Paul ſur cette matiere. *Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je hais. Malheureux homme que je ſuis, &c.* Re-

marquez que ce tres pieux Autheur parle ici d'une sainte resolution, & d'une envie de la perfection, & non du mal, qu'on est obligé d'éviter. Et il ne dit point que la Grace lui manque pour cette derniere chose; mais seulement pour la prémiere, de la façon que nous l'avons expliqué plus haut.

21. MOn Fils, vous ne pouvez pas toûjours demeurer ferme dans une grande ferveur & dans un désir des vertus, ni perseverer dans un haut dégré de la Contemplation. Vôtre corruption naturelle vous oblige quelque fois de vous rabaisser vers la terre; & de porter quoiqu'à regret & avec dégoût, le poids de cette vie corruptible. Pendant que vous êtes revêtu d'un corps mortel, vous serez sujet à souffrir des ennuis & des peines de cœur. Il faut donc pendant que vous serez dans cette chair, que vous gémissiez souvent de la pesanteur de la chair; puisque vous ne pouvez demeurer sans cesse attaché aux exercices spirituels, & à une haute Contemplation. *Liv. 3. ch. 51. n. 1.*

Il vous est expedient alors d'avoir recours à des ouvrages humbles & exterieurs, & de soulager vôtre esprit par des actions qui soiét bonnes: Que vous attendiez mon retour, & mes consolations avec une ferme esperance: Que vous souffriez patiemment vôtre exil, & la sécheresse de vôtre ame, jusqu'à ce que je vous visite de nouveau, & que vous vous trouviez délivrez de toutes vos peines. Car je vous ferai oublier tous vos travaux, & *N.*

„ joüir d'un repos intérieur. Je vous ouvrirai „ mes Ecritures comme un agréable pré; & „ sentant en vous une grande étenduë de cœur, „ vous commencerez à courir avec joie dans la „ voie de mes commandemens. Vous direz „ alors les souffrances de cette vie n'ont aucun „ rapport avec la gloire future que Dieu dé- „ couvrira en nous.

Vous voiez ici encore plus clairement le sens de ce tres pieux Autheur, touchant l'état d'une ame devote durant cette vie mortelle, & à combien de vicissitudes elle se trouve sujette par la disposition de la Providence. Que si elle est privée d'une sorte de Grace, ce n'est pas pourtant de cette grace principale qui fait la vie de l'esprit.

Liv. 3. ch. 3. n. 2.

„ 22. IL y a des personnes peu sages qui se sont „ détruites elles-mêmes par une chaleur „ de devotion; parcequ'ils ont plus voulu faire „ qu'ils n'ont pû, sans se mesurer à leurs pro- „ pres foiblesses, se laissant plus aller à l'af- „ fection de leur cœur, qu'au jugement de la „ raison. Et parceque leur présomption les a „ portez à des plus grandes choses qu'il ne „ plaisoit à Dieu, ils ont bien-tôt perdu la „ grace, ils sont devenus pauvres, ils sont „ tombez dans leur bassesse, eux qui s'étoient „ comme déja fait un nid dans le Ciel; afin qu'ê- „ tans humiliez par le ressentiment de leur pau- „ vreté & de leur indigence, ils apprennent à ne „ pas vouloir s'appuier sur leurs propres ailes; „ mais mettre toute leur confiance sous les

mien-

miennes & s'y tenir à couvert. Ceux qui ſont "
encore nouveaux & ſans experiences dans la "
voye de Dieu, peuvent aiſement tomber dans "
l'illuſion, & dans un briſement malheureux "
de l'ame, s'ils ne ſe conduiſent par le conſeil "
des perſonnes ſages & éclairées. "

L'on vous marque ici une régle excellente de direction, & la cauſe pourquoi nous perdons la grace de devotion : C'eſt la préſomption, contre laquelle le tres pieux Autheur vous donne de tres bons avis ; écoutez les & les ſuivez fidellement. Cét endroit vous donne à connoître encore plus evidemment le ſens de cét Autheur, tel qu'il l'avoit exprimé dans l'article precédent ; car ceux qui par préſomption entreprenent plus que Dieu ne veut, la Grace leur manque pour l'executer. Vous voyez de plus comment ils ſont punis & humiliez par la ſouſtraction de la Grace, (entendez la Grace de devotion, car ce n'eſt que le peché mortel qui fait perdre la Grace radicale,) & par le denuëment, *afin qu'étant humiliez & dépoüillez, ils aprenent, &c.* Ce n'eſt donc point pour leur perte qu'arrive cette ſouſtraction.

23. MOn fils, gardez vous bien de diſputer " *Lib.* 3. *ch.* 58, *n.* 1.
des matiéres relevées, ni des ſecrets "
Jugemens de Dieu ; pourquoi il délaiſſe ainſi "
l'un, & pourquoi il eleve l'autre à une ſi gran- "
de Grace? Pourquoi l'un eſt ſi affligé, & pour- "
quoi l'autre eſt dans une ſi haute élevation. Ces "
ſecrets paſſent l'eſprit de tous les hómes, & il "
n'y a point de raiſon ni de diſpute qui ſoit ca- "

„ pable d'aprofondir les Jugemens impenetra-„ bles de Dieu. Quand donc l'ennemi vous met „ ces pensées dans l'esprit, ou que des hommes „ curieux vous parlent de ces sujets là, repon-„ dez leur cette parole du prophete : Vous êtes „ juste, Seigneur, & tous vos Jugemens sont „ équitables. Les Jugemens du Seigneur sont „ la vérité même ; ils font par eux même re-„ connoître leur justice. Il faut craindre mes „ Jugemens, & non pas les examiner, puis qu'ils „ seront toûjours incomprehensibles à l'esprit „ humain.

Le tres pieux Autheur previent ici la commune façon dont les hommes jugent des secrets Divins. Voïant tant d'infidêles & tant de Chrétiens enfoncez dans l'ordure du peché, & comme delaissez à eux mêmes ; ils ont la présomption de chercher ou de feindre les causes & les raisons de la difference que Dieu fait entre eux & les autres hommes, *Il y a des distributions differentes d'operations & de Graces.* Les Jugemens de Dieu sont des abymes sans fonds & sans nombre; suivez donc en ceci & en pareilles choses les avis qu'on vous donne dans cét endroit.

„24. MOn Seigneur JESUS, assistez moi de „ vôtre Grace en tout tems & en tout „ lieu. Que ma consolation soit de vouloir de „ bon cœur me priver de toutes les consola-„ tions humaines; que si les vôtres me man-„ quent, que vôtre volonté Divine, & l'épreuve „ toûjours juste qu'il vous plaît faire de moi, „ me tienne lieu d'une consolation Divine ; car

Liv. 3. ch 16 n. 2.

vous ne vous mettrez pas toûjours en colére, "
& vos menaces ne seront pas éternelles. "

Vous voïez ici le but de tout ce qu'a pretendu ce tres pieux Autheur, & ou visent toutes les Leçons par lesquelles il a voulu vous declarer les desseins de Dieu, quant à ce qui est de donner ou de retirer sa Grace; afin qu'aprés avoir bien expliqué ce mistére, & nous l'avoir bien fait comprendre, nous sachions ce que Dieu demande de nous pour obtenir sa Grace, qu'elle vienne à nôtre secours dans le besoin, & que selon les souhaits de l'Apôtre, personne d'entre nous ne manque à la Grace, & ne la reçoive sans fruit.

On expose ici la Doctrine du saint Concile de Trente, touchant la grace de Iesus-Christ, & on la divise en trois Paragraphes, sous les mêmes titres que dans l'Extrait du Livre de l'Imitation, afin qu'on puisse comparer avec la doctrine du saint Concile, les sentimens du tres pieux Autheur de ce saint Livre.

JESUS-CHRIST nous fait assez comprendre combien la grace nous est nécessaire, quand il nous dit : *Sans moi vous ne sçauriez rien faire*; & S. Paul encore en disant: *Non*

que nous puissions former une pensée par nous même, comme si elle venoit de nous ; mais c'est que nôtre pouvoir nous vient de Dieu. C'est de ces paroles de l'Apôtre, qu'est venu le célebre nom de *Grace suffisante*, qui signifie une grace, qui de sa nature peut produire le fruit de la bonne œuvre; mais qui demeure pourtant sans effet; parceque le libre arbitre, quoique excité & aidé de la grace n'y coopére pas, & que par ce dêfaut de cooperation, Dieu ne donne pas le dégré de grace, par lequel se fait la bonne œuvre. Dans ces paroles de Jesus-Christ & de l'Apôtre, on n'excepte rien, on ne distingue rien. Et certes si c'est Dieu qui nous a fait hommes, ce seroit une impieté de dire avec Pelage, que c'est sans lui & par nos propres forces, que nous sommes bons. Mais parceque la présomption poussée par l'instigation du diable avoit précipité les hommes en diverses erreurs, & en des excez en faveur du libre arbitre, comme Pelage, & ceux qu'on a appellé Semipelagiens. D'autres ont donné encore en des excez non moins éloignez de la vérité de la Foi, pour vouloir établir en leur maniére la Grace du Sauveur; parcequ'ils détruisoient le libre arbitre de l'homme, & faisoient Dieu Autheur du péché par un refus de sa Grace. C'est pour cela que le Concile de Trente a condamné ces excez, & ces erreurs, & nous a expliqué comment s'accordent ensemble la Grace avec le libre arbitre, & le libre arbitre avec la Grace, & nous a aussi enseigné ce qu'il en faut croire comme article de Foi.

§. I.

De la nécessité de la Grace, & de ses secours avec lesquels doit concourir la liberté de l'homme.

Le Saint Concile en parle ainsi.

LE saint Concile déclare prémierement, " que pour entendre bien, & comme il " faut la doctrine de la Justification ; il est né- " cessaire que d'abord chacun reconnoisse, & " confesse, que tous les hommes aiant perdu " l'innocence dans la prévarication d'Adam, " & étans devenus impurs, & comme dit l'A- " pôtre, enfans de colére par la nature; ainsi " qu'il a été expliqué dans le Décret sur le pé- " ché originel, ils étoient jusqu'à un tel point " esclaves du péché, & sous la puissance du " diable & de la mort, que non seulement les " Gentils n'avoient pas le pouvoir de s'en dé- " livrer, ni de se relever par les forces de la " nature; mais les Juifs mêmes ne le pouvoient " faire par le secours & la lettre de la Loi de " Moïse ; quoique le libre arbitre ne fût pas " éteint en eux ; mais bien diminué & abbatu. "

Sess 6. ch. 1.

Dans ce Décret vous découvrez évidenment la source & la qualité de la maladie, & la nécessité du reméde, sans lequel personne ne

peut ni guerir, ni ſe relever. Remarquez ce que dit ici le ſaint Concile ſur l'état du libre arbitre, & qu'il déclare expreſſement contre les erreurs des Héretiques. *Il n'eſt pas éteint*, dit-il, *mais bien diminué de forces & abbatu.* De ſorte que par ſes propres forces, il ne ſçauroit ſe relever, chargé qu'il eſt du poids de la nature corrompuë, & portée au mal, ni vaincre par lui même la force de la concupiſcence. Neanmoins comme un malade languiſſant, mais qui vit encore, il peut recevoir le ſecours & le reméde par le moien de la Grace, qui operant & cooperant avec le libre arbitre, lequel fait auſſi de ſon côté tout ce qui dépend de lui avec le ſecours de la grace qui l'excite, & qui l'aide; de languiſſant qu'il étoit, il devient fort, & d'infirme, il devient robuſte. *Ce n'eſt pas moi*, dit ſaint Paul; *mais c'eſt la Grace de Dieu avec moi.* Vous verrez plus bas, que le libre arbitre demeure, & n'eſt point éteint, puiſqu'il peut encore rejetter la grace, ce reméde, & cétaliment ſi néceſſaire à la vie: car c'eſt ainſi que parle encore le même Concile.

Là même ch. 5

„ Le Saint Concile déclare de plus, que le „ commencement de la juſtification dans les „ Adultes, ſe doit prendre de la grace prévenante de Dieu par Jeſus-Chriſt; c'eſt à dire, „ de ſa vocation, par laquelle, ſans qu'il y ait „ aucuns mérites de leur part, ils ſont appellez: „ de maniére qu'au lieu de l'éloignement de „ Dieu, dans lequel ils étoient auparavant par „ leurs péchez, ils viennent à être diſpoſez

par la grace qui les excite & qui les aide à ſe " convertir pour leur propre juſtification, con- " ſentant, & cooperant librement à cette mê- " me grace ; en ſorte que Dieu touchant le " cœur de l'homme par la lumiére du Saint " Eſprit, l'homme pourtant ne ſoit pas tout-à- " fait ſans rien faire, recevant cette inſpira- " tion, puiſqu'il la peut rejetter ; quoiqu'il ne " puiſſe pourtant, par ſa volonté libre, ſe por- " ter ſans la grace de Dieu, à la juſtice devant " lui. C'eſtpourquoi lorſqu'il eſt dit dans les " S. Lettres : *Convertiſſez vous à moi, & je me* " *convertirai à vous*, nous ſommes avertis de " nôtre liberté ; & lorſque nous repondons : " *Seigneur, convertiſſez nous à vous, & nous ſe-* " *rons convertis*, nous reconnoiſſons que nous " ſommes prévenus de la Grace de Dieu. "

Vous voiez ici clairement la néceſſité abſoluë que nous avons d'une Grace qui nous excite, & qui nous aide, qui meuve & qui ſoûtienne cét homme encore languiſſant, dont nous avons apporté l'exémple, afin qu'il puiſſe ſe tenir ſur ſes pieds ; mais cela ſe fait d'une maniére inexplicable, qui laiſſe ce malade dans la liberté de conſentir & de cooperer à la grace, ou de la refuſer ; & c'eſt cette maniére que le Concile exprime d'abord, en diſant : *Enſorte que Dieu touchant le cœur de l'homme*, &c. Ceci marque encore certains dégrez d'élevation par leſquels l'homme ſecouru de la grace excitante & cooperante, ſe diſpoſe à la juſtification par le conſentement qu'il y donne, & par ſa cooperation. Il eſt certain que l'une & l'au-

tre s'uniſſent pour une même fin. Mais il faut bien remarquer ces paroles: *D'autant qu'il peut la rejetter.*

Le S. Concile s'explique encore ſur la même choſe au Canon 4. de la Seſſion 6. où il parle de la ſorte.

„ Si quelqu'un dit que le libre arbitre „ meu & excité de Dieu, en donnant ſon con„ ſentement à Dieu qui l'excite & qui l'appelle, „ ne coopére en rien à ſe préparer, & à ſe met„ tre en état d'obtenir la grace de la juſtifica„ tion, & qu'il ne peut refuſer ſon conſente„ ment, *s'il le veut*; mais qu'il eſt comme quel„ que choſe d'inanimé, ſans rien faire, & pu„ rement paſſif. Qu'il ſoit Anathéme.

Il parle ici d'un homme qui eſt meu & excité par la Grace de Dieu, qui le porte à conſentir au bien que Dieu lui veut faire faire, & neanmoins le S. Concile établit comme une verité de Foi, que cét homme par le libre arbitre de ſa volonté, peut refuſer ſon conſentement. Cela marque une liberté entiere, & telle que quoique meüe & excitée par la Grace, elle lui laiſſe le pouvoir de vouloir ou de ne vouloir pas conſentir à ſes mouvemens interieurs.

Il faut auſſi remarquer, que le S. Concile ne parle pas ici du libre arbitre de la volonté conſiderée ſimplement comme une puiſſance ou une faculté naturelle de l'ame; mais du libre arbitre joint au ſecours de la Grace; d'où il s'enſuit, que ces paroles ne doivent être entendües

autrement que selon le sens qui s'apelle composé, puisque la Grace & le libre arbitre joints ensemble, font la composition qu'on veut faire entendre par ce terme.

Nous n'expiquerons pas ici la fausse tournure que de certaines personnes ont voulu donner à ces paroles du Canon, que nous raportons, *si velit*, s'il veut ; car elle est si mal édifiante, que les ames simples & pieuses en seroient scandalisées. Elle n'est pas seulement opposée à la simplicité de la Foi, & à la maniere de parler des saintes Ecritures ; mais elle l'est aussi à la maniére de concevoir & de s'énoncer, qui est commune aux hommes sinceres & de bon sens, & même à toute la conversation civile & raisonnable. En un mot, elle est si éloignée du sens commun, qu'en suivant cette tournure on pourroit dire que Dieu peut pécher s'il veut, que le démon peut aimer Dieu s'il veut, &c. Je n'en dis pas davantage, de peur d'aprendre une chose si peu raisonnable, & si mal édifiante à ceux qui ne la sçavent pas.

Cette même fausse tournure imputeroit à la vénerable Assemblée d'un si saint & si celebre Concile une extravagance surprenante, en lui faisant decider comme une chose importante, que la volonté peut vouloir dans un tems une chose, & ne la vouloir pas dans un autre, comme s'il faloit avertir que celui qui dort n'est pas endormi pour toûjours, mais que quand il aura dormi, il pourra successivement demeurer éveillé.

Il est même évident que la cooperation de l'homme à la Grace reçoit du plus ou du moins

car voici comment il parle, au chap. 7. de la sixiéme Session, *nous sommes renouvellez*, (il parle de la justice par laquelle Dieu nous justifie) *dans l'interieur de nôtre ame, & non seulement nous sommes reputez justes, mais nous sommes en verité nommez tels, & le sommes en effet recevant en nous la justice chacun, selon la mesure & selon le partage qu'en fait le S. Esprit, comme il lui plaît & suivant la disposition propre, & la cooperation d'un chacun.*

Ces paroles ne laissent aucun lieu de douter, & détruisent la fausse interpretation, qui pretendroit déterminer tout le sens du Concile à la comparaison d'une chose inanimée, dont il est fait mention au quatriéme Canon de la même Session que nous venons de raporter; mais les deux mots qu'il y ajoûte, *sans rien faire & purement passif*, anéantissent cette fausse interpretation; car ils montrent qu'on parle ici d'une chose qui est en état d'agir, & de ne demeurer point passive, & le S. Concile ne se sert de cette comparaison que pour faire voir jusqu'où a pû aller l'aveuglement des Heretiques, en poussant l'inaction du libre arbitre jusqu'à cette extremité, & en lui imposant une nécessité qui détruit absolument sa liberté.

Ce seroit donc en vain que l'on diroit que la liberté a le pouvoir de rejetter la Grace; si la Grace avoit toûjours l'éfet pour lequel elle est donnée, la liberté ne la rejetteroit jamais, parce qu'elle ne seroit aidée par la Grace que jusques à un certain degré, au delà duquel cette liberté ne pourroit pas aller, ni faire davantage. Celui par exemple qui auroit la Grace pour resister quelque tems à la tentation, à la-

quelle il consentiroit dans la suite, n'auroit point la Grace pour ne pas succomber au péché, il auroit seulement son secours pour un peu combattre, & pour faire quelques éforts inutiles. Que serviroit à l'homme, à qui Dieu fait un commandement d'éviter le mal, si étant dans un péril évident de tomber, il ne lui donnoit que cette sorte de Grace? En ce cas il est visible qu'il ne manqueroit pas à la Grace en péchant, mais que ce seroit la Grace qui lui manqueroit. On verra dans la suite d'une maniére démonstrative, combien cela est opposé au sacré Concile.

Si ce qu'on veut dire étoit vrai, pourquoi S. Paul nous exhorteroit-il à prendre garde, *de ne point manquer à la Grace, de ne point recevoir la Grace en vain?* Qui est l'homme du monde, pour peu d'honneur & de bonne Foi qu'il eut, qui pourroit souffrir, & qui ne se plaindroit avec justice, qu'on lui fait une grande injure, si on lui imputoit une semblable maniére d'agir, & qu'on lui dit, vous m'avez fait un commandement de faire telle chose, que je ne puis accomplir sans vôtre secours, vous avez commencé de m'aider pour me la faire entreprendre, mais lors que j'étois dans l'acte de l'executer, vous m'avez délaissé; & vous ne m'avez point donné ce secours que vous sçavez qui m'est absolument nécessaire pour accomplir ce que vous m'avez commandé. Le secours que vous m'avez donné, a eu son effet; mais vous ne vouliez me donner du secours, que pour combattre la tentation, & non pas pour la vaincre. Vous vous êtes donc moquez

de moi, & il faut s'en prendre à vous-même, de ce que j'ai péché contre vôtre Commandement. Si une ſemblable plainte faiſoit injure à un homme d'honneur, que devroit-on penſer de Dieu, ſi on pouvoit lui reprocher la même choſe, lui qui eſt ſi éloigné de toute imperfection, dont la nature eſt la bonté même, & les Commandemens ne ſont qu'équité & juſtice. C'eſt néanmoins ce que pourroit dire cét homme, que Dieu auroit commencé de ſécourir, & qu'il auroit enſuite laiſſé à lui-méme.

Enfin la vérité & la néceſſité du concours & de la cooperation de nôtre libre arbitre, quoique affoibli, & toûjours panchant vers le mal, cette néceſſité, dis-je, de cooperer avec la grace eſt démontrée évidenment par les dernieres paroles de ce decret, où il eſt dit : *Convertiſſez vous à moi, & je me convertirai à vous : ces maniéres dont le ſaint Eſprit s'explique, ne nous font-elles pas comprendre que nous avons la liberté; & lorſque nous repondons, Seigneur, convertiſſez nous, & nous nous convertirons à vous ; ne faiſons nous pas en même tems une proteſtation à Dieu qu'il faut que nous ſoions prévenus de ſa grace?* De ſçavoir comment ſe fait ce concours, ne faites point de vains efforts pour le comprendre, ſi vous ne voulez vous mettre en danger de tomber dans l'erreur : *Cela ſe fait d'une maniére qui eſt tres veritable, mais qui eſt admirable.* Tout ceci ſe prouve encore plus fortement ; la fauſſeté des conſequences qu'on tire de l'affoibliſſement du libre arbitre & de l'inclination qu'il a au mal eſt refutée & rejet-

tée; & la fidélité de Dieu a donner la grace à l'homme qui a été une fois justifié, est solidement établie par ce qui est rapporté dans le 11. Chapitre de la même Session, où il est dit.

Or personne, quelque justifié qu'il soit " ne doit s'estimer exempt de l'observation des " Commandemens de Dieu, ni avancer cette " parole temeraire, & interdite par les Péres " sous peine d'Anathéme, Que l'observation " des Commandemens est impossible à un hom- " me justifié: car Dieu ne commande pas des choses impossibles; mais en commandant il " avertit, & de faire ce que l'on peut, & de " demander ce qu'on ne peut pas faire: & il " aide afin qu'on le puisse. Ses Commande- " mens ne sont pas pesans, son Joug est doux, " son fardeau leger. Car ceux qui sont enfans " de Dieu, aiment Jesus Christ; & ceux qui " l'aiment, gardent sa parole, comme il le té- " moigne lui-même, & cela n'est pas au dessus " de leurs forces avec le secours de Dieu. Car " quoique dans cette vie mortelle les plus " Saints, & les plus Justes ne laissent pas de " tomber quelquefois dans des fautes, du moins " legeres & journaliéres, qu'on appelle aussi " péchez veniels, ils ne cessent pourtant pas " d'être justes; de sorte que lorsqu'ils disent a " Dieu, Seigneur pardonnez nous nos offenses, cette parole dans leur bouche est humble & " véritable tout ensemble. En effet les justes se " doivent sentir & reconnoître d'autant plus " obligés à marcher dans les voies de la justice, " qu'étant déja affranchis du péché, & deve- "

là même ch. 11

„ nus esclaves de Dieu, ils sont en état en vi-
„ vant selon les loix de la temperance, de la
„ justice, & de la pieté, d'avancer dans la "
„ grace par Jesus-Christ même, par lequel ils y
„ ont eu entrée; car Dieu n'abandonne point
„ ceux qui sont une fois justifiez par sa Grace,
„ s'il n'en est auparavant abandonné.

On voit évidemment par ce qui est dit ici. comme le sacré Concile condamne l'impossibilité de garder les Commandemens de Dieu, que les Heretiques veulent établir, qui seroit neanmoins veritable si l'homme étoit abandonné à lui même. Il y déclare aussi ce que vous devez croire comme une vérité de Foi, conforme aux promesses de Dieu, des secours de Grace qu'il donne à l'homme justifié, & qu'il lui donne *continuellement*, comme on le prouvera dans la suite. Dieu donc ne commande pas l'impossible, il donne les moiens pour faire, que ce qui est impossible à la nature, devienne possible par la Grace. Or ces moïens consistent en ces trois points; *faire ce que vous pouvez; demander ce que vous ne pouvez pas; & il vous aide áfin que vons le puissiez faire.* Il ne faut pas entendre ces paroles séparément, comme si elles se rapportoient à trois actes differents, mais il les faut prendre toutes trois ensemble, comme se reduisant à un seul acte, sans cette précaution il seroit aisé de tomber dans l'erreur. Il dit, faire ce que vous pouvez, *facere quod possis.* Que pouvez vous de vous-même? Rien du tout. Jesus-Christ l'a dit, *sans moi vous ne pouvez rien faire*: & S. Paul s'en explique ainsi: *Non que nous soions capables de former*

de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous-même ; mais c'est Dieu qui nous en rend capables. Ce seroit être Semipelagien, que de croire que nous puissions prévenir la grace par aucune bonne volonté, ni même par aucun effort de nôtre part.

Ce que pretend donc le saint Concile de Trente par ces paroles : *facere quod possis*, faire ce que vous pouvez, & par les autres qui suivent : *petere quod non possis*, demander ce que vous ne pouvez pas ; il ne prétend - dis-je autre chose, si ce n'est de nous apprendre, que la priére & l'effort de la bonne volonté excitée & aidée de la grace doivent concourir avec l'operation de la même grace, & que ces deux choses étant jointes ensemble, *l'Oraison*, & la *cooperation*, Dieu nous aide à pouvoir & à obtenir le dernier effet de la Grace qui se termine à consommer la bonne action ; & c'est ce qui s'appelle *Grace efficace.*

Ces trois choses doivent donc concourir, *la priere* humble & dévote pour chercher & pour frapper ; *la cooperation* de la bonne volonté excitée & aidée de la Grace ; & *le bon Esprit*, qui est promis & donné à celui qui prie, qui cherche. & qui frappe de la sorte, selon la promesse infaillible de JESUS-CHRIST, pour faire la consommation de la bonne œuvre.

Le sacré Concile va ici au devant de ces craintes & de ces scrupules que les bonnes ames peuvent se faire à cause des chutes venielles qu'elles font châque jour, comme si elles leur faisoient perdre la Grace ; car il expose, quel est en cela le dessein de Dieu, ce que ces ames

fidéles doivent croire, & ce qu'elles doivent faire à l'égard de ces sortes de péchez. Enfin il prononce cette Sentence absoluë, *Dieu ne delaisse point ceux qui sont une fois justifiez par la Grace, s'ils ne l'abandonnent eux mêmes les prémiers.* S'il permet que les Justes tombent dans des péchez veniels, il ne laisse jamais ceux qui sont une fois justifiez, privez de la Grace qui leur est nécessaire pour éviter les péchez mortels, par lesquels on abandonne Dieu. Toutes ces expressions font voir évidemment la fidélité de Dieu, à secourir par l'influence continuelle de sa Grace, ceux qui sont justifiez, & son équité à mettre de la proportion dans la tentation en ne souffrant point qu'elle surpasse nos forces, mais que nous en aions assez pour lui résister. On traittera encore plus au long de tout ceci un peu plus bas.

---

§. 2.

Ce que Dieu demande de l'homme pour être disposé à recevoir la Grace, & à la conserver, pour en recevoir l'augmentation & ne la pas perdre.

ON vous a déja dit ci-dessus plusieurs choses qui reviennent à la même fin. Ce que nous vous allons rapporter, vous fera néanmoins

moins encore mieux comprendre la pensée du Concile, dans ce qu'il decide touchant les personnes qui ont perdu la Grace en tombant dans le peché. Voici comment il s'en explique.

A L'EGARD de ceux, qui par le péché " sont déchus de la Grace de la justification qu'- " ils avoient receüe, ils pourront être justifiez de " nouveau, quand Dieu les excitant, ils se seront " procuré à eux même par le moien du Sacre- " mét de pénitence, le grand bien de recouvrer, " en vertu des merites de JESUS-CHRIST, la " Grace qu'ils auront perdüé. Car cette ma- " niére de justification est la reparation propre " pour ceux qui sont tombez. C'est ce que les " Saints Peres nomment si à propos, la seconde " table aprés le naufrage de la Grace qu'on a " perduë ; & ç'a été en éfet en faveur de ceux " qui tombent dans le péché, depuis le Baptême " que JESUS-CHRIST a établi le Sacrement " de Pénitence, quand il a dit : Recevez le S. " Esprit ; les péchez seront remis à ceux à qui " vous les remettrez, & ils seront retenus à ceux " à qui vous les retiendrez. De là vient qu'il " faut bien faire entendre que la pénitence d'un " Chrétien, aprés être tombé en péché, est fort " differente de celle du Baptême : Car non seu- " lement elle demande qu'on cesse de pecher, " & qu'on ait son crime en horreur, c'est à " dire, qu'on ait le cœur contrit & humilié ; " mais elle enferme encore la Confession Sacra- " mentelle de ses péchez, au moins en desir " pour la faire dans l'occasion ; & l'absolution " du Prêtre avec la satisfaction par les jeunes "

Sess. 6. ch. 14.

„ les aumônes, les priéres, & les autres pieux
„ exércices de la vie spirituelle ; non pas à la
„ vérité pour la peine éternelle, qui est remise
„ avec l'offense par le Sacrement, ou par le de-
„ sir de le recevoir, mais pour la peine tempo-
„ relle, qui, selon la doctrine des saintes Lettres,
„ n'est pas toûjours, comme dans le Baptême,
„ entiérement remise à ceux, qui méconnois-
„ sans de la Grace de Dieu qu'ils ont reçûë,
„ ont contristé le S. Esprit, & ont prophané sans
„ respect le Temple de Dieu. C'est de cette pé-
„ nitence qu'il est écrit ; Souvenez-vous de l'é-
„ tat d'où vous êtes déchu, faites pénitence, &
„ reprenez l'éxercice de vos premiéres œuvres,
„ & encore ce mot, la tristesse qui est selon
„ Dieu, produit pour le salut une pénitence
„ stable, & cét autre, faites pénitence ; & faites
„ des fruits dignes de pénitence.

Le Sacré Concile vous exprime ici claire-ment, quel est le remede que Jesus-Christ a établi pour relever l'homme de sa chûte, & de quelle maniere cette reparation se fait, *quand Dieu*, dit-il, *les excitant, ils se seront procurez à eux mêmes, &c.* Ces paroles du Concile méritent d'être cosidérées avec une attention particuliere.

C'est donc à ceux qui sont tombez d'obeïr aux mouvemens de la Grace, & de se procurer le grand bien de la récouvrer. Cette maniére de parler fait bien voir la nécessité & la possibilité de la cooperation de l'homme que la Grace secoure & assiste, autrement que pourroit se procurer l'homme à qui la

Grace ſeroit refuſée. ou qui ne pourroit pas reſiſter à la Grace ? Rien du tout, ce ſeroit donc une choſe toute oppoſée à la vérité & à la bonne foi, que d'exhorter cét homme à ſe procurer quelque choſe, étant excité & aidé par la Grace, s'il ne devoit rien ajoûter de ſon côté pour ſe la procurer ; & c'eſt ce que le S. Concile apelle dans un autre endroit, *conſentement & cooperation*.

Qui meconnoiſſans de la Grace de Dieu qu'ils ont receüe, ont contriſté, dit-il, *le S. Eſprit, & ont prophané ſans reſpect le Temple de Dieu.* Cette maniére de parler ſeroit amphibologique & ſurprenante, ſi ces déſordres étoient imputez à un homme, qui aprés avoir été juſtifié ſeroit tombé en péché mortel, ſi la Grace actuelle, ſans laquelle il ne pourroit ne pas tomber, & avec laquelle il auroit pû ne pas tomber, lui avoit été refuſée. Ce ſeroit certainement une tromperie, & ces paroles du S. Concile ſeroient tout oppoſées à la maniére ordinaire de concevoir des hommes. *Non ſunt veriti*, ils n'ont pas aprehendé, ils nont pas eu de honte, dit le S. Concile. Ces paroles marquent aſſez l'irreverence, & l'arrogance d'un pecheur, qui comme parle l'Apôtre, contriſte le S. Eſprit, & fait outrage à ſa Grace, Tous ces reproches ne pourroient pas ſe faire avec raiſon à un homme juſtifié, & à qui la Grace auroit manqué.

Vous voïez encore dans ce Decret, comment le Juſte doit conſerver la Grace qu'il a receüe ; & comment il ſe diſpoſe à la faire croitre par des fruits de pénitence, & par des bonnes œuvres avec le ſecours de la même Grace.

Incontinant aprés le S. Concile va au devant de certains esprits artificieux, qui pour établir leur mauvaise doctrine, attribuent à l'infidelité seule, ce qui convient à tous les péchez mortels. Voici ses paroles.

là même ch. 15 „ POUR s'oposer à la maligne adresse de " certains esprits, qui par des paroles douces „ & de complaisance, séduisent le cœur des per- „ sonnes simples; il est à propos aussi de bien „ établir, que la Grace de la justification que „ l'on a receüe, se perd non seulement par le „ crime de l'infidelité, par lequel la foi se perd „ aussi; mais même par tout autre péché mor- „ tel, par lequel la foi ne se perd pas, & nous „ ne faisons en cela que soûtenir la doctrine de „ la Loi Divine, qui exclut du Royaume de „ Dieu, non seulement les Infidêles, mais les Fi- „ dêles aussi, s'ils sont fornicateurs, adulteres, „ effeminez, sodomites, voleurs, avares, yvro- „ gnes, médisans, ravisseurs du bien d'autrui, & „ tous autres sans exception, qui commettent „ des péchez mortels, desquels ils se peuvent „ abstenir par le secours de la Grace de Dieu, „ & pour la punition desquels ils sont separez „ de la Grace de JESUS-CHRIST.

Les hommes sont donc exclus du Roiaume du Ciel, parcequ'ils tombent dans des péchez mortels, contraires aux Commandemens de Dieu, & à sa Charité, dont ils pourroient s'abstenir avec le secours de la grace. Il ne dit pas qu'ils peuvent s'en garantir par de legeres resistances, qui ne durent que quelque petit

espace de tems ; mais qu'ils peuvent absolument s'en garentir, & ils y sont obligez par le Commandement de Dieu, & par la nécessité de faire leur salut.

Remarquez donc que deux choses concourent & sont jointes ici, *la transgression du precepte, & l'abus vòlontaire de la grace de Dieu*, par le secours de laquelle ils pourroient ne pas violer le précepte. L'homme ne sçauroit éviter la prémiere dans l'état de la nature corrompuë, s'il étoit abandonné à lui-même ; mais parceque le secours de la Grace est toûjours préparé à l'homme justifié pour accomplir la Loi, il est visible, que ce qui fait qu'il est coupable du péché, c'est qu'il pourroit s'abstenir de pécher, étant secouru de la grace, & qu'il ne le fait pas. *Personne*, dit S. Augustin, *ne péche en faisant ce qu'il n'a pû éviter.* Les pecheurs sont donc exclus de la Grace de Jesus-Christ par leurs péchez, par deüx raisons ; dont l'une est qu'ils ont violé le Précepte ; & l'autre qu'ils n'ont pas voulu se servir du secours de la Grace, avec lequel ils pouvoient ne pas le violer.

§. 3.

Ce que le saint Concile decide touchant l'influence de la Grace de Iesus-Christ dans les personnes qui ont été une fois justifiées, & de leur perseverance.

IL est à remarquer que le S. Concile ne parle point des enfans morts sans baptême, ni des Infidéles, parceque l'Eglise n'a déterminé à leur égard, autre chose, que ce grand principe général : Que Jesus-Christ est mort pour tous les hommes ; dont on peut tirer beaucoup de consequences, sans néanmoins avoir decidé en particulier ce que c'est ; & comment ces enfans & ces infidéles reçoivent l'influence de la grace ; mais ce n'est pas ici le lieu d'en parler, puisque dans ce décret du S. Concile touchant la justification, il ne s'agit que des fidéles baptisez & adultes. C'est ainsi qu'il parle de la communication qu'ils reçoivent de la Grace de Jesus-Christ.

Sess. 6. ch. 16. » JESUS-CHRIST influë, pour ainsi dire, & „ répand *continuellement* sa vertu dans ceux „ qui sont justifiez, comme le chef dans ses „ membres, & le tronc de la vigne dans ses

branches; & cette vertu precede, accompagne, "
& suit *toûjours* leurs bonnes œuvres. "

Il seroit inutile d'ajoûter ici nos paroles à ce Texte, pour expliquer la continuelle, & non interrompuë influence de la grace de Jesus-Christ dans ceux qui sont justifiez. s'ils n'y mettoiẽt aucun obstacle, puisque ce mot *jugiter*, & ces comparaisons tirées de l'influence du chef dans ses membres, & de la vigne dans ses branches, démontrent évidemment ce qui en est, à moins qu'on ne veüille s'aveugler soi-même. On ne dit rien de la quantité, ou de l'égalité de cette influence, si elle est plus, ou moins abondante dans certaines branches, que dans d'autres; cela n'est connu que de celui là seul qui donne à chacun, selon qu'il lui plaît; mais il est certain que cette influence est plus ou moins abondante, selon que le sujet est plus ou moins disposé & préparé, selon ces paroles du Prophéte David: *Le Seigneur a exaucé les vœux des pauvres, vous avez prété l'oreille à la disposition de leur cœur.* Et selon ce que dit le saint Concile, qui s'explique de la même maniére en déterminant quelles sont les dispositions nécessaires pour la justification.

Mais les justes doivent avoir grand soin d'éviter la négligence & les péchez veniels volontaires, de peur que l'habitude en étant prise par de frequentes chûtes, ils ne tombent dans de grandes & dangereuses tentations, & qu'enfin ils ne s'attirent l'effet de cette terrible menace: *Parceque vous êtes tiédes, je suis prêt*

de vous vomir de ma bouche. Qu'ils aient donc tous devant les yeux sans cesse l'avertissement de l'Apôtre qui exhorte *de travailler à son salut avec crainte & tremblement*, & qui dit encore, *nous vous exhortons de ne pas recevoir en vain la grace*, & qui donne beaucoup d'autres avis.

Mais tout ceci est encore decidé & déclaré plus amplement par le saint Concile, lorsqu'il dit: *Dieu ne delaisse point ceux qui ont été une fois justifiez, par la Grace, s'ils ne le délaissent eux-mêmes les prémiers.* Ces paroles font voir d'une maniére aussi claire que le soleil, quelle est la pensée du Concile touchant la separation du juste, d'avec la Grace de Jesus-Christ. Le pécheur abandonne Jesus-Christ en tombant dans un péché mortel, dont il lui étoit libre de s'abstenir, avec le secours présent de la grace; & ainsi aiant rompu le lien de la Charité par le péché qui lui a fait quitter Dieu le prémier, Dieu l'abandonne ensuite.

Loin donc certaines personnes, qui par des subtils raisonnemens, contraires au salut de leurs ames, veulent qu'on fasse ici une distinction de la *Grace habituelle*, & sanctificante, d'avec la *Grace actuelle*, & disent que l'influence de la grace actuelle est quelque fois soustraite aux Justes, d'où il arrive que les Justes privez de ce secours actuel tombent dans le péché mortel, perdent la grace habituelle, & délaissent ainsi Dieu avant que Dieu les délaisse: Un homme sincére a peine de penser seulement à ces sortes de subtilitez; d'où il s'en suivroit que Dieu non seulement ne seroit pas juste; mais qu'on lui pourroit reprocher la cruauté,

le mensonge, la dissimulation; ce qui seroit lui faire une injure d'autant plus grande, qu'il se dit nôtre Pere, & qu'il est la Charité même. Qui est l'homme du monde pour peu de probité qu'il eut, qui voudroit souffrir qu'on lui fit un reproche semblable à celui-ci? Vous assûrez, Seigneur, de ne jamais delaisser celui que vous avez pris soin de nourrir & de secourir, s'il ne vous delaisse le prémier; j'avoüe que vous m'avez prévenu, vous m'avez attiré, vous m'avez reçû, vous m'avez ordonné de faire quelque chose, que vous sçaviez tres bien que je ne puis faire, sans que vous ne m'aidiez actuellement. Lorsque j'ai été dans la nécessité d'agir pour faire ce que vous m'avez commandé, vous m'avez refusé ce secours actuel, qui m'étoit d'une nécessité absoluë· N'aiant pas eu donc ce secours, je n'ai pas fait ce que vous m'avez commandé, le poids de ma nature corrompuë m'a entraîné dans l'abîme; parceque je ne pouvois le vaincre sans vôtre secours. Pouvez vous donc justement me blâmer de ce que je vous ai délaissé, puisque c'est vous qui m'avez retiré le prémier le secours actuel, sans lequel vous sçaviez tres bien, que je ne pouvois pas faire ce que vous m'aviez commandé de faire sous peine de m'abandonnner. Mais ce secours repliquera l'Aversaire ne vous étoit pas dû. Bien au contraire c'est alors que ce secours m'étoit dû avec justice; puisque c'est lui qui m'a fait le precepte, & qui m'a promis le secours, sans lequel je ne puis pas me lever pour accomplir son Commandement; Il ne m'a donc voulu élever au dessus de l'hu-

main, que pour me laisser tomber & me briser, puisque m'aiant fait mettre la main à l'œuvre, & promis de m'aider il m'a abandonné. Pourquoi a-t-il fait cela? Si ce n'est pour me laisser tomber, sçachant que je ne pouvois pas me tenir de bout, sans ce secours actuel qu'il m'a ôté. Encore un esprit raisonnable ne peut même souffrir sans horreur qu'une semblable chose vienne en la pensée, parcequ'elle impose à Dieu tous les reproches dont nous venons de parler.

Loin de nous donc toutes ces nouveautez, & ces profanes maniéres de parler; aions des sentimens justes de la bonté & de l'équité de Dieu; rejettons bien loin de nous tout soupçon que Jesus-Christ ait manqué de sincerité dans ses paroles, lui qui est la vérité qui nous parle elle-même. Loin de lui ce qui a la moindre ombre de dissimulation, & de locutions amphibologiques, Parlons comme Jesus-Christ a parlé, écoutons & recevons ses paroles comme étant dites avec toute la simplicité & sincérité possible, lui qui est la vérité & la sincérité même, & qui a défendu le mensonge & la dissimulation malicieuse.

Ecoutons ce que S. Gregoire dit de la fidelité de Dieu à secourir le Juste, en expliquant ces paroles de Job. *Quoi, Seigneur, vous aiderez les impies à executer leurs desseins?* Par les *impies*, il entend *les Démons*. Voici comment il parle.
„ Nôtre pieux Createur modere de telle sorte
„ ses fleaux avec nos forces, que la peine ne les
„ surpasse pas, & que l'adresse de nos ennemis
„ si puissans, ne soit beaucoup au dessous de

nôtre infirmité humaine. C'est ce qui fait "
dire à l'Apôtre, *Dieu est fidèle, il ne souffrira* "
point que vous soyez tentez pardessus ce que vous pouvez. Car si la misericorde de Dieu ne proportionne à nos forces les assauts que les "
malins esprits nous livrent, il n'est personne "
qui puisse éviter de donner dans leurs pieges, "
si Dieu qui est le Juge ne mettoit des mesures "
d'égalité dans les tentations, ce seroit lui qui "
nous feroit tomber, en nous imposant des "
fardeaux dont le poids surpasse nos forces. "
C'est ainsi que s'explique ce S. Docteur, c'est "
neanmoins cette conduite inique qu'imputent à Dieu ceux qui n'oublient rien pour "
donner aux paroles du S. Concile ce sens que "
nous avons remarqué ci-dessus. "

Mais S. Thomas pousse la chose plus loin, fondé sur les paroles mêmes de Jesus-Christ, car il dit qu'aucun de ceux qui n'ont pas crû en Jesus-Christ, n'auroit été coupable de peché, s'il n'avoit été attiré par la Grace.

Voici comment il parle dans son Commentaire sur l'Evangile de S. Jean au chapitre 15. en expliquant ces paroles de Jesus Christ. *Si je n'avois fait parmi eux des œuvres qu'aucun autre n'a fait, ils seroient sans peché.* La seconde question, dit-il, est de la vérité conditionnelle, "
sçavoir si veritablement ils auroient été "
exemps du péché d'infidelité, supposé que "
Jesus-Christ n'eut pas fait parmi eux des "
œuvres qu'aucun autre n'avoit fait. "

Réponse. Il faut dire que si nous parlons de "
toutes sortes de miracles, ils auroient une excuse legitime, si Jesus-Christ n'en avoit pas "

„ fait parmi eux ; car perſonne ne peut venir à „ Jeſus-Chriſt par la Foi, s'il n'eſt tiré, ſelon ce „ qui eſt dit ci-deſſus, *Perſonne ne peut venir à „ moi ſi mon Pere qui m'a envoïé ne le tire* ; & c'eſt „ par cette raiſon que l'Epouſe du Cantique dit, „ *Tirez moi aprés vous.* D'où il s'enſuit que ſi per- „ ſonne ne les avoit tiré à la Foi, ils ſeroient ex- „ cuſables de leur infidelité.

Aux Cant. ch. 1.

„ Mais il faut obſerver que Jeſus-Chriſt attire „ par ſa parole, & par des miracles viſibles & in- „ viſibles, par des avertiſſemens, & par des inſti- „ gations interieures, qui incitent les cœurs, „ comme il eſt dit aux Proverbes, que *les cœurs „ des Rois ſont entre les mains de Dieu.* Cette ex- „ citation interieure qui nous porte à bien faire, „ eſt une œuvre de Dieu, & ceux qui y reſiſtent „ pêchent. Autrement ce ſeroit en vain que S. „ Eſtienne auroit dit, *Vous reſiſtez toûjours au S. „ Eſprit.* Et Iſaïe, *Le Seigneur m'a ouvert l'oreille,* „ c'eſt à dire celle du cœur, *& je ne lui contredis „ point,* C'eſt donc cela que nôtre Seigneur nous „ veut faire entendre par ces paroles. *Si je n'a- „ vois pas fais parmi eux, &c.* Elles ne doivent „ pas être entendues ſimplement de ſes miracles „ viſibles, mais auſſi de l'attrait & de l'inſtiga- „ tion interieure que produiſoit ſa doctrine. Leſ- „ quelles choſes s'il n'auoit pas faites à leurs yeux „ & parmi eux, ils ſeroient exemps de peché. On „ voit de la evidemment comment on pourroit „ les excuſer, à ſçavoir s'il na' voit pas fait parmi „ eux toutes ces œuvres miraculeuſes.

Aux Prov. ch. 21.

Aux Actes ch. 7.

Iſaïe ch. 30.

Je crois qu'on peut dire, qu'il ſeroitmal-aiſé de trouver d'autres endroitsdans les œuvres de ce S. Docteur qui montrent plus ouvertement

combien il est opposé aux sentimens de ceux qui veulent qu'il n'y ait qu'une Grace efficace, & qui fasse voir plus clairement qu'il reconnoit une Grace qui donne un véritable pouvoir de faire le bien, mais qui n'a point son effet par le défaut de la cooperation de l'homme qui la reçoit, & c'est cette sorte de Grace qu'on apelle *suffisante*, parce qu'elle donne un pouvoir qui est suffisant pour le faire, si on s'en servoit selon les intentions de celui qui l'a donné.

C'est en vain qu'on allégue ces paroles de l'Ecriture, *Dieu a endurci le cœur de Pharaon*, & d'autres semblables, qui sont dites pour des hommes particuliers. dont on ne peut pas tirer de consequences générales. Il s'agit dans cét endroit des pécheurs obstinez, dont l'état est un secret connu de Dieu seul, & un abîme qui nous est impénétrable. Il ne faut donc pas faire plus d'état de ses sortes de raisons, que l'on fait de celles dont les Héretiques se servent pour combattre la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie; quand ils disent: l'Ecriture n'appelle-t-elle pas Jesus-Christ la vigne, un agneau, un lion, &c. comme s'il faloit conclure de là que Jesus-Christ a parlé toûjours par métaphore. Tout de même quelques uns, pour semer plus facilement leurs erreurs sur la grace, alléguent aussi sans cesse les paroles de l'Apôtre: *O altitudo, &c. Quam incomprehensibilia!* Imitant certains Héretiques. qui pour imposer aux simples, se servent de ces grands mots, *Tipes*, *Architipes*, qu'ils appliquent bien ou mal, &

debitent ainsi des choses de néant, comme si elles étoient de grande consequence. Il ne faut pas faire des mistéres, ni dire que les choses sont incomprehensibles, lorsque Jesus-Christ & l'Eglise les ont expliquées d'une maniére claire, & qui ne laisse aucuns sujets de doute; mais il faut les entendre avec la même simplicité qu'ils les ont déclarées selon la maniére de concevoir qui est ordinaire aux hommes; car il est sans doute que quand la vérité parle aux hommes, elle doit s'accommoder à leur maniére ordinaire de comprendre les choses, afin qu'ils puissent l'entendre & la suivre; mais sur tout lorsqu'il s'agit de quelque chose qui est de pratique, telle qu'est le secours de la grace, qui est d'une nécessité absoluë pour faire le bien, & éviter le mal.

De vouloir imputer la cause de cette soustraction supposée de la Grace actuelle au péché originel, pour tâcher de couvrir de ce prétexte la dureté qu'on impose à Dieu même. C'est un erreur, & une chose toute opposée à la pensée du Concile, dont nous allons rapporter les paroles.

„ Si quelqu'un nie que par la Grace de nôtre
Sess. 5. au décr. du péché origin. „ Seigneur Jesus-Christ, qui est conferée dans „ le Baptême, l'offence du péché originel soit „ remise; ou soûtient que tout ce qu'il y a pro- „ prement, & véritablement du péché n'est pas „ ôté; mais est seulement comme rasé, ou n'est „ pas imputé : Qu'il soit anathéme. Car Dieu „ ne haït rien dans ceux qui sont regenerez: „ Il n'y a point de condamnation pour ceux

qui ſont véritablement enſevelis dans la mort "
avec Jeſus-Chriſt par le Baptême, qui ne "
marchent point ſelon la chair, mais qui dé- "
poüillant le vieil hôme, & ſe revétant du nou- "
veau, qui eſt créé ſelon Dieu, ſont devenus in- "
nocens, purs, ſans tâche, & ſans péché, agrea- "
bles à Dieu, ſes héritiers, & cohéritiers de "
Jeſus-Chriſt. En ſorte qu'il ne reſte rien du "
tout qui leur faſſe obſtacle pour entrer dans "
le Ciel. Le S. Concile néanmoins confeſſe, & "
reconnoit, que la concupiſcence, ou l'incli- "
nation au péché reſte pourtant dans les per- "
ſonnes baptiſées, laquelle aïant été laiſſée "
pour le combat & l'éxercice, ne peut nuire à "
ceux qui ne donnent pas leur conſentement, "
mais qui réſiſtent avec courage par la Grace "
de Jeſus-Chriſt : au contraire la couronne "
eſt préparée pour ceux qui auront bien com- "
battu.

L'on voit clairement dans cét endroit comment par le Baptême on eſt dépoüillé du vieil homme, & revêtu du nouveau, & quel eſt l'effet de ce changement. Il dit qu'ils ont été purifiez, qu'ils ſont ſans tâche, ſans crime, & les bien-aimez de Dieu. Comment peut-on accorder toutes ces choſes avec ces reſtes cachez du péché originel, dont on prétend former des cauſes & des raiſons de ſouſtraire à l'homme juſtifié la grace actuelle, laquelle venant à lui manquer, il faut qu'il tombe dans le péché. Le *oüi* & le *non* ne ſont pas en Dieu tout enſemble, le *oüi*, comme parle l'Ecriture, eſt toûjours en lui, quand il l'a prononcé une fois ce

qui ne seroit pas, si ces contradictions, & ces oppositions se trouvoient en lui. Mais afin qu'on ne puisse former aucun doute sur ce sujet, le saint Concile explique incontinent aprés ce que l'on doit croire touchant la concupiscence & le foier du péché, & pour quelle fin l'un & l'autre nous sont laissez. C'est *ad agonem*, dit-il, *& certamen* : Mais par quelle vertu est-ce que ce combat a un heureux succés, & qu'estce qu'il en arrive dans la suite? Il le déclare expressement, en disant : *Il ne sçauroit nuire à ceux qui n'y consentent point, & qui y résistent genereusement par la Grace de Jesus-Christ.* Il s'agit donc ici d'un combat & de la résistence genereuse qui se fait par la Grace de Jesus-Christ d'un refus de consentement. Tout cela démontre clairement que la liberté aidée & soûtenuë de la grace doit emploier ici son industrie, & faire ses efforts pour combattre avec vigueur, & faire toute la resistence possible. Comment est ce que tout ce qui est dit ici seroit vrai, si la grace avoit toûjours l'effet pour lequel elle est donnée? Ce ne seroit à la vérité qu'une pure mocquerie, si par les paroles qui sont ici rapportées, on ne vouloit dire autre chose. C'est ce qui est bien éloigné de la pensée du Concile & du S. Esprit qui refuit, comme dit le Sage, tout ce qui ressent le mensonge.

Mais cela se prouve encore plus fortement par le Decret de la perseverance, où on lit ces paroles.

Sesse. 6. ch. 13. „ Il en est de même du don de perseverance, duquel

duquel il est ecrit, que celui qui aura perse- "
vere jusques à la fin sera sauvé. Ce qu'on ne "
peut obtenir d'ailleurs, que de celui qui est "
puissant, pour soûtenir celui qui est debout, "
afin qu'il continuë d'être debout jusques à la "
fin, aussi bien que pour relever celui qui tom- "
be. Mais personne là-dessus ne se peut rien "
promettre de certain, d'une certitude absoluë: "
Quoi que tous doivent mettre & établir une confiance tres ferme dans le secours de Dieu, qui achevera, & perfectionnera le bon ouvrage qu'il a commencé, operant le vouloir & l'effet, si ce n'est qu'ils manquent eux mêmes à sa Grace. Mais "
cependant que ceux qui croient être debout, "
prennent garde de ne pas tomber, & qu'ils tra- "
vaillent à leur salut avec crainte & tremble- "
ment, dans les travaux, dans les veilles, "
dans les aumônes, dans les prieres, dans "
les offrandes, dans les jeunes, dans la pu- "
reté; car sçachant que leur renaissance ne les "
met pas encore dans la possession de la gloire, "
mais seulement dans l'esperance de l'obtenir; "
ils ont sujet d'aprehender pour le combat qui "
leur reste à soûtenir contre le Diable, le mon- "
de, & la chair, dans lequel ils ne peuvent être "
victorieux, s'ils ne se conforment avec la Gra- "
ce de Dieu aux sentimens de l'Apôtre, qui dit; "
nous sommes redevables, mais ce n'est pas à "
la chair, pour vivre selon la chair; car si vous "
vivez selon la chair, vous mourrez; mais si "
vous mortifiez par l'esprit les passions de la "
chair, vous vivrez.

Il en est de même du don de perseverance,

Dieu a voulu que tous les Fidêles passassent leur vie entre l'ésperance & la crainte filiale, sans avoir aucune asiurance de leur perseverance dans le bien, étant toûjours au pouvoir de la liberte de faire un bon ou mauvais usage du secours que Dieu leur donne ; d'où il s'ensuit qu'il faut bien en ceci s'éloigner de toute sorte de presomption. Mais le saint Concile ajoûte ces paroles. *Quoi que tous doivent mettre & établir une confiance tres ferme dans le secours de Dieu, &c.* Il n'excepte personne, & il parle de l'esperanceTheologale, qui ayent pour objet la fidelité de Dieu dans ses promesses, ne doit pas être moins assurée que la Foi, qui a la veracité de Dieu pour objet, *qui achevera & perfectionnera le bon ouvrage qu'il a cõmencé, operant le vouloir & l'effet, si ce n'est qu'ils manquent eux mêmes à sa Grace.* Voila une condition qui seroit mise sans raison, si elle ne dépendoit du franc arbitre? Pourquoi parleroit-on de cette condition, si l'homme justifié ne pouvoit pas manquer à la Grace, & si on lui ôtoit ou on ne lui donnoit pas le secours avec lequel il pourroit? Ce seroit une illusion de dire ces paroles; de mettre toutes ces conditions ; parce qu'en effet la Gracé de perseverance ne seroit accordée qu'à quelques-uns de ceux qui sont justifiez, & elle seroit refusée aux autres, sans autre raison que par un certain decret, &c Ma plume s'arrête ici, parce que cela aproche trop du blaspheme de certains héretiques, qui assurent que Dieu veut directement la damnation des reprouvez, & qu'il en est l'Autheur. Qu'un homme meure d'une blessure qu'on lui a faite,

ou qu'il meure par la ſouſtraction des alimens qui lui ſont neceſſaires pour vivre, il meurt également, & ſa mort eſt autant imputée à celui qui ne lui donne pas la nourriture neceſſaire, qu'à celui qui le fait mourir par le fer : *Si vous ne l'avez pas nourri*, dit S. Auguſtin en parlant des pauvres, *vous l'avez fait mourir.*

Ce Decret doit terminer pluſieurs diſputes qui auparavant étoient embaraſſées par des difficultez inſurmontables, mais aprés que tant de Péres, & le S. Eſprit même ont decidé cette queſtion dans un Concile œcumenique, il ne nous reſte qu'à nous ſoûmettre aux veritez de la Foi, & à l'authorité de l'Egliſe. Que ſi dans les ouvrages de quelques Saints Péres nous rencontrons encore quelques endroits difficiles en cette matiére, il faut croire que le S. Concile par ſon Decret, a voulu nous ôter toutes ſortes de doutes en ce point, en ajoûtant ce qui pouvoit manquer aux paroles de ces Saints Docteurs, & en les expliquant.

La perſeverance finale eſt un don de Dieu, qui n'eſt accordé qu'aux ſeuls predeſtinez ; cela eſt vrai ; mais parce que cette vérité mal compriſe donnoit lieu à pluſieurs de ſe perdre dans leurs penſées, comme dit l'Apôtre, & de s'imaginer qu'il ne tenoit qu'à Dieu que ce don ne fût fait á pluſieurs, & que leur damnation étoit une ſuite de ce refus. Ce ſaint Concile a prevenu cette erreur, en diſant. « Il n'y a perſonne « neanmoins qui ne doive eſperer avec beau- « coup de confiance le ſecours de Dieu ; car de « même que Dieu a donné commencement à la « bonne œuvre, de même ſi on n'eſt pas fidéle à «

„ sa Grace, il l'achevera, operant en nous &
„ la volonté de faire le bièn, & le bien même.

Il est donc vrai que Dieu opere en nous & le vouloir, & l'action ; il y a cependant une condition à mettre de la part de l'homme, qui venant à manquer, la Grace n'achêve point dans cet homme justifié, l'ouvrage qu'elle y avoit commencé, & cette condition est *la cooperation*, pour laquelle il est tres important de prier avec beaucoup d'humilité & de confiance, de ferveur & de perseverance.

Ce que nous disons ici de la perseverance finale, se peut aussi entendre de la perseverance temporelle, qui nous fait persister dans le bien pendant cette vie. C'est un don de Dieu, un degré de grace, qui met le comble à la bonne œuvre, & qui fait que l'homme justifié ne perd point la volonté de faire le bien & de fuïr le mal.

Il n'y a personne qui ne doive aussi esperer avec une entiere confiance les secours de Dieu qui nous sont nécessaires pour obtenir ce précieux don, puisque si on ne manque point à la Grace Dieu achevera, &c.

Si on entre de cette sorte dans le sens du S. Concile, il ne reste plus de question à former, ni de difficultez d'où on ne puisse se tirer aisément.

Cependant de peur que ceux qui ont reçû le S. Baptême, & qui ont été une fois justifiez, s'ils viennent à tomber dans le peché, n'y croupissent & ne se flattent d'une conversionqu'ils different, sans se mettre en peine de s'en relever,

sous pretexte qu'ils auront en tout tems la Grace necessaire pour sortir de ce malheureux état, le S. Concile les desabuse, & condamne leur presomption temeraire par ce Decret

Personne aussi, tandis qu'il est en cette vie " mortelle, ne doit presumer de sorte du mistere " *la même cha.* secret de la predestination de Dieu, qu'il s'as- " *12.* sure, pour tout certain, d'être du nombre des " predestinez ; comme s'il étoit vrai qu'étant " justifié, il ne peut plus pecher ; *ou que s'il pe-* " *choit, il deût se promettre assûrément de se relever*: car sans une revélation particuliere de Dieu, " on ne peut sçavoir ceux qu'il s'est choisi. "

Il faut peser avec une attention particuliere ces paroles du Decret, *ou que s'il pechoit, il deût se promettre assûrément de se relever.* Car elles déclarent nettement que le S. Concile n'a jamais pretendu assurer que la Grace de la conversion ait été promise à tous les pecheurs de cette sorte & en tout tems. C'est pourquoi il faut faire beaucoup de reflection sur ces paroles de l'Ecriture sainte : " Je vous ai appellez, & vous n'avez point voulu m'écouter ; j'ai " *Prover.* étendu ma main, & il ne s'est trouvé person- " *1. v.24.* ne qui m'ait regardé. Vous avez méprisé tous " mes conseils, & vous avez négligé mes repri- " mandes. Je rirai aussi à vôtre mort; & je vous " insulterai lorsque ce que vous craigniez vous " arrivera. . . . . Alors ils m'invoqueront, & " je ne les écouterai point ; ils se leveront dés " le matin, & ils ne me trouveront point : par- "

„ cequ'ils ont haï les instructions; qu'ils n'ont „ point embrassé la crainte du Seigneur ; Qu'ils „ ne se sont point soûmis à mes Conseils ; & „ qu'ils n'ont eu que du mépris pour toutes „ mes remontrances. Ainsi ils mangeront du „ fruit de leur voie, & ils seront rassasiez de „ leurs conseils.

Toutes ces paroles n'auroient aucun sens, si l'homme de son côté ne pouvoit point manquer à la grace, & s'il n'y manquoit pas en effet tres souvent ; ou si la grace manquoit à un homme justifié. Ce que l'on ne peut asseurer sans détruire les fondemens de l'esperance Chrétienne; car qui ne pourroit pas douter avec raison, si Dieu veut lui continuer les secours de sa grace dont il a besoin pour se sauver, ou s'il ne veut point l'en priver entierement, & quelle esperance est compatible avec ce doute ? Ce n'est asseurement pas l'esperance qui est une vertu Théologale, ni telle que nous la representent ordinairement les Théologiens.

Ce que nous avons dit jusqu'ici suffit pour faire voir que le pieux Autheur de l'Imitation & le saint Concile sont dans les mêmes sentimens, & s'expriment d'une maniére tres conforme.

De la Doctrine & des paroles de ſaint Auguſtin.

ON ne ſçauroit avoir trop de veneration pour le ſaint Concile de Trente : & ſon authorité, ſi nous en croions S. Auguſtin, ne doit pas ſeulement l'emporter ſur celle des Conciles Nationnaux ; mais encore ſur celle des Conciles généraux. Voici les paroles du ſaint Docteur, au Livre 2. contre les Donaſtites ch. 3. « Les Conciles compoſez des Pré- « lats d'un païs ou d'une Province doivent ſans « doute ceder à l'authorité des Conciles géné- « raux, où des Prélats de tout le monde chré- « tien ſont aſſemblez ; & ſouvent même il arri- « ve que parmi les Conciles généraux les poſ- « terieurs reforment quelque choſe dans ceux « qui les ont précedé. Ce qui ſe fait lorſque « l'experience a découvert ce qui étoit caché, « ſans que dans cette conduite on puiſſe y re- « prendre la moindre marque d'orgueïl, d'ar- « rogance ou d'envie ; au contraire la ſainte « humilité, l'union Catholique, & la charité « Chrétienne y ſont parfaitement gardées. «

On voit clairement par ces paroles, quel reſpect on doit avoir pour le Concile de Trente, qui eſt le dernier de tous, qui contient un abrégé de preſque tous les autres Conciles, & où le S. Eſprit a découvert beaucoup de choſes qui étoient juſqu'a lors cachées du moins en partie ; car les puiſſances de l'Enfer

aiant ſuſcité de nouveaux Hérétiques & de nouvelles héreſies, comme celle qui combat la préſence réelle de Jeſus-Chriſt dans l'Eucharistie, & le Sacrement de pénitence, & qui tâche d'alterer la Doctrine de l'Egliſe ſur le péché originel, la juſtification, le libre arbitre, & la Grace, en donnant dans des extremitez oppoſées aux excez des Pelagiens, & Semipelagiens. Il a été néceſſaire de rechercher avec exactitude la doctrine des Saints Péres, & d'examiner pluſieurs de leurs expreſſions, qui étant mal interpretées ſervoient aux Hérétiques pour établir leurs dogmes ; afin qu'elles fuſſent éclaircies par des additions, & des explications de paroles ; que les vrais ſentimens de l'Egliſe fuſſent ainſi diſtinguez, & comme vengez du ſens dépravé que leur ont donné les Héretiques, & que les Fidéles fuſſent préſervez par ce moien autant qu'il ſeroit poſſible de la contagion des nouvelles erreurs.

Ce n'eſt pas ſeulement pour les derniers Conciles généraux que Saint Auguſtin nous ordonne cette ſoûmiſſion ; il veut que nous l'aions auſſi pour les Déciſions & les Décrets des Souverains Pontifes. Voici ce qu'il dit au Sermon XXXI. ſur l'Evangile de S. Jean.

„ Deux Conciles ont déja été deputez au S. „ Siége ſur le ſujet, nous avons reçû ſa déciſion, „ la cauſe eſt finie, plaiſe à Dieu que l'erreur fi- „ niſſe de même. Nous avons vû la même choſe arriver au ſujet de l'Evêque d'Ypres, dont le S. Siége a condamné la doctrine, y étant porté particuliérement par la ſollicitation de Noſſeigneurs les Prélats du Clergé de France ;

c'eſt pourquoi nous pouvons dire auſſi que c'eſt une affaire finie.

Il reſte maintenant à toucher quelques endroits du ſaint Docteur, qui ont du rapport aux trois Paragraphes qui contiennent la doctrine du Livre de l'Imitation, afin que du moins on puiſſe appercevoir quelques traits de la conformité des ſentimens du Diſciple avec ceux de ſon Maître.

---

§. I.

La néceſſité & les ſecours de la Grace, de Ieſus-Chriſt.

IL ſeroit inutile de rapporter ici les paſſages du ſaint Docteur touchant cette matiére; on ne peut lire preſque aucun de ſes ouvrages, ſans trouver à tous momens des preuves differentes qui établiſſent clairement & ſolidement cette néceſſité; & même comme il preſſoit les Pelagiens ſur ce point; il ſemble en pluſieurs endroits avoir imité les Medecins, qui pour temperer une chaleur exceſſive par la rigueur du froid, & ramener les humeurs à un juſte temperament, oppoſent des remedes froids à des maladies cauſées par une trop grande chaleur.

Ce ſeroit une extréme temerité de pretendre mieux entrer dans les ſentimens des paroles de S. Auguſtin, que n'ont fait plus de trois cent

Docteurs d'un merite distingue, qui de toutes les parties du monde Chretien étoient venus au saint Concile de Trente, & qui avoient lû les ouvrages de ce saint Docteur, & les avoient bien pénetrez; mais ce seroit encor quelque chose de plus insupportable si un particulier osoit encore aujourd'hui interpréter les paroles de ce grand Saint, en leur donnant un sens à sa mode, opposé aux décisions du Concile; ou qui voudroit faire violence aux paroles du Concile, pour les reduire à ces passages de S. Augustin, entendus selon le sens arbitraire de ce temeraire. Ce qui est fort éloigné des sentimens de ce saint Docteur. Mais il n'y a point d'homme de bon sens qui ne convienne par toutes les raisons que nous venons d'apporter, qu'il faut ou revoquer en doute l'authorité & l'infaillibilité de l'Eglise, ou ramener au sens des décisions & des expressions du S. Concile de Trente tous les sentimens des Saints Péres.

---

§. 2.

Touchant la cooperation de la part de l'homme.

C'Est ici ce que l'on peut appeller la pierre d'achoppement contre laquelle plusieurs personnes aveuglées par les sophismes des nouveaux Héretiques ont malheureusement heurté,

sous prétexte d'honorer en speculation la Grace de Jesus-Christ, & de s'humilier davantage en attribuant tout à Dieu, & veulent faire passer pour des vérités ce qui est entiérement opposé à la Charité du Sauveur, & à la sincérité de sa parole.

S'il ne s'agissoit dans les matiéres de Foi, que de marquer beaucoup d'humilité : Luther & Calvin qui éteignoient le libre arbitre, & qui donnoient tout à Dieu de la maniére que l'on sçait. l'auroient emporté sur tous les autres. Mais l'humilité qui combat des véritez qu'il a plû à Dieu de nous reveler, est fausse, & deshonore le Seigneur. Il faut donc se donner bien de garde que sous prétexte d'une fausse humilité, on ne cache une dangereuse seureté qui fait qu'on se met peu en peine de cooperer à la Grace de Jesus-Christ ; car cét Oracle de Saint Leon est tres véritable : *Serm. 2. de l'Epiph.* quoiqu'il soit la source de tout bien, il veut " néanmoins que par nos soins nous tâchions " de fructifier ; car ce n'est pas en dormant " qu'on gagne le Roiaume du Ciel ; mais en " s'exerçant dans l'observance des Comman- " demens de Dieu, & en veillant continuelle- " ment sur soi-même ; afin que si nous ne recevons pas ses graces en vain, ses dons même " nous soient un moien d'obtenir ce qu'il nous " a promis. „ Si cela n'étoit, à quoi aboutiroient ces invitations du Sauveur : *Faites vos efforts pour entrer par la porte du Ciel qui est si étroite. Le Roiaume des Cieux souffre violence, &c.* En quoi consisteroient ces efforts & cette violence dont parle nôtre Maître ?

Tout le Livre de l'Imitation est plein d'invectives contre cette fausse humilité, que nous pouvons appeller à plus juste titre une présomption accompagnée de feneantise. Mais entendons S. Augustin sur ce point. On accuse de Pelagianisme, ou du moins de Semipelagianisme, ceux qui reconnoissent une autre grace que l'efficace conformement aux décisions de l'Eglise & des souverains Pontifes. Il faut commencer pour mettre fin à cette accusation par les paroles de S. Augustin.

lib. de gratia Christi chap 47

„ Si Pelage (dit ce grand Saint) nous accorde que non seulement le pouvoir qui se „ trouve dans l'homme lors même qu'il est, & „ sans vouloir, & sans faire aucune bonne action; mais aussi le vouloir & l'action, qui ne „ sont dans l'homme, que lorsqu'il veut le „ bien, & qu'il le fait; Si Pelage, dis-je, nous „ accorde que la volonté & la bonne œuvre „ dependent du secours divin, de telle sorte „ que sans ce secours nous n'avons ni bonne „ volonté, ni bonne action, & que ce secours „ est la grace que nous recevons de Dieu par „ son Fils Jesus-Christ nôtre Seigneur, par laquelle il nous rend justes par sa justice, & „ non par la nôtre, de telle façon que nôtre „ véritable justice soit celle qui nous vient de „ Dieu. Il n'y aura plus comme je pense, de „ different entre nous sur les secours de la „ grace.

Si donc on croit fermement ce que demande S. Augustin, que la volonté de faire le bien, & l'action même dépendent d'un secours sans lequel nous ne voulons, ni ne faisons pas le

bien. Le S. Docteur ne souhaite rien davantage. Le reproche qu'on nous fait est sans fondement, & tout-à-fait injuste. Passons à d'autres endroits du S. Docteur.

Puisque avec le secours de Dieu, vous pou- " vez ne consentir pas aux tentations du Dé- " mon, que n'obeïssez vous plûtôt à Dieu qu'à " vôtre ennemi ? Pourquoi Satan vous fait-il " tomber dans le péché, puisque Dieu a donné " à l'homme le pouvoir de ne point succomber " aux attaques de Sathan? A la vérité le malin " esprit vous sollicite; mais avec le secours de " Dieu, c'est à nous de faire, ou de rejetter ce " qu'il nous conseille. " *Liv. 30. hom. 12.*

Il dépend de nous de nous rendre bons " en recevant ce que nous donne celui qui est " bon de son propre fond; & celui qui neglige " ses dons est mauvais par sa propre malice. " *Epit. 64 Ad mand.*

On ne vous impute pas à péché une igno- " rance involontaire; mais la négligence à vous " instruire de ce que vous ignorez. Vous n'êtes pas criminel pour ne fermer pas vos plaies " de vous-même; mais parceque vous ne pro- " fitez pas de la bonne volonté de celui qui " s'offre à vous guerir. "

Dieu nous porte de deux maniéres à vou- " loir & à croire; & au déhors par les exhor- " tations Evangeliques, & au dedans par des " saintes pensées; qu'il ne dépend pas de nous " d'avoir ou de n'avoir pas; mais il dépend de " nôtre propre volonté d'y consentir, ou de n'y pas consentir. " *Lib. de Spirit. & lit. cap. 33.*

En toutes choses nous sommes prévenus " par sa misericorde; mais c'est à nôtre propre " *Là même.*

„ volonté d'obeïr à sa voix qui nous appelle,
„ ou de n'y obeïr point.

Là même. „ Quiconque a appris vient à moi, dit le „ Sauveur ; qui ne voit que d'aller vers le Pere „ Céleste, ou de n'y pas aller, cela ne vient que „ du libre arbitre de nôtre volonté.

Lib. de Gratia. & libero arbitrio. c. 17. „ Dieu en cooperant achéve en nous ce qu'il „ a commencé en operant. Il commence & il „ opere, lorsqu'il nous inspire le bon vouloir ; „ & cooperant à nôtre bonne volonté il acheve „ son ouvrage.

Lib. 1. tract. c.23. & lib. 2. de peccat. mort. cap. 5. *Parlant de la foi & des œuvres, il dit ces paroles :* “ L'un & l'autre est de nous à cause de „ nôtre libre arbitre ; & en même tems l'un & „ l'autre nous est donné par l'Esprit de Foi & de „ Charité. Il est dit que Dieu nous aide & par „ consequent nous faisons quelque chose de „ nôtre côté, puisqu'on n'aide pas une person„ ne qui de soi ne fait aucun effort.

Ce que dit S. Bernard dans le traitté de la Grace & du libre arbitre s'accorde parfaitement avec les paroles de S. Augustin. “ Ce que „ la grace a commencé, dit-il, s'achêve par „ l'un & par l'autre ; ensorte que le progrés „ que l'on fait, dépend de ce que la grace & le „ libre arbitre font ensemble, & non separe„ ment : car la grace ne fait pas une partie, & „ le libre arbitre l'autre ; mais ces deux causes „ concourent indivisiblement à la même bonne „ œuvre.

Nous pourrions rapporter cent passages de S. Augustin pour prouver la même vérité ; mais ceux que nous avons citez sont tres clairs, & n'ont pas besoin d'une longue explication. Ils

nous font voir clairement que si l'homme justifié tombe dans le péché, ce n'est point que la grace lui manque; mais parcequ'il ne coopere point à la grace, & qu'il la reçoit sans fruits. Pourquoi ce saint Docteur s'expliqueroit-il si clairement sur la cooperation & sur les efforts de la volonté, si l'homme n'avoit rien à ajoûter de sa part à la grace de Dieu, pourquoi reconnoîtroit-il dans l'homme la liberté de consentir, ou de ne pas consentir, si la grace a toûjours l'effet pour lequel elle est donnée? Toutes ces façons de parler seroient trompeuses, plus propres à nous aveugler qu'à nous instruire; ou à nous inspirer le désir de fuïr le mal & de faire le bien.

Il faut avoüer neanmoins qu'il y a differens dégrez de grace, qui dépendent entierement de celui qui les départ; & sur ce point il ne faut nullement s'embarrasser dans des questions que la seule curiosité peut faire naître. La cooperation de l'homme a aussi ses dégrez & ses mistéres, qui ne sont connus que de Dieu. L'operation de Dieu & la cooperation du libre arbitre concourent ensemble à une bonne œuvre. *Cela se fait d'une maniére autant véritable qu'elle est admirable.* L'homme manque de cooperation; & c'est la cause de son péché. Il ne faut point vouloir aprofondir davantage cette matiére; mais il faut suivre le conseil que nous donne le saint Dacteur.

Pourquoi Dieu éclaire-t il, & touche-til,, de telle sorte une personne, qu'il la persuade,, & qu'un autre n'est pas persuadé de même par, les inspirations & les attraits de la grace. Je,, *lib. de spir. & lit cap. 34*

„ ne trouve que deux reponses à cette demande. „ O profondeur des tresors de la Sagesse de „ Dieu, &c. Et peut-on trouver en Dieu quelque iniquité? Celui que cette reponse ne " „ contentera pas pourra chercher des person- „ nes plus sçavantes; mais qu'il prenne garde „ d'en trouver de plus présomptueuses. Ceci fait voir combien ce saint Docteur étoit éloigné d'établir le dogme que l'Evêque d'Ypres lui impute faussement.

Il reste à donner la solution à une objection que l'on fait pour soûtenir qu'il n'y a point d'autre Grace que l'efficace : Cette difficulté est tirée de ces paroles de S. Augustin: "Dieu, „ a pourvû à la foiblesse de l'homme, en le fai- „ sant infailliblement & inevitablement agir „ par sa grace. Et un peu apres : Cette grace „ fait dans les hommes, que par un don de „ Dieu, ils veulent, avec une fermeté que rien „ n'ebranle, faire le bien, & ne s'en éloigner „ jamais.

Lib. de Correp. & grat. cap. 12.

Cela est tres véritable, la grace produit ces effets dans nos ames; car elle fait surmonter aisement toutes les repugnances naturelles. Elle est même accompagnée de consolations intérieures & sensibles, qui causent un extréme mépris pour les autres consolations humaines: mais le S. Docteur n'a pas dit que ces sortes de Graces se donnent toujours, & qu'il n'y en eut point de moins sensibles, qui n'attirent pas l'ame avec tant de douceur & de plaisir, mais qui ne laissent pas de lui donner le secours dont elle a besoin pour combatre les inclinations de la nature corrompue, dont elle sent alors

vivement

vivement les attaques & avec douleur.

Quoi, parce que l'Apôtre a dit, que les Saints par la Foi ont remporté des Royaumes entiers.. qu'ils ont fermez la gueule des Lions, qu'ils ont amorti les ardeurs du feu ; Peut-on conclure de ces paroles qu'il n'y a personne de Saint, ou que personne n'a une véritable Foi, s'il n'endure le martire, & s'il ne fait des miracles : de même on ne peut point inserer de ces paroles de S. Augustin, que personne ne reçoit aucune autre Grace de Dieu que celle qui est immanquablement suivie de l'effet dont parle le Saint en cét endroit.

Voïez ci-dessus l'explication que vous en donne le tres pieux Disciple de S. Augustin, qui fait voir le sens de son Maître avec beaucoup de sagesse & de devotion: *Celui-là*, dit-il, *marche bien à son aise, qui est soûtenu par la Grace de Dieu.* Il parle là de la Grace qui est tres-efficace; mais il vous aprendra aussi que souvent Dieu en prive ses plus fidèles serviteurs, pour les corriger, pour les exercer, & les eprouver, ou pour leur faire porter la peine de leurs manquemens, & fautes legeres dans lesquelles ils sont tombez, les laissant ainsi dans la facheuse necessité de ressentir les attaques d'une nature corrompuë, les repugnances, & même les désirs sensuels qui combattét contre l'esprit selon le langage de l'Apôtre, & de vaincre tous ces ennemis, en leur dônant un puissant secours, qui pour n'être pas sensible, ne laisse pas de donner une force qui fait qu'une ame sent toûjours dans son fonds une sainte obstination de demeurer attachée à Dieu, & de ne jamais

Lib. de peccat. mort. & rem. consentir à ce qui l'offence. C'est ce que saint Augustin nous veut faire entendre, quand il „ dit, " je sçai mon Dieu, que c'est pour me „ corriger que vous me donnez des secours „ moindres que les autres. Il ne dit pas, que vous m'abandonnez a moi même, mais que vous me donnez des secours moins puissans. D'où nous devons tirer deux consequences, 1. Que la Grace a des degrez, qu'elle diminuë, ou qu'elle augmente. 2. Que les Graces que Dieu nous accorde sont souvent d'un degré inferieur à celle dont il parle dans cét endroit que nous avons cité, où il dit. *Dieu a pourveu, &c.* Voiez donc ci-dessus de quelle maniere le devot Autheur de l'Imitation vous dépeint les effets de ces deux Graces, & tenez-vous inébranlable à ce qu'il enseigne, sans vous en écarter le moins du monde : Car il connoit plus par sa propre experience les misteres de la Grace, qu'à force de speculation & d'étude

---

§. 3.

Comment la Grace se retire & se perd. De la soustraction & de la perte de la Grace.

LEs paroles du Concile, que nous avons raportées ci-dessus, *Dieu n'abandonne point ceux qui ont une fois été justifiez, s'ils n'est aupar-*

ravant abandonné. Ces paroles, dis-je, sont presque en propres termes dans S, Augustin, & le Concile en les aprouvant, se les est, pour ainsi dire, apropriées. Elles font assez connoître que la pensée de S. Augustin est, que la cause de la soustraction de la Grace, c'est le pecheur même, qui quitte le premier, & merite par là d'être abandonné, parce que, comme dit S. Leon, par ses œuvres d'iniquité il a forcé son Hôte à se retirer. On peut voir ce que nous avons dit auparavant sur ce passage du Concile : Mais certaines gens se sont efforcez d'obscurcir ces paroles par d'autres qui sont dans le livre de la *Correction & de la Grace, deserunt & deseruntur; &c.* ils quittent & ils sont quittez ; *Car ils sont abandonnez à leur libre arbitre, sans avoir reçû le don de perseverance, par un juste & secret jugement de Dieu.*

Ce Livre de S. Augustin, qui est de tous ses ouvrages le plus-difficile. & qui demande à son Lecteur le plus d'intelligence, fût traduit en François & imprimé il y a plus de cinquante ans, avec des notes qui surpassent presque le texte, & fût mis entre les mains des femmes, & sur tout des Religieuses ; & afin qu'elles pussent l'avoir plus aisement, on le donnoit pour rien; dans cette version l'Autheur traduisant les paroles *deserunt & deseruntur dimissi enim*, donne a ce mot *enim*, la signification du mot François *parce que*, pour troubler par ce moïen l'ordre de ces paroles *deserunt & deseruntur*, & attribuer par là indistinctement la cause de la perte de la Grace à Dieu seul, qui par son Jugement juste & secret les auroit abandonné à leur libre

arbitre. Le Lecteur peut aisément juger, combien cette tournure est éloignée de la pensée de S. Augustin, que le S. Concile a cité & expliqué lui même. Voici donc le véritable sens des paroles du Saint, les hommes quittent les premiers, *deserunt*, & en suite *deseruntur*, Dieu les quitte. Et incontinent ce S. Docteur explique comment se fait cette desertion par ce qui suit, *car ils sont*, dit-il, *abandonnez à leur libre arbitre*, qui de soi est porté au mal & pourquoi sont-ils abandonnez à leur libre arbitre ? parce qu'ils ont quitté Dieu les premiers, & ont obligé ce Seigneur si puissant à se retirer de chez eux.

Puis qu'ils sont tombez en des pechez mortels, il est evident qu'ils n'ont pas reçû le don de perseverance. Et pourquoi ne l'ont-ils pas reçû ? Parce que manquant de fidelité à la Grace, ils ont abandonné & merité qu'on les abandonnât.

Au reste, si dans les œuvres de S. Augustin il se trouve encore quelques endroits difficiles sur la perseverance, rien ne doit vous arréter aprés le Decret du S. Concile, parce qu'il a expliqué & determiné ce que nous devons croire en ce point : de sorte que tous les passages de S. Augustin doivent se prendre dans un sens conforme à celui du S. Concile, comme le Saint nous ordonne lui même de le faire.

S. Aug. sur le Psal. 39. Concluons ceci par ces paroles de S. Augustin & de S. Prosper, *jam fidelis es, &c.* Enfin vous „ voilà Fdêle', vous êtes dans les voïes de la „ justice ; quoi, celui qui fait lever son Soleil „ sur les bons & sur les méchans, & qui fait

tomber sa rosée sur les justes & sur les pé- "
cheurs, vous abandonnera-t-il? n'aura-t-il "
aucun soin de vous qui êtes à présent justifié? "
vous délaissera-t-il, vous rejettera-t-il? Bien "
loin de là il vous aide à présent, il vous soû- "
tient, & pourvoit à vos besoins, & écarte "
ce qui pourroit vous nuire. Il accompagne "
ses dons de consolations célestes, afin de vous "
engager à perseverer; & si quelquefois il "
vous fait sentir ses coups, ce châtiment vous "
empêche de perir. Le Seigneur a soin de vous "
soiez en assûrance; celui qui vous a fait vous "
protegera. Ne sortez pas des mains de l'ou- "
vrier qui vous a fait, de peur qu'en tombant
vous ne veniez à vous briser. Il dit qu'il rem- "
plit le Ciel & la terre, il ne vous manque nul- "
le part, ne lui manquez aussi jamais de fidéli- "
té: Le Seigneur pense à moi; vous êtes ô mon "
Dieu, mon secours & mon aide; Seigneur hâ- "
tez-vous de me secourir.

Les autres vices ne se rencontrent que " *Augu. lib. de natur & gratia, ch. 27.*
dans les actions mauvaises par elles-mêmes; "
l'orgueil seul est à craindre, même dans les "
bonnes œuvres; c'est pourquoi ceux qui en "
font, sont avertis de prendre garde qu'en attri- "
buant à leur propre industrie ce qui est un don "
de Dieu, & en s'élevant trop, ils ne fassent "
une chûte plus funeste, que s'ils ne faisoient "
aucun bien: C'est donc à eux qu'on addresse "
ces paroles: *Travaillez à vôtre salut avec crainte & tremblement, car c'est Dieu qui donne le vouloir, & le faire par un effet de sa bonne volonté.*
Pourquoi donc faut-il travailler avec crainte "
& tremblement, & non pas avec assurance? "

„ si Dieu lui même opere nôtre ſalut? ſi ce „ n'eſt qu'à cauſe que rien ne ſe peut faire ſans „ nôtre volonté; l'eſprit humain peut facile- „ ment croire que ſes bonnes œuvres vien- „ nent uniquement de nous mêmes, & dire dans „ ces ſentimens de vanité, *non movebor in æter- „ num, rien ne ſera capable de m'ébranler*: C'eſt „ pourquoi celui qui par ſa bonne volonté „ avoit donné un nouveau ſurcroit à ſa beauté, „ ſe detourne un peu de lui, & alors celui qui „ parloit d'une maniere ſi orgueilleuſe. ſe trou- „ ve dans la foibleſſe & dans le trouble, parce „ que cette enflure doit ſe guerir par des ope- „ rations douloureuſes. Vous aprenez ici de ce ſaint Docteur, que la raiſon de craindre & de trembler ſe tire de nôtre propre volonté, qui doit aprehender que s'étant laiſſée corrompre par l'orgueil, elle ne mette un obſtacle à la Grace, & qu'en contriſtant l'Eſprit de la Grace par ſes foibleſſes, elle ne l'oblige à detourner ſa face d'elle.

Si donc nous ne recevons jamais d'autre Grace que celle qui a immanquablement l'effet pour lequel elle eſt donnée, en vain l'Apôtre nous exhorteroit-il à travailler à nôtre ſalut avec crainte & tremblement. Qu'auroit à craindre celui qui ſeroit perſuadé qu'il n'y a point d'autre Grace que celle qui eſt toûjours ſuivie de ſon effet. Car enfin s'il à cette Grace, il n'a rien à craindre, s'il ne l'a pas, à quoi ſert de craindre & de trembler. L'Apôtre demande de nous cette crainte & ce tremblement dans l'affaire de nôtre ſalut, de peur que nous ne nous laiſſions aller à la pareſſe que nous inſpireroit

la présomption, & afin que nous ne negligions rien de ce que nous pouvons faire avec la Grace. Or quel besoin de travailler ou d'aprehender, peut avoir une personne qui ne reconnoît point d'autre Grace que celle qui n'est jamais sans l'effet pour lequel Dieu l'accorde ; si l'effet de cette grace ne peut être empêché, il n'y a rien à crainte. S'il ne la veut pas donner, il faut plûtôt désesperer que craindre. C'est pourquoi la crainte que l'Apôtre veut faire naître en nos cœurs, ayant pour but d'empêcher que dans l'affaire de nôtre salut il ne manque quelque chose de nôtre part, soit en omettant ce que nous devons & que nous pouvons faire avec la Grace de Dieu, soit en le faisant mal ou imparfaitement ; il est évidant que la crainte & le tremblement regardent la cooperation de nôtre volonté. La force & l'effet de la Grace, qui n'exciteroit point ces salutaires frayeurs dans l'homme s'il ne devoit point se défier de quelque chose de la part de sa volonté, qui depende de lui. C'est pour cela que l'homme doit craindre & trembler ; c'est de ce qui dépend de lui ; & c'est de là que rejettant bien loin de lui toute confiance en soi même, il la doit mettre entierement au secours de Dieu en la maniere que le saint Concile de Trente lui suggere dans le Decret de la perseverance.

Je ne puis pas comprendre comment aprés ces paroles de saint Augustin, on puisse lui attribuer qu'il ne reconnoît qu'une *Grace efficace*, car ce qu'il dit ici marque plus clair que le jour qu'il en reconnoît une autre espece à laquelle on peut manquer & resister & qui s'apelle pour cela *suffisante*.

in resp. ad cap. Gallorum, object. 11 „ Lors que nous lisons dans l'Ecriture, dit S. „ Prosper, que Dieu a livrez certaines gens aux „ désirs de leur cœurs, qui les a endurcis ou „ abandonné. Nous reconnoissons qu'ils ont „ merité ces châtimens par des pechez consi- „ derables, parce qu'ils sont tombez dans des „ pechez qui ont merité qu'ils s'imposent à eux „ mêmes des sortes de peines, qui convertissent „ en peché ce qu'ils souffrent ; & ainsi nous ne „ nous plaignons point des Jugemens de Dieu, „ qui délaisse ceux qui le méritent ; mais nous „ rendons graces à sa misericorde de ce qu'elle „ délivre ceux qui ne méritoient point cette „ faveur.

Tout ce que vous faites & tout ce que vous avez de bien, vous devez l'attribuer à la Grace, qui donne le vouloir & le faire par un effet de la bonne volonté de Dieu pour nous. Si vous faites mal, donnez vous en tout le tort, & non pas au manquement de Grace, parce que vous lui avez manqué, ou que par vôtre négligence, elle est demeurée sterile en vous ; ou que vous avez contristé l'Esprit de Dieu, comme parlé l'Apôtre ; ne laissez point aller plus loin vos pensées ni vos recherches, *demandez, cherchez, frappez à la porte*, selon la parole du Sauveur, & vous recevrez le bon Esprit qu'il vous a promis en termes exprés : Attribuez donc „ à la bonté de Dieu vôtre justice, dit S. Augus- „ tin, & si vous êtes pecheur, accusez-en vôtre „ malice ; accusez-vous, & il vous pardonnera : „ nos crimes, nos pechez, toutes nos mauvaises actions viennent de nôtre négligence ; toute

nôtre vertu & nôtre Sainteté vient de la bonté, & de la Grace de Dieu.

Avant que de finir je veux faire ici encore une fois remarquer que le défaut de cooperation de nôtre part est ce qui empêche que nous ne recevions cette augmentation de grace que j'appelle le dégré de grace, qui de *suffisante* la rend *efficace*: & pour faire mieux comprendre ma pensée, je me sers de la comparaison de l'action du feu sur le métail. Le feu agit par dégrez sur le metail: Il le rend prémierement chaud de froid qu'il est par lui-même; de chaud il le fait devenir brulant; de brulant, il le rend semblable à soi, & tout rouge; & enfin il le fond, & de trés dur qu'il étoit, il devient liquide & coulant comme de l'eau. L'action du feu fera toûjours son progrez sur ce métail selon sa nature, jusqu'à ce qu'il soit fondu, à moins qu'on ne l'en empêche, soit en le retirant du feu, soit en mettant quelque corps étranger entre le métail & le feu, qui interrompe son effet.

Dieu que l'Ecriture appelle un feu devorant qui consomme tout, fait le même effet sur les ames par l'operation de la grace de Jesus-Christ qui applique ce feu céleste à nos ames, selon cette parole qu'il a lui-même prononcée: *Ie suis venu apporter le feu sur la terre; Hé que veux je, sinon qu'il s'allume.* Le feu divin operera donc dans nos ames le même effet que le feu materiel produit sur le métail, à moins que nous n'y mettions de l'obstacle. C'est dans ce sens que j'entends ces paroles de S. Paul: *J'ai cette confiance*, dit-il, *que celui*

qui a commencé cette bonne œuvre en vous l'achevera jusqu'au jour de nôtre Seigneur Jesus Christ. C'est Dieu qui par sa bonne volonté opere en vous le vouloir & le faire; Et c'est aussi dans le même sens que j'entens ces paroles du S. Concile qui parle ainsi dans le Decret de la perseverance: *Tous doivent mettre & établir une confiance tres ferme dans le secours de Dieu, qui achevera & perfectionnera le bon ouvrage qu'il a commencé operant le vouloir & l'effet, si ce n'est qu'ils manquent eux mêmes à sa grace.* Je crois que c'est là le véritable sens de l'incomparable Livre de l'Imitation; le sens, qui explique (sans entrer dans toutes les subtilitez des écoles) de quelle maniére la grace suffisante s'augmente dans celui qui y coopére, qu'elle devient efficace, & qu'elle fond la dureté de nos cœurs, representez par le métail.

Mais S. François de Sales nous explique ceci en sa maniere pleine d'onction & de lumiére *au Chapitre* 13. du Livre 2. *de l'Amour de Dieu*, „ où il parle ainsi. " Le même vent qui releve „ les Apodes se prend prémierement à leurs „ plumes comme parties plus legeres & susceptibles de son agitation, par laquelle il donne „ d'abord du mouvement à leurs aîles les étendans & déplians; en sorte qu'elles lui servent de prise pour saisir l'Oiseau, & l'emporter en l'air; Que si l'Apode ainsi enlevé contribuë le mouvement de ses aîles à celui du „ vent, le même vent qui l'a poussé l'aidera de „ plus en plus à voler fort aisément. Ainsi, mon „ cher Théotime quand l'inspiration comme „ un vent sacré vient pour nous pousser en

l'air du S. Amour, elle se prend à nôtre vo- "
lonté, & par le sentiment de quelque celeste "
delectation elle l'émeut étendant & dépliant "
l'inclination naturelle qu'elle a au bien; en- "
sorte que cette inclination même lui serve de "
prise pour saisir nôtre esprit. Et tout cela "
comme j'ai dit se fait en nous sans nous; car "
c'est la faveur divine qui nous previent en "
cette sorte. Que si nôtre esprit ainsi sainte- "
ment prevenu, sentant les ailes de son incli- "
nation, émeues, dépliées, etendues, poussées "
& agitées par ce vent céleste cōtribuë tant soit "
peu par son consentement, ah quel bonheur "
Theotime; car la même inspiration & faveur
qui nous a saisi, mélant son affection avec "
nôtre consentement, animant nos foibles "
mouvemens de la force du sien, & vivifiant "
nôtre imbecille cooperation par la puissance de "
son operation, elle nous aidera, conduira & "
accompagnera d'amour en amour, jusqu'à "
l'acte de la tres sainte Foi requis pour nôtre "
conversion. "

Voila comment ce saint Homme decrit le progrez que la grace fait dans le pécheur, jusqu'à ce qu'il parvienne à la justification; & ce qu'il dit a un tres parfait rapport avec les dégrez que marque le saint Concile de Trente dans ses décrets de la justification. Il donne aussi une juste idée de l'operation de la grace, & de la cooperation de l'homme pour faire le progrez que doit & peut faire un homme justifié dans l'amour de Dieu, & dans l'exercice de ce saint Amour. Mais tout ceci doit s'entendre d'une maniére qui ne prétend point entrer dans

le secret de la conduite de Dieu qui étant le maître de ses graces en donne à qui il lui plaît, qui sont tout d'abord efficaces & tres efficaces.

Il faut aussi sous entendre toûjours que pour rendre nôtre cooperation véritable, elle a besoin sans cesse du secours de la grace, & que nous considérions ces trois paroles de Jesus-Christ: *demandez, cherchez & frappez à la porte avec importunité*, comme ce qui doit soûtenir & nourrir nôtre cooperation.

Ce Saint Homme nous apprend aussi au *chapitre* 4. *du troisiéme livre de l'amour de Dieu*, comment il faut entendre cét endroit du saint Concile de Trente, où il est dit que tous doivent avoir une ferme confiance en Dieu qu'il leur accordera le don de la perseverance, pourveu qu'ils soient fidéles à correspondre à sa „ Grace. Voici ses paroles. En cette conduite „ que la douceur de Dieu fait de nos ames dés „ leur introduction à la Charité jusqu'à la fi„ nale perfection d'icelle, qui ne se fait qu'à „ l'heure de la mort, consiste le grand don *de la* „ *perseverance*, auquel nôtre Seigneur atache le „ tres grand don de la gloire éternelle, selon ce „ qu'il a dit, *Qui perseverera jusqu'à la fin sera* „ *sauvé.*

„ Car ce don n'est autre chose que l'assem„ blage & la suite de divers appuis soulagemens „ & secours, par le moïen desquels nous conti„ nuons en l'amour de Dieu, jusqu'à la fin: Cô„ me l'éducation, élevement & nourrissage d'un „ enfant n'est autre chose qu'une multitude de „ sollicitudes, d'aides, de secours, & d'autres „ tels offices necessaires à un enfant, exercez &

continuez envers lui jusqu'à l'âge qu'il n'en a "
plus besoin. "

Or parce que le don de l'Oraison & de la dévotion est liberalement accordé à tous ceux qui de bon cœur veulent consentir aux inspirations celestes, il est par ce moïen en nôtre pouvoir de perseverer. Non certes que je veüille dire que la perseverance dépende de nôtre pouvoir, car au contraire je sçai qu'elle procede de la misericorde divine, de laquelle elle est un don tres précieux; mais je veux dire qu'encore qu'elle ne vienne pas de nôtre pouvoir, elle vient neanmoins en nôtre pouvoir par le moïen de nôtre vouloir, qu'on ne peut nier qui ne soit en nôtre pouvoir. Car bien que la Grace Divine nous soit necessaire pour vouloir perseverer, si est-ce qu'elle met ce pouvoir en nôtre vouloir, parce que la Grace Céleste ne manque jamais à nôtre vouloir, tandis que nôtre vouloir ne manque pas au pouvoir qu'elle nous en donne.

Et de fait, selon l'opinion du grand S. Bernard, nous pouvons tous dire en verité avec l'Apôtre, *Que ni la mort, ni les puissances, ni les Anges, ni la profondeur, ni la hauteur ne nous pourra jamais separer de la Charité de Dieu, qui est en Iesus-Christ.* Oüi, car nulle creature ne peut nous arracher de ce saint amour; mais nous pouvons nous mêmes seuls, le quitter & l'abandonner par nôtre propre volonté, hors laquelle il n'y a rien à craindre pour ce regard.

Ainsi, tres cher Theotime, nous devons, selon l'advis du saint Concile de Trente, mettre toute nôtre esperance en Dieu, qui parachevera nôtre salut qu'il a commencé en nous, pourveu

que nous ne manquions pas à sa Grace.

Nous avons dans les paroles de ce grand Saint de quoi répondre aux adversaires, qui pour faire valoir leur méchante doctrine, jettent comme en l'air cette erreur, & disent que nous voulons faire dépendre de la volonté humaine la perseverance, qui est un don qui vient purement de Dieu. Non, on ne dit point cela, c'est une imposture & une calomnie qu'ils imposent. Nous disons seulement que nous pouvons vouloir perseverer, & perseverer par effet, quand Dieu nous en a donné le pouvoir par sa Grace, à moins que nous ne manquions à sa même Grace par l'infidelité de nôtre propre volonté, qui cesse de vouloir faire ce que Dieu lui donne le pouvoir de faire. Il faut aussi remarquer, que ce Saint Homme pose tout d'abord l'Oraison comme le moïen que Dieu a établi pour attirer sur nous ce grand bien de la *perseverance finale*, qui fait la consommation de tous les autres.

C'est tout de même une imposture & un prétexte dont se servent les Disciples de l'Augustin d'Ypres pour surprendre les ames simples & fidéles que d'imputer aux Orthodoxes qu'en admettant une *Grace suffisante* ils attribuent *l'efficacité de la Grace* au libre arbitre & à la volonté humaine. Cela est tres faux, & ils ne lui attribuēt non plus l'efficacité de la grace que nous attribuons à nos yeux qui voient le jour, que ce sont eux qui donnent l'efficacité au Soleil. C'est le Soleil qui l'a dans lui-même, & qui produit le jour; & ce que l'homme peut faire

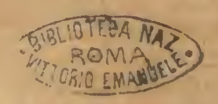
c'est d'empecher son effet, & de mettre obstacle a sa lumiere en fermant les yeux, & en se privant de la voir.

Nous ne disons point que ce soit nôtre volonté qui donne l'efficacité à la grace; mais nous disons que c'est nôtre volonté qui manquant de cooperer à la grace empêche que de *suffisante* elle ne devienne *efficace*. Nous disons que c'est nôtre volonté qui met obstacle au feu, & qui l'empêche de fondre le métail qu'il fondroit infailliblement si son action naturelle n'étoit empêchée.

C'est donc en vain que ces Sectateurs de l'Augustin d'Ypre jettent sans cesse en l'air ces paroles de S. Paul: *Quis te discernit; Qui vous distingue des autres.* Imitans en cela les Hérétiques qui se servent à tout propos de ces paroles de Jesus-Christ: *C'est l'Esprit qui vivifie; la chair ne sert de rien*; Et ces autres de S. Paul. *La Lettre fait mourir, & l'Esprit fait vivre.* Nous soûtenons au contraire que jamais homme n'a été, & ne sera jamais capable de soi même de se distinguer du nombre des reprouvez; mais que c'est la Grace de Jesus-Christ qui commence, qui continue, & qui acheve le grand Ouvrage de nôtre Prédestination & de nôtre salut éternel; pourvû que nous n'y mettions point d'obstacle de nôtre part: *Potuit facere mala & non fecit. Il a pû faire le mal, & il ne l'a pas fait.* C'est tout ce que nous nous attribuons étant secourus de la grace.

Nous remarquons tout ceci afin que les Ames simples & fidéles soient aidées à ne pas se laisser surprendre par les belles paroles des

ceux qui l'ont lüe, j'espere que le détail de l'integrité & de la pureté de sa Foy, servira aux ames simples & fidelles, aux personnes non préoccupées & bien intentionnées, pour s'éloigner de toutes les dangereuses nouveautez qu'on a veu paroitre de nos jours, & même que plusieurs de celles qui y étoient déja un peu entrées par leur estime s'en retireront. On auroit pû adjoûter ici des Relations de plusieurs choses miraculeuses qui sont encore arrivées au tombeau de nôtre S. Evêque, mais nous les passons sous silence, jusqu'à ce que le tems & les informations juridiques qui s'en pourront faire les ayent mises hors de tout soupçon & de doute.



FIN.





